



Nations Unies

Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement

Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002

**Rapport sur la Conférence
internationale
sur le financement
du développement**

Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays ou territoires ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.

A/CONF.198/11

Publication des Nations Unies
Numéro de vente : F.02.

ISBN 92-1-204245-7

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Résolutions adoptées par la Conférence	1
1. Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement	1
2. Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement mexicains	20
3. Pouvoirs des représentants à la Conférence internationale sur le financement du développement	21
II. Participation et organisation des travaux	22
A. Date et lieu de la Conférence	22
B. Participation	22
C. Ouverture de la Conférence et élection du Président de la Conférence et des Coprésidents de la réunion officielle de haut niveau et de la réunion au niveau ministériel	25
D. Adoption du Règlement intérieur	26
E. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	26
F. Accréditation des organisations intergouvernementales	27
G. Accréditation des organisations non gouvernementales	27
H. Élection des autres membres du Bureau	27
I. Organisation des travaux, y compris la constitution de [la Grande Commission], la réunion officielle de haut niveau, la réunion au niveau ministériel et la réunion au sommet	28
J. Pouvoirs des représentants à la Conférence	28
III. Réunion officielle de haut niveau	29
A. Échange de vues général	29
B. Examen du projet de consensus de Monterrey	29
C. Rapports d'activités des parties prenantes	29
IV. Débat au niveau ministériel	30
A. Échange de vues général	30
B. Rapport des forums du secteur privé et de la société civile	30
C. Examen du projet de consensus de Monterrey	31
D. Tables rondes ministérielles	31

V.	Débat au sommet	60
A.	Échange de vues général	60
B.	Examen du projet de consensus de Monterrey	63
C.	Tables rondes du Sommet	64
VI.	Adoption du Consensus de Monterrey	80
VII.	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	81
VIII.	Adoption du rapport de la Conférence	83
IX.	Clôture de la Conférence	84
Annexes		
I.	Liste des documents	85
II.	Déclarations liminaires	87
III.	Manifestations parallèles et activités connexes	102
A.	Forum des organisations non gouvernementales	102
B.	Forum international du secteur privé	103
C.	Forum des parlementaires	103

Chapitre premier

Résolutions adoptées par la Conférence

Résolution 1*

Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement

La Conférence internationale sur le financement du développement,

S'étant réunie à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002,

1. *Adopte* le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, figurant en annexe à la présente résolution;
2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'entériner le Consensus de Monterrey, tel qu'il a été adopté par la Conférence.

Annexe

Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Comment financer le développement : une action mondiale	1–9	2
II. Principaux axes d'intervention	10–67	3
A. Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement	10–19	3
B. Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés	20–25	6
C. Le commerce international, moteur de la croissance et du développement . .	26–38	8
D. Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement	39–46	10
E. Dette extérieure	47–51	13
F. Règlement des problèmes systémiques : renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement	52–67	14
III. Rester engagés	68–73	17

* Adoptée à la 5e séance plénière, le 22 mars 2002; pour le débat, voir chap. VI.

I. Comment financer le développement : une action mondiale

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement, réunis à Monterrey (Mexique) les 21 et 22 mars 2002, sommes résolus à résoudre le problème du financement du développement dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Notre objectif est d'éliminer la pauvreté, d'atteindre une croissance économique soutenue et de promouvoir le développement durable à mesure que nous progressons vers un système économique mondial véritablement ouvert à tous et équitable.

2. Nous notons avec inquiétude que selon les estimations les plus récentes, les ressources mobilisées sont tout à fait insuffisantes pour réaliser les objectifs de la communauté internationale en matière de développement, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹.

3. Afin que le XXI^e siècle soit le siècle du développement pour tous, notre première démarche consistera à mobiliser et utiliser plus efficacement les ressources financières et à réunir les conditions économiques nationales et internationales requises pour atteindre les objectifs de développement de la communauté internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, pour éliminer la pauvreté, améliorer la situation sociale et élever le niveau de vie, et protéger l'environnement.

4. La réalisation des objectifs de développement de la communauté internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, appelle un nouveau partenariat entre les pays développés et les pays en développement. Nous nous engageons à appliquer des politiques rationnelles, à instaurer une bonne gouvernance à tous les niveaux et à assurer la primauté du droit. Nous nous engageons également à mobiliser les ressources nationales, à attirer les flux internationaux, à promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, à intensifier la coopération financière et technique internationale pour le développement, le financement viable de la dette et l'allègement de la dette extérieure et à renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux.

5. Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 n'ont fait qu'aggraver le ralentissement de l'économie mondiale, en abaissant encore les taux de croissance. Il est donc particulièrement urgent à ce stade que tous les acteurs collaborent étroitement afin de favoriser une croissance économique soutenue et de résoudre les problèmes que pose le financement du développement à long terme. Notre volonté d'agir ensemble est plus forte que jamais.

6. Chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et le rôle des politiques et des stratégies de développement nationales ne saurait être sous-estimé. Dans le même temps, les économies nationales sont désormais en prise directe sur le système économique mondial et l'on peut notamment aider les pays à lutter contre la pauvreté par une utilisation judicieuse des débouchés s'offrant au commerce et à l'investissement. Les efforts nationaux de développement doivent pouvoir s'appuyer sur un environnement économique international favorable. Nous encourageons et soutenons les cadres de développement mis en place à l'échelle régionale comme le Nouveau partenariat

¹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

pour le développement de l’Afrique et les initiatives comparables menées dans d’autres régions.

7. La mondialisation offre des perspectives et crée des problèmes. Les pays en développement et les pays en transition se heurtent à des difficultés particulières pour leur faire face. La mondialisation devrait être profitable à tous, de façon équitable, et il est impératif que des politiques et des mesures de portée nationale et internationale soient formulées et mises en oeuvre avec la participation pleine et effective des pays en développement et des pays en transition pour aider ces pays à réagir efficacement à ces défis et perspectives.

8. Les pays étant de plus en plus dépendants les uns des autres sur le plan économique, il y a lieu d’adopter une conception globale des problèmes nationaux, internationaux et systémiques interdépendants que pose le financement du développement – un développement durable soucieux de la parité entre les sexes et à visage humain – aux quatre coins de la planète. Cette démarche doit permettre d’ouvrir des horizons à tous, de veiller à une mobilisation et à une utilisation rationnelles des ressources et à la création d’institutions solides et responsables à tous les niveaux. Il est donc nécessaire de prendre des mesures cohérentes dans chacun des domaines de notre ordre du jour, avec la participation active de tous les acteurs.

9. Considérant que la paix et le développement se renforcent mutuellement, nous sommes déterminés à défendre notre vision commune pour un avenir meilleur en mettant en synergie nos efforts individuels et une puissante action multilatérale. Fidèles à la Charte des Nations Unies et nous fondant sur les valeurs consacrées par la Déclaration du Millénaire, nous nous engageons à promouvoir à l’échelon national et mondial des systèmes économiques reposant sur les principes de la justice, de l’équité, de la démocratie, de la participation, de la transparence, de la responsabilité et de l’ouverture.

II. Principaux axes d’intervention

A. Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement

10. Notre action commune en faveur de la croissance, de l’élimination de la pauvreté et du développement durable nous impose une mission essentielle : instaurer dans chaque pays les conditions requises pour mobiliser l’épargne publique et privée qui servira à financer l’investissement nécessaire dans les biens productifs et le développement humain. Il est impératif d’accroître l’efficacité, la cohérence et la régularité des politiques macroéconomiques. Un cadre national favorable est indispensable pour mobiliser les ressources nationales, accroître la productivité, réduire la fuite des capitaux, stimuler le secteur privé et attirer l’investissement étranger et l’aide internationale et les employer à bon escient. La communauté internationale devrait appuyer les efforts visant à la création d’un tel cadre.

11. Un bon gouvernement est la condition *sine qua non* d’un développement durable. Des politiques économiques rationnelles et des institutions démocratiques solides répondant aux besoins de la population et des infrastructures améliorées sont

indispensables pour maintenir la croissance économique, réduire la pauvreté et créer des emplois. La liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, et de l'état de droit, l'égalité entre les sexes, des politiques fondées sur l'économie de marché et la volonté générale de créer des sociétés justes et démocratiques sont également nécessaires et synergiques.

12. Dans nos pays respectifs, et dans le respect des législations nationales, nous mettons en place les cadres législatifs et réglementaires qui encouragent l'initiative publique et privée, notamment à l'échelle locale, et qui assurent le bon fonctionnement et le dynamisme du secteur privé tout en favorisant l'accroissement des revenus et leur redistribution équitable, la hausse de la productivité, l'autonomisation des femmes, la protection des droits des travailleurs et la sauvegarde de l'environnement. Nous reconnaissons que le rôle revenant à l'État dans l'économie de marché peut varier d'un pays à un autre.

13. Lutter contre la corruption à tous les niveaux est une priorité. La corruption est un grave obstacle à une mobilisation et une répartition efficaces des ressources et détourne des ressources d'activités vitales pour l'élimination de la pauvreté et le développement économique durable.

14. Nous reconnaissons qu'il faut suivre des politiques macroéconomiques rationnelles visant une croissance économique forte et durable de l'économie, le plein emploi, l'élimination de la pauvreté, la stabilité des prix et l'équilibre durable du budget et de la balance extérieure pour assurer que la croissance bénéficie à tous, en particulier aux pauvres. Les gouvernements devraient se préoccuper en priorité d'éviter les distorsions inflationnistes et les fluctuations économiques brutales qui ont un effet néfaste sur la répartition des revenus et l'allocation des ressources. Outre des politiques budgétaires et monétaires prudentes, ils devraient également adopter un régime des changes approprié.

15. Il est essentiel de mettre en place un système efficace, rentable, transparent et responsable pour la mobilisation des ressources publiques et le contrôle de l'utilisation qu'en font les gouvernements. Nous reconnaissons la nécessité d'assurer la viabilité des politiques budgétaires, moyennant une fiscalité et une administration fiscale équitables et efficaces et de réaménager les dépenses publiques sans supplanter l'investissement productif privé. Nous reconnaissons également le rôle que les plans budgétaires à moyen terme peuvent jouer à cet égard.

16. Il est indispensable, pour que les populations, et notamment leurs composantes les plus pauvres, puissent mieux s'adapter à l'évolution des conjonctures et des perspectives économiques, d'investir dans l'infrastructure économique et sociale de base, les services sociaux et la protection sociale, notamment dans les programmes relatifs à l'éducation, la santé, la nutrition, le logement et la sécurité sociale, qui visent particulièrement les enfants et les personnes âgées, répondent aux besoins des femmes et couvrent l'ensemble du secteur rural et des communautés les plus défavorisées. Les politiques d'intervention directe sur le marché du travail, y compris la formation de la main-d'oeuvre, peuvent contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de travail. L'étendue et la portée de la protection sociale doivent être encore renforcées. Les crises économiques récentes ont également rappelé l'importance de filets de sécurité assurant une protection sociale efficace.

17. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer le secteur financier national en encourageant le développement ordonné des marchés financiers au moyen de systèmes bancaires rationnels et d'autres dispositifs institutionnels qui permettent de répondre aux besoins de financement du développement, y compris le secteur de l'assurance et les marchés des actions et des titres d'emprunt, d'encourager et de canaliser l'épargne et de favoriser les investissements productifs. Il faut pour cela un bon dispositif d'intermédiation financière, des cadres réglementaires transparents et des mécanismes de surveillance appuyés par une solide banque centrale. Des régimes de garantie et des services d'aide aux entreprises devraient être élaborés pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au financement local.

18. Les microfinancements et les crédits accordés aux petites et moyennes entreprises, notamment celles du secteur rural, et en particulier au profit des femmes, et les plans d'épargne nationaux contribuent sensiblement à amplifier les retombées sociales et économiques du secteur financier. Les banques de développement, les institutions financières commerciales et autres, à elles seules ou en collaboration, peuvent être des instruments efficaces pour faciliter l'accès au financement, y compris le financement par émission d'actions, à ces entreprises, ainsi qu'une offre suffisante de crédit à moyen et long terme. Par ailleurs, les mesures d'encouragement aux innovations financières du secteur privé et aux partenariats entre secteurs public et privé peuvent aussi renforcer les marchés financiers intérieurs et développer le secteur financier intérieur. La fonction première des régimes de retraite est la protection sociale mais lorsque ces régimes sont financés, ils constituent aussi une source d'épargne. Compte tenu de diverses considérations économiques et sociales, des mesures devraient être prises pour intégrer le secteur informel dans l'économie formelle partout où cela est possible. Il importe également de réduire le coût des envois de fonds des travailleurs migrants dans leur pays et d'étudier les moyens d'encourager le placement de ces avoirs dans des activités de développement, y compris le logement.

19. Il est capital d'appuyer les efforts qui sont faits à l'échelon national dans les pays en développement et les pays en transition pour renforcer les capacités dans des domaines tels que : les infrastructures institutionnelles, la mise en valeur des ressources humaines, les finances publiques, le financement hypothécaire, la réglementation et la surveillance financières, l'éducation de base, à titre particulier, l'administration publique, l'analyse par sexe des effets des choix budgétaires, les systèmes d'alerte rapide, la prévention des crises et la gestion de la dette. À cette fin, nous nous préoccupons en particulier des besoins propres à l'Afrique, aux pays les moins avancés et aux petits pays insulaires ou sans littoral en développement. Nous réaffirmons notre engagement en faveur du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010², adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001 et le Programme d'action mondial pour le développement durable des petits États insulaires en développement³. Il est indispensable que la communauté internationale se mobilise en faveur de ces efforts, en fournissant notamment une assistance technique, et par l'intermédiaire des

² A/CONF.191/11.

³ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement*, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

activités opérationnelles pour le développement des Nations Unies. Nous encourageons la coopération Sud-Sud, y compris par le biais de la coopération triangulaire, pour faciliter les échanges de vues sur les stratégies, pratiques et expériences qui ont fait leurs preuves et l'extension des projets.

B. Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés

20. Les flux internationaux de capitaux privés, en particulier les investissements étrangers directs, et la stabilité financière internationale sont un appoint indispensable aux efforts de développement nationaux et internationaux. Les investissements étrangers directs contribuent au financement d'une croissance économique soutenue à long terme. Ils offrent en outre la possibilité de transférer des connaissances et des technologies, de créer des emplois, de stimuler la productivité, de développer la compétitivité et l'esprit d'entreprise et, finalement, d'éliminer la pauvreté en favorisant la croissance et le développement économiques. Il est donc indispensable de créer, aux niveaux national et international, le cadre permettant de mieux favoriser l'acheminement de flux d'investissements directs, propres à assurer la réalisation des priorités de développement national vers les pays en développement, en particulier d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, ainsi que vers les pays en transition.

21. Pour attirer et accroître les investissements de capitaux productifs, les pays doivent continuer à s'efforcer de créer un cadre transparent, stable et prévisible, doté de mécanismes d'exécution de contrats adéquats et de respect des droits de propriété, articulé autour de politiques macroéconomiques bien conçues et d'institutions qui permettent aux entreprises, nationales aussi bien qu'internationales, d'exercer leurs activités de manière efficace et rentable et d'avoir un impact maximal sur le développement. Des efforts particuliers sont nécessaires dans des domaines prioritaires tels que les cadres législatifs et réglementaires de nature à promouvoir et protéger les investissements, notamment ceux qui concernent la mise en valeur des ressources humaines, le refus de la double imposition, la gestion des entreprises, les normes comptables et la promotion de la concurrence. D'autres mécanismes tels que les partenariats entre les secteurs public et privé et la signature d'accords d'investissement peuvent se révéler tout aussi importants. Nous soulignons la nécessité d'étoffer les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités de production et de les doter de ressources adéquates, comme l'ont demandé les bénéficiaires.

22. Afin de compléter ces efforts nationaux, il serait souhaitable que les institutions internationales et régionales appropriées ainsi que les institutions compétentes des pays d'origine appuient davantage les investissements étrangers privés consacrés à l'équipement et à d'autres domaines prioritaires, notamment les projets susceptibles de combler le fossé numérique dans les pays en développement et en transition. Il importe à cet égard que cet appui revête la forme de crédits à l'exportation, de mécanismes de cofinancement, de capitaux de risque, et autres instruments de prêt, de garanties de risque, de mobilisation d'aide financière, d'informations sur les possibilités d'investissement, de services d'expansion des

entreprises, de cadres de contact et de coopération entre entreprises des pays développés et des pays en développement, et de financement d'études de faisabilité. Les partenariats interentreprises sont un instrument puissant pour le transfert et la diffusion de technologies. Le renforcement des institutions multilatérales et régionales de financement et de développement est souhaitable à cet égard. Les pays d'origine des capitaux devraient également envisager d'autres mesures visant à encourager et à faciliter les flux d'investissement vers les pays en développement.

23. S'il appartient aux gouvernements d'établir le cadre dans lequel les entreprises exercent leurs activités, il revient en revanche à celles-ci de participer au développement de manière fiable et cohérente. Nous engageons donc les milieux d'affaires à tenir compte des conséquences de leurs actes non seulement sur l'économie et les finances, mais également sur le développement, la société, les femmes et l'environnement. Nous invitons dans cet esprit les banques et autres institutions financières des pays en développement et des pays développés à encourager des approches novatrices pour le financement du développement. Nous saluons tous les efforts mis en oeuvre pour encourager le civisme dans les milieux d'affaires et notons l'initiative menée par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir des partenariats à l'échelle mondiale.

24. Nous appuierons les nouveaux mécanismes de financement de la dette et de la prise de participation mis en place par les secteurs public et privé dans les pays en développement et en transition surtout pour les petits entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises et l'aménagement d'infrastructures. Ces initiatives publiques et privées pourraient comporter notamment la création de mécanismes de consultation entre les organisations financières internationales et régionales, les pouvoirs publics nationaux et le secteur privé dans les pays d'origine comme de destination en vue d'instaurer des cadres favorables aux entreprises.

25. Nous soulignons que les courants de capitaux privés à destination des pays en développement et des pays en transition doivent être maintenus à un niveau suffisant et stable. À cet égard, il importe de promouvoir, dans les pays d'origine et de destination, des mesures propres à rendre les courants financiers plus transparents et les données connexes plus fiables. Il importe en outre d'envisager de prendre des mesures visant à atténuer la fébrilité des capitaux à court terme. Les capacités nationales variant d'un pays à l'autre, il est tout aussi important pour chaque pays de gérer la structure de sa dette extérieure, d'accorder une attention toute particulière aux risques de change et de liquidité, de renforcer la réglementation prudentielle et le contrôle de toutes les institutions financières, y compris les institutions à fort coefficient d'endettement, de libéraliser les courants de capitaux de manière harmonieuse et suivie conformément aux objectifs de développement, et d'appliquer, de manière graduelle et volontaire, des codes et normes internationalement établis. Nous encourageons les initiatives publiques et privées visant à faciliter l'accès à des données fiables et détaillées sur les pays et les marchés financiers et leur publication en temps voulu afin de mieux évaluer les risques. Les institutions financières multilatérales pourraient apporter un complément d'assistance à cette fin.

C. Le commerce international, moteur de la croissance et du développement

26. Un système commercial multilatéral universel, bien réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, conçu comme un véritable instrument de libéralisation des échanges peut être un grand facteur de développement dans le monde, parce qu'il serait bénéfique à des pays à divers stades de développement. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la libéralisation du commerce et entendons veiller à ce que le commerce joue pleinement son rôle dans la promotion de la croissance économique, de l'emploi et du développement pour tous. Nous saluons donc les décisions de l'Organisation mondiale du commerce qui tendent à placer les besoins et les intérêts de pays en développement au coeur de son programme de travail et nous engageons à les appliquer.

27. Afin de profiter pleinement des échanges commerciaux qui sont bien souvent la seule source extérieure importante de financement du développement, les pays en développement et les pays en transition doivent se doter d'institutions et de politiques appropriées ou renforcer celles qui existent déjà. La libéralisation du commerce est un élément fondamental de la stratégie de développement d'un pays. L'accroissement des échanges et des investissements étrangers directs pourrait stimuler la croissance économique et contribuer largement à créer des emplois.

28. Nous reconnaissons les difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays en développement et les pays en transition dans le domaine du commerce international et qui entravent un meilleur financement de leur développement. Elles concernent notamment les barrières commerciales, les subventions de nature à fausser les échanges commerciaux et autres mesures analogues, en particulier dans les secteurs d'exportation des pays en développement comme l'agriculture; l'abus des mesures antidumping; des barrières techniques et des mesures sanitaires et phytosanitaires; la libéralisation du commerce des produits manufacturés à forte intensité de travail; la libéralisation du commerce des produits agricoles; le commerce des services; la réduction des crêtes tarifaires, la baisse des tarifs douaniers et l'élimination de la progressivité des droits et les barrières non tarifaires; la circulation des personnes physiques; la non-reconnaissance des droits de la propriété intellectuelle en vue de la protection du patrimoine et du folklore traditionnels; le transfert des connaissances et des technologies; l'application et l'interprétation de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce⁴ de manière conforme aux intérêts de la santé publique; et le renforcement de la précision, de l'efficacité et de l'application des dispositions relatives à un traitement spécial et différencié, prévues pour les pays en développement dans le cadre d'accords commerciaux.

29. Afin que le commerce mondial favorise le développement de tous les pays, nous encourageons les membres de l'Organisation mondiale du commerce à appliquer les textes issus de sa quatrième Conférence ministérielle tenue à Doha (Qatar) du 9 au 14 novembre 2001.

⁴ *The Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations: The Legal Texts* (Genève, secrétariat du GATT, 1994), annexe 1C.

30. Nous nous engageons en outre à faciliter l'adhésion de tous les pays en développement, en particulier des pays les moins avancés ainsi que des pays en transition à l'Organisation mondiale du commerce.

31. Nous honorerons les engagements pris à Doha pour démarginaliser les pays les moins avancés sur le plan du commerce international et appliquerons le programme de travail adopté au sujet de l'examen des questions relatives au commerce des petits pays.

32. Nous nous engageons par ailleurs à renforcer le rôle des accords régionaux et sous-régionaux et des zones de libre-échange dans le cadre du système commercial multilatéral en vue d'en édifier un meilleur au niveau mondial. Nous exhortons les institutions financières internationales, notamment les banques régionales de développement, à continuer d'appuyer des projets visant à promouvoir l'intégration sous-régionale et régionale entre pays en développement et pays en transition.

33. Nous convenons qu'il importe d'ouvrir davantage et de manière fiable tous les marchés aux exportations des pays en développement, y compris des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral, des pays en développement de transit, des pays d'Afrique et des pays en transition.

34. Nous engageons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'admettre en franchise de droits et hors quota les exportations en provenance des pays les moins avancés comme le prévoit le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés adopté à Bruxelles. Il serait également utile que les pays en développement puissent contribuer à assurer de meilleurs débouchés aux pays les moins avancés.

35. Nous convenons par ailleurs qu'il importe que les pays en développement et les pays en transition envisagent de réduire les barrières commerciales entre eux.

36. Nous invitons les institutions multilatérales et bilatérales de financement du développement, en coopération avec les gouvernements intéressés et leurs institutions financières – de sorte qu'ils puissent mieux tirer parti des possibilités commerciales qui s'offrent et bien s'intégrer au système commercial multilatéral –, à élargir et à coordonner leurs efforts, à l'aide de ressources complémentaires, en vue d'éliminer progressivement les contraintes qui pèsent sur l'offre, d'améliorer l'infrastructure commerciale, de diversifier les exportations et d'accroître leur contenu technologique, de renforcer le développement institutionnel et de stimuler la productivité et la compétitivité. Pour ce faire, nous invitons également les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales et régionales, ainsi que les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies à accroître le soutien qu'ils apportent à la formation dans le domaine du commerce et au renforcement des infrastructures et des institutions commerciales et à leurs services d'appui. La priorité devrait être accordée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, au développement de l'Afrique, aux pays de transit en développement et aux pays en transition, notamment par le biais du Cadre intégré d'assistance technique pour les questions liées au commerce des pays les moins avancés et le Programme intégré d'assistance technique adopté par la suite, du Fonds d'affectation spéciale mondial pour le financement du développement créé par l'Organisation mondiale du commerce à Doha et des activités du Centre du commerce international.

37. Une aide multilatérale est également nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base. Nous nous félicitons donc de l'examen du Mécanisme de financement compensatoire du Fonds monétaire international dont nous continuerons à évaluer l'efficacité. Il importe également de donner aux producteurs de produits de base des pays en développement les moyens de s'assurer eux-mêmes contre les risques, notamment les catastrophes naturelles. Nous invitons par ailleurs les donateurs bilatéraux et les organismes d'aide multilatérale à accroître le soutien qu'ils apportent aux programmes de diversification des exportations dans ces pays.

38. À l'appui du processus amorcé à Doha, il faudrait immédiatement faire en sorte que les pays en développement et surtout les pays les moins avancés participent pleinement et utilement aux négociations commerciales multilatérales. Il faudrait en particulier les aider à participer réellement au programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce et au processus de négociation en renforçant la coopération entre tous les protagonistes concernés, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale. À cet effet, nous soulignons l'importance d'un financement efficace, sûr et prévisible de l'assistance technique et du renforcement des capacités liées au commerce.

D. Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement

39. L'aide publique au développement (APD) joue un rôle vital en venant en complément d'autres sources de financement du développement, en particulier dans les pays qui sont le moins en mesure d'attirer des investissements directs privés. Elle peut aider un pays à parvenir à une mobilisation adéquate des ressources intérieures dans un laps de temps approprié, pendant que se développent le capital humain, les capacités de production et les exportations. L'APD peut être un facteur majeur d'amélioration des conditions dans lesquelles se déroulent les opérations du secteur privé et ouvrir ainsi la voie à une croissance vigoureuse. Elle est également un instrument indispensable pour appuyer l'éducation, la santé, le développement des infrastructures publiques, l'agriculture et le développement rural, et pour améliorer la sécurité alimentaire. Pour un grand nombre de pays d'Afrique, de pays les moins avancés, de petits États insulaires en développement et de pays en développement sans littoral, l'APD continue de constituer l'essentiel du financement extérieur qu'ils reçoivent et revêt une importance critique pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

40. Les partenariats efficaces entre donateurs et bénéficiaires reposent sur la reconnaissance du rôle des autorités nationales dans la conception et l'exécution des plans de développement et, dans ce cadre, des politiques saines et une bonne gouvernance à tous les niveaux sont nécessaires pour garantir l'efficacité de l'APD. L'une des grandes priorités est d'établir de tels partenariats pour le développement, notamment pour venir en aide aux plus nécessiteux, et de maximiser l'effet de l'APD sur la réduction de la pauvreté. Les objectifs et engagements de la Déclaration du Millénaire et les autres objectifs de développement convenus au niveau international peuvent aider les pays à établir des priorités nationales à court et moyen termes en tant que fondement de leurs partenariats extérieurs. Nous

insistons sur l'importance des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à cet égard et nous leur apporterons un soutien résolu.

41. Nous estimons qu'une augmentation importante de l'APD et d'autres ressources sera nécessaire pour que les pays en développement puissent atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. Pour que l'APD reçoive davantage d'appui, nous coopérerons plus étroitement à l'amélioration des politiques et des stratégies de développement, aux niveaux national et international, afin d'accroître l'efficacité de l'aide apportée.

42. À cet égard, nous invitons instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'APD en faveur des pays en développement et à affecter une part de 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés, objectifs reconfirmés par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; nous encourageons les pays en développement à tirer davantage des progrès accomplis afin de garantir que l'APD soit utilisée efficacement pour contribuer à la réalisation des buts et objectifs de développement. Nous saluons les efforts faits par tous les donateurs, et rendons particulièrement hommage à ceux dont les contributions au titre de l'APD dépassent, atteignent ou approchent les objectifs fixés, et nous insistons sur l'importance d'une étude sur les moyens et les délais prévus pour la réalisation des objectifs.

43. Les pays bénéficiaires et les pays donateurs, tout comme les institutions internationales, doivent s'efforcer de rendre l'APD plus efficace. Les institutions multilatérales et bilatérales spécialisées dans le financement et le développement doivent notamment intensifier leurs efforts pour :

- Harmoniser leurs procédures opérationnelles par rapport à la norme la plus élevée afin de réduire les coûts des transactions et assouplir les modalités de décaissement et d'acheminement de l'APD, en tenant compte des besoins et des objectifs nationaux de développement sous le contrôle du pays bénéficiaire;
- Appuyer et encourager les initiatives récentes comme l'abandon de l'aide liée, notamment la mise en oeuvre de la recommandation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques concernant le déliement de l'aide fournie aux pays les moins avancés, que l'OCDE a approuvée en mai 2001. Des efforts supplémentaires doivent être consacrés à la question des restrictions contraignantes;
- Améliorer la capacité d'absorption et la gestion financière des pays bénéficiaires afin de promouvoir l'utilisation des instruments les plus adaptés répondant aux besoins des pays en développement et à la nécessité d'une prévisibilité des ressources, notamment des mécanismes de soutien budgétaire, s'il y a lieu, le tout dans le cadre de consultations;
- Utiliser les cadres de développement qui sont contrôlés et gérés par les pays en développement et qui comportent des stratégies de réduction de la pauvreté, y compris les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, pour une prestation d'aide sur demande;

- Accroître la contribution des pays bénéficiaires à la conception de programmes d'assistance technique, y compris la passation de marchés, renforcer leur contrôle sur ces programmes et augmenter l'utilisation effective des ressources locales d'assistance technique;
- Promouvoir l'utilisation de l'APD pour stimuler d'autres modes de financement pour le développement comme l'investissement étranger, les échanges commerciaux et les ressources nationales;
- Renforcer la coopération triangulaire, comprenant les pays en transition, et la coopération Sud-Sud, comme moyens d'exécution;
- Améliorer la focalisation de l'APD sur les démunis, la coordination de l'aide et la mesure des résultats.

Nous invitons les donateurs à faire le nécessaire pour appliquer ces mesures favorables à tous les pays en développement, notamment dans le contexte immédiat de la stratégie globale formulée dans le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'initiatives similaires dans d'autres régions, et au profit des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral. Nous nous félicitons des débats consacrés aux propositions de libéraliser le financement du développement, y compris en ayant davantage recours à des dons.

44. Nous reconnaissons qu'il est important de rechercher des sources novatrices de financement, à condition que ces sources n'imposent pas aux pays en développement un fardeau inutile. À cet égard, nous convenons d'étudier, dans les enceintes appropriées, les résultats de l'analyse exploratoire demandée au Secrétaire général sur les sources novatrices de financement, en notant la proposition d'utiliser les droits de tirage spéciaux pour le développement. Nous estimons que toute évaluation de l'affectation des droits de tirage spéciaux doit être conforme aux Statuts du Fonds monétaire international et à ses règles et procédures, qui exigent de prendre en compte le besoin global de liquidités au niveau international.

45. Les banques de développement multilatérales et régionales continuent à jouer un rôle vital en répondant aux besoins des pays en développement et des pays en transition. Elles doivent contribuer à fournir un financement adéquat aux pays touchés par la pauvreté qui appliquent des politiques économiques saines et n'ont pas suffisamment accès aux marchés des capitaux. Elles doivent également atténuer les effets de l'instabilité excessive des marchés financiers. Les banques de développement régionales et les institutions financières sous-régionales appuient de manière souple les efforts de développement nationaux et régionaux en renforçant la maîtrise et l'efficacité globale. Elles constituent également une source précieuse de connaissances et de compétences en matière de croissance économique et de développement pour les pays en développement qui en sont membres.

46. Nous veillerons à ce que les ressources à long terme dont dispose le système de financement international, y compris les institutions et fonds régionaux et sous-régionaux, lui permettent d'appuyer comme il convient le développement économique et social durable, l'assistance technique pour le renforcement des capacités et les systèmes de protection sociale et de défense de l'environnement. Nous continuerons également à améliorer l'efficacité globale des prêts par une maîtrise accrue au niveau des pays, des opérations qui augmentent la productivité et

donnent des résultats quantifiables pour réduire la pauvreté, ainsi qu'une coordination plus étroite avec les donateurs et le secteur privé.

E. Dette extérieure

47. Le financement viable de la dette est un élément important pour mobiliser des ressources en vue d'investissements publics et privés. Des stratégies nationales détaillées pour suivre et gérer les engagements extérieurs, dans le cadre des conditions nationales de viabilité de la dette, y compris des politiques macroéconomiques saines et la gestion avisée des ressources publiques, sont un élément essentiel pour réduire les vulnérabilités nationales. Les créanciers et les débiteurs doivent être responsables au même titre de la prévention et du règlement d'une situation non viable de la dette. Une assistance technique pour gérer la dette extérieure et son suivi peut jouer un rôle important et doit être renforcée.

48. L'allègement de la dette extérieure peut servir à libérer des ressources qui peuvent être ensuite consacrées à des activités permettant d'atteindre une croissance soutenue et un développement durable. Les mesures d'atténuation de la dette doivent donc être envisagées activement et rapidement, au sein des Clubs de Paris et de Londres notamment, ou dans d'autres instances pertinentes. Constatant combien il importe de rétablir la viabilité financière des pays en développement dont la dette n'est pas viable, nous nous félicitons des initiatives prises par certains pour réduire l'encours de leur dette, et nous encourageons d'autres mesures nationales et internationales dans ce domaine, notamment, le cas échéant, l'annulation de la dette et d'autres arrangements.

49. L'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés offre l'occasion d'améliorer les perspectives économiques et de renforcer les efforts de réduction de la pauvreté des pays bénéficiaires. Une mise en oeuvre rapide, efficace et intégrale de l'Initiative renforcée, qui devrait être totalement financée par des ressources supplémentaires, est essentielle. Les pays pauvres très endettés devraient prendre les mesures concrètes nécessaires pour pouvoir en bénéficier. Les prochaines analyses de la situation de la dette doivent également tenir compte de l'effet de l'allègement de la dette sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Nous insistons sur l'importance de critères d'admissibilité souples. Des efforts continus sont nécessaires pour réduire la charge de la dette des pays pauvres très endettés et la ramener à des niveaux acceptables. Les procédures de calcul et d'analyse de la viabilité de la dette doivent être réexaminées périodiquement. L'analyse de la viabilité de la dette au point d'achèvement doit tenir compte de toute perspective de ralentissement de la croissance mondiale et de détérioration des termes de l'échange. Les arrangements d'allègement de la dette devraient éviter d'imposer un fardeau injuste aux autres pays en développement.

50. Nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale tiennent compte de toute modification fondamentale de la situation de la dette d'un pays résultant d'une catastrophe naturelle, d'une grave détérioration des termes de l'échange ou d'un conflit, lorsqu'ils formulent des recommandations concrètes, notamment en ce qui concerne l'allègement de la dette.

51. Tout en reconnaissant la nécessité d'un ensemble souple d'instruments pour réagir de manière appropriée aux différentes situations économiques des pays en tenant compte de leurs capacités, nous soulignons l'importance de la mise en place d'un ensemble de principes précis pour la gestion et le règlement des crises financières, qui prévoient une répartition équitable du coût entre secteurs public et privé et entre créanciers, débiteurs et investisseurs. Nous encourageons les pays donateurs à veiller à ce que les ressources fournies pour l'allègement de la dette ne réduisent pas les montants d'APD qui doivent être disponibles pour les pays en développement. Nous encourageons également l'étude de mécanismes novateurs pour s'attaquer de façon globale aux problèmes de dette des pays en développement, y compris les pays à revenu moyen et les pays en transition.

F. Règlement des problèmes systémiques : renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement

52. Pour compléter les efforts nationaux de développement, nous reconnaissons qu'il est urgent d'améliorer la gouvernance et la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. À cette fin, nous soulignons l'importance d'une amélioration de la gouvernance économique mondiale et du renforcement du rôle de premier plan de l'ONU pour promouvoir le développement. Il convient également de renforcer les efforts au niveau national pour améliorer la coordination entre tous les ministères et autres institutions concernées. De même, il faudrait encourager la coordination des programmes et des politiques des institutions internationales et la cohérence sur le plan opérationnel et au niveau international pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir croissance économique soutenue, élimination de la pauvreté et développement durable.

53. D'importants efforts internationaux sont en cours pour réformer l'architecture financière internationale. Ils doivent être complétés par une plus grande transparence et une participation effective des pays en développement et des pays en transition. L'un des objectifs majeurs de la réforme est l'amélioration du financement du développement et de l'élimination de la pauvreté. Nous soulignons aussi notre attachement à l'existence de secteurs financiers nationaux robustes qui apportent une contribution vitale aux efforts nationaux de développement en tant qu'élément important d'une architecture financière internationale propice au développement.

54. Une coordination solide des politiques macroéconomiques entre les principaux pays industrialisés est indispensable pour renforcer la stabilité mondiale et réduire l'instabilité des taux de change, éléments qui revêtent une importance fondamentale pour la croissance économique et pour le renforcement et la prévisibilité des flux financiers à destination des pays en développement et des pays en transition.

55. Les institutions financières multilatérales, en particulier le Fonds monétaire international, doivent continuer d'accorder un rang de priorité élevé à la détection et à la prévention des crises potentielles et au renforcement des fondements de la stabilité financière internationale. À ce propos, nous insistons sur le fait que le Fonds doit redoubler d'efforts pour améliorer la surveillance de toutes les économies en prêtant une attention particulière aux mouvements de capitaux à court

terme et à leurs répercussions. Nous l'encourageons à faciliter la détection, en temps voulu, des risques de chocs extérieurs au moyen de systèmes de surveillance et d'alerte rapide bien conçus et à établir une coordination étroite avec les institutions ou organisations régionales compétentes, y compris les commissions régionales.

56. Nous soulignons que les institutions de financement multilatérales, lorsqu'elles fournissent des conseils de politique générale ou un soutien financier, doivent respecter les voies de réforme judicieuses définies par les pays, qui tiennent compte des besoins des populations démunies et reflètent le souci de lutter contre la pauvreté, et prendre dûment en considération les besoins particuliers et les capacités d'exécution des pays en développement et en transition, en vue d'assurer la croissance économique et un développement durable. Elles devraient, en donnant ces conseils, tenir compte des coûts sociaux des programmes d'ajustement et ceux-ci devraient être conçus de manière à limiter autant que possible les répercussions négatives sur les couches vulnérables de la société.

57. Il est essentiel de veiller à ce que les pays en développement puissent participer de manière effective et équitable à la formulation des normes et des pratiques financières. Il est également essentiel d'assurer leur application, sur une base volontaire et progressive, afin de contribuer à réduire la vulnérabilité face aux crises financières et aux risques de contagion.

58. Les cotations du risque souverain établies par des organismes privés devraient reposer, autant que possible, sur des paramètres rigoureux, objectifs et transparents. La qualité des données et des analyses est un facteur important dans ce contexte.

59. Notant l'impact des crises financières sur les pays en développement et en transition ou les risques de contagion dans ces pays, quelle que soit leur taille, nous soulignons la nécessité de veiller à ce que les institutions financières multilatérales, et en particulier le Fonds monétaire international, disposent d'un éventail adéquat de mécanismes et de moyens de financement pour pouvoir intervenir en temps opportun et de manière appropriée conformément aux orientations qu'ils se sont fixés. Le Fonds a une multitude d'instruments à sa disposition et sa situation financière est solide à l'heure actuelle. La ligne de crédit préventive est un indicateur important qui reflète la solidité des politiques appliquées par les pays et un garde-fou pour prévenir la contagion sur les marchés financiers. Les besoins en matière d'émission de droits de tirage spéciaux devraient être réexaminés périodiquement. À ce propos, nous affirmons également la nécessité de renforcer le rôle stabilisateur des fonds de réserve régionaux et sous-régionaux, des accords de swap et des mécanismes analogues parallèlement à l'action menée par les institutions financières internationales.

60. Afin de favoriser le partage équitable des charges et d'éviter les risques d'ordre moral, nous souhaiterions que toutes les parties intéressées étudient, dans les instances appropriées, un mécanisme international de renégociation de la dette qui amènera les débiteurs et créanciers à se concerter pour restructurer les dettes insoutenables de manière opportune et efficace. La mise en place d'un tel mécanisme ne devrait pas exclure la possibilité d'un financement d'urgence en période de crise.

61. La bonne gouvernance à tous les niveaux est également essentielle à une croissance économique soutenue, à l'élimination de la pauvreté et à un développement durable dans le monde entier. Pour mieux refléter le fait que le

monde est de plus en plus interdépendant et gagner en légitimité, le système de gouvernance économique doit être développé sur deux plans : les décisions relatives à la problématique du développement doivent davantage reposer sur la concertation et les lacunes institutionnelles doivent être comblées. Le rôle du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales doit être renforcé de manière à consolider les progrès réalisés et à favoriser d'autres avancées dans ces deux domaines. Nous encourageons toutes les organisations internationales à s'efforcer d'améliorer continuellement leurs opérations et leur coordination.

62. Nous soulignons la nécessité d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement et en transition aux processus de prise de décisions et de fixation de normes internationales dans le domaine économique. À ces fins, nous sommes également en faveur de nouvelles mesures pour aider ces pays à renforcer leur capacité de participer utilement aux délibérations dans les enceintes multilatérales.

63. L'une des priorités est de trouver des moyens pragmatiques et novateurs pour accroître encore la participation effective des pays en développement et en transition aux dialogues et processus de prise de décisions internationaux. Dans le cadre du mandat et dans la limite des moyens des institutions et instances concernées, nous recommandons les mesures suivantes :

- Fonds monétaire international et Banque mondiale : Continuer à accroître la participation de tous les pays en développement et en transition à leur processus de prise de décisions et renforcer ainsi le dialogue international et les travaux entrepris par ces institutions pour répondre aux besoins et aux préoccupations de ces pays en matière de développement;
- Organisation mondiale du commerce : Veiller à ce que toute consultation représente l'ensemble des membres de l'organisation et que la participation se fasse sur la base de critères clairs, simples et objectifs;
- Banque des règlements internationaux, Comités de Bâle et Forum sur la stabilité financière : Continuer de redoubler d'efforts pour communiquer avec les pays en développement et en transition et les consulter au niveau régional et revoir, le cas échéant, la liste de leurs membres pour veiller à une participation satisfaisante;
- Groupes spéciaux formulant des recommandations de politique générale ayant des répercussions mondiales : redoubler d'efforts pour communiquer avec les pays membres et renforcer la collaboration avec les institutions multilatérales ayant des mandats intergouvernementaux clairement définis et de grande ampleur.

64. Pour renforcer le rôle utile que le système économique mondial joue dans la promotion du développement, nous préconisons les mesures suivantes :

- Améliorer les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce aux fins du développement et renforcer leur capacité à fournir une assistance technique à tous les pays qui en ont besoin;
- Soutenir l'Organisation internationale du Travail et l'encourager à poursuivre ses travaux sur la dimension sociale de la mondialisation;

- Renforcer la coordination entre le système des Nations Unies et les autres institutions multilatérales oeuvrant dans les domaines des finances, du commerce et du développement afin de soutenir la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et le développement durable au niveau mondial;
- Intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs;
- Renforcer la coopération fiscale internationale par un dialogue plus poussé entre autorités fiscales nationales et une plus grande coordination des travaux des organismes multilatéraux concernés et des organisations régionales pertinentes, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement et en transition;
- Développer le rôle des commissions régionales et des banques régionales de développement pour ce qui est d'encourager la concertation entre pays, au niveau régional, sur les politiques macroéconomiques, financières et commerciales et celles qui ont trait au développement.

65. Nous nous engageons à négocier et à conclure dans les meilleurs délais une convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption sous tous ses aspects, y compris la question du rapatriement des fonds acquis illégalement dans les pays d'origine, ainsi qu'à promouvoir une coopération plus vigoureuse pour éliminer le blanchiment de l'argent. Nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer et de ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée⁵.

66. Nous demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de devenir parties à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme⁶ et préconisons un renforcement de la coopération à cette même fin.

67. Nous attachons une grande importance à la revitalisation du système des Nations Unies, pilier central de l'action menée en vue de promouvoir la coopération internationale pour le développement et de mettre en place un système économique mondial qui soit avantageux pour tous. Nous réaffirmons notre détermination à donner à l'Assemblée générale les moyens de maintenir sa position centrale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies et à continuer de renforcer le Conseil économique et social pour l'aider à s'acquitter du rôle qui lui est attribué dans la Charte de l'Organisation.

III. Rester engagés

68. La création d'une alliance mondiale pour le développement nécessitera des efforts inlassables. Nous sommes donc pleinement résolus à poursuivre notre action, aux niveaux national, régional et international, pour que les accords adoptés et les engagements pris à la présente conférence reçoivent la suite voulue et à continuer d'établir des liens entre les organisations qui s'occupent de questions relatives au développement, aux finances et au commerce et les initiatives connexes dans le cadre de l'ordre du jour global de la Conférence. La coopération entre les

⁵ Résolution 55/25 de l'Assemblée générale.

⁶ Résolution 54/109 de l'Assemblée générale, annexe.

institutions existantes doit être renforcée, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs attributions et de leurs structures administratives respectives.

69. Sur la base des résultats positifs de la Conférence et du processus qui l'a précédée, nous renforcerons l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que les organes intergouvernementaux/directeurs compétents des autres institutions participantes, et ferons davantage appel à eux aux fins du suivi de la Conférence et de la coordination, en établissant des corrélations fonctionnelles ascendantes entre les éléments suivants :

a) La concertation entre les représentants du Conseil économique et social et les membres des conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international peut donner lieu à des échanges de vues préliminaires sur les questions liées au suivi de la Conférence et à la préparation de l'assemblée que les deux institutions tiennent chaque année au printemps. On peut instaurer une concertation analogue avec les représentants de l'organe intergouvernemental approprié de l'Organisation mondiale du commerce;

b) Nous encourageons l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce, à se pencher sur les questions relatives à la cohésion, à la coordination et à la coopération, dans le cadre du suivi de la Conférence, lors de la réunion de printemps du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods. Cette réunion devrait comporter un débat intergouvernemental sur des thèmes choisis d'un commun accord par les organisations participantes et un dialogue avec des représentants de la société civile et du secteur privé;

c) Lors du dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat, que l'Assemblée générale tient tous les deux ans, on examinerait les rapports relatifs au financement du développement émanant du Conseil économique et social et d'autres organes, ainsi que d'autres questions liées au financement du développement. Ce mécanisme serait réaménagé de manière à en faire un instrument de coordination intergouvernemental, pour le suivi de la Conférence et les questions connexes. Le dialogue de haut niveau comprendrait une concertation avec les parties intéressées sur l'application des décisions et des recommandations issues de la Conférence, y compris la question de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers, et commerciaux internationaux pour l'action en faveur du développement;

d) On envisagera des modalités appropriées pour que toutes les parties intéressées puissent participer à la nouvelle phase du dialogue de haut niveau, s'il y a lieu.

70. Pour appuyer les éléments susmentionnés aux niveaux national, régional et international, nous décidons :

- De continuer à améliorer la cohérence de nos politiques internes en assurant l'engagement permanent de nos ministères du développement, des finances, du commerce et des affaires étrangères, ainsi que de nos banques centrales;
- De mobiliser le soutien actif des commissions régionales et des banques régionales de développement;

- De maintenir le processus de financement pour le développement à l'ordre du jour des organismes intergouvernementaux de toutes les parties prenantes, notamment tous les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, y compris la CNUCED.

71. Nous sommes conscients du lien qui existe entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, lorsqu'il s'agit de mesurer les progrès et d'aider à définir les priorités en matière de développement. Nous notons avec satisfaction à cet égard que l'ONU a l'intention d'établir un rapport chaque année. Nous préconisons une coopération étroite entre l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce pour l'établissement de ce rapport. Nous appuierons la campagne d'information mondiale menée par l'ONU sur les objectifs de développement convenus par la communauté internationale, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. À ce propos, nous souhaiterions encourager la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile et les entités du secteur privé.

72. Pour soutenir ces efforts, nous prions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de veiller, avec la collaboration des secrétariats des principales institutions concernées, et en utilisant pleinement le mécanisme du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, à ce que les accords adoptés et les engagements pris à la présente conférence fassent l'objet d'un suivi permanent et de fournir un appui efficace sur le plan administratif en s'inspirant de l'approche participative originale et des arrangements connexes relatifs à la coordination qui ont été utilisés dans le cadre des préparatifs de la Conférence. Le Secrétaire général est également prié de présenter un rapport annuel sur cette action de suivi.

73. Nous demandons la convocation d'une conférence internationale de suivi pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey. Les dispositions concernant cette conférence seront arrêtées en 2005 au plus tard.

Résolution 2*

Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement mexicains

La Conférence internationale sur le financement du développement,

Réunie à Monterrey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002 sur l'invitation du Gouvernement mexicain,

1. *Exprime ses vifs remerciements* à S. E. M. Vicente Fox, Président du Mexique, pour sa remarquable contribution au succès de la Conférence internationale sur le financement du développement en tant que Président de la Conférence;

2. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement mexicain pour avoir accueilli la Conférence au Mexique et pour la qualité des installations, du personnel et des services si gracieusement mis à sa disposition;

3. *Prie* le Gouvernement mexicain de transmettre à la ville de Monterrey et au peuple mexicain les sentiments de gratitude de la Conférence pour leur hospitalité et le chaleureux accueil qu'ils ont réservé à ses participants.

* Adoptée à la 6e séance plénière, le 22 mars 2002; pour le débat, voir chap. IX.

Résolution 3*

Pouvoirs des représentants à la Conférence internationale sur le financement du développement

La Conférence internationale sur le financement du développement,

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

* Adoptée à la 6e séance plénière, le 22 mars 2002; pour le débat, voir chap. VII.

Chapitre II

Participation et organisation des travaux

A. Date et lieu de la Conférence

1. La Conférence des Nations Unies sur le financement du développement a eu lieu à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, conformément aux résolutions 55/245 A et 55/245 B de l'Assemblée générale, en date du 21 mars 2001. La Conférence a tenu six séances plénières.

B. Participation

2. Les États ci-après étaient représentés à la Conférence :

Afghanistan	Chine
Afrique du Sud	Chypre
Albanie	Colombie
Algérie	Communauté européenne
Allemagne	Comores
Andorre	Congo
Angola	Costa Rica
Antigua-et-Barbuda	Côte d'Ivoire
Arabie saoudite	Croatie
Argentine	Cuba
Arménie	Danemark
Australie	Djibouti
Autriche	Égypte
Azerbaïdjan	El Salvador
Bahamas	Émirats arabes unis
Bahreïn	Équateur
Bangladesh	Érythrée
Barbade	Espagne
Bélarus	Estonie
Belgique	États-Unis d'Amérique
Belize	Éthiopie
Bénin	Ex-République
Bhoutan	yougoslave de
Bolivie	Macédoine
Bosnie-Herzégovine	Fédération de Russie
Botswana	Fidji
Brésil	Finlande
Brunéi Darussalam	France
Bulgarie	Gabon
Burkina Faso	Gambie
Burundi	Géorgie
Cambodge	Ghana
Cameroun	Grèce
Canada	Grenade
Cap-Vert	Guatemala
Chili	Guinée

Guinée équatoriale	Népal
Guinée-Bissau	Nicaragua
Guyana	Niger
Haïti	Nigéria
Honduras	Norvège
Hongrie	Nouvelle-Zélande
Îles Cook	Oman
Îles Marshall	Ouganda
Îles Salomon	Pakistan
Inde	Palaos
Indonésie	Panama
Iran (République islamique d')	Paraguay
Iraq	Pays-Bas
Irlande	Pérou
Islande	Philippines
Israël	Pologne
Italie	Portugal
Jamahiriya arabe libyenne	Qatar
Jamaïque	République arabe syrienne
Japon	République centrafricaine
Jordanie	République de Corée
Kazakhstan	République de Moldova
Kenya	République démocratique populaire lao
Kirghizistan	République dominicaine
Koweït	République tchèque
Lesotho	République-Unie de Tanzanie
Lettonie	Roumanie
Liban	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
Lichtenstein	Rwanda
Lituanie	Sainte-Lucie
Luxembourg	Saint-Kitts-et-Nevis
Madagascar	Saint-Siège
Malaisie	Saint-Vincent-et les Grenadines
Malawi	Samoa
Maldives	Sénégal
Mali	Seychelles
Malte	Sierra Leone
Maroc	Singapour
Maurice	Slovaquie
Mauritanie	Slovénie
Mexique	Somalie
Micronésie (États fédérés de)	Soudan
Monaco	Sri Lanka
Mongolie	Suède
Mozambique	Suisse
Myanmar	
Namibie	
Nauru	

Suriname	Tuvalu
Swaziland	Ukraine
Tchad	Uruguay
Thaïlande	Venezuela
Togo	Viet Nam
Tonga	Yémen
Trinité-et-Tobago	Yougoslavie
Tunisie	Zambie
Turkménistan	Zimbabwe
Turquie	

3. Les membres associés ci-après des commissions économiques régionales étaient représentés par des observateurs : îles Vierges américaines et Porto Rico.

4. Les secrétariats des commissions régionales suivantes étaient représentés :

- Commission économique pour l'Europe
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- Commission économique pour l'Afrique
- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

5. Les organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

- Organisation des Nations Unies
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- Programme des Nations Unies pour le développement
- Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- Fonds des Nations Unies pour la population
- Programme alimentaire mondial
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

6. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés :

- Organisation internationale du Travail
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Organisation mondiale de la santé
- Banque mondiale
- Fonds monétaire international
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
- Fonds international de développement agricole
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- Organisation mondiale du commerce

7. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

- Banque africaine de développement
- Banque arabe pour le développement économique en Afrique
- Banque asiatique de développement
- Banque centrale des Caraïbes orientales

Banque centraméricaine d'intégration économique
 Banque de développement du Conseil de l'Europe
 Banque européenne pour la reconstruction et le développement
 Banque interaméricaine de développement
 Commission européenne
 Communauté andine
 Communauté des Caraïbes
 Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
 Fonds commun pour les produits de base
 Fonds de l'OPEP pour le développement international
 Forum de stabilité financière
 Organisation de coopération et de développement économiques
 Organisation de l'unité africaine
 Organisation internationale de la francophonie
 Secrétariat du Commonwealth
 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
 Union interparlementaire

8. Le Comité préparatoire de la Conférence a accrédité un certain nombre d'entités et organisations du secteur privé auprès du processus préparatoire de fond et auprès de la Conférence. La liste des entités et organisations du secteur privé accréditées figure dans les documents A/AC.257/30 et Add.1 et 2; une liste d'autres accréditations figure dans la décision 4/7 du Comité préparatoire (voir A/CONF.198/5, chap. VIII, sect. B).

9. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales ont participé à la Conférence. Les organisations non gouvernementales accréditées sont énumérées dans les documents A/AC.257/10 et Add.1 à 5, ainsi que dans la décision 4/6 du Comité (voir A/CONF.198/5, chap. VIII, sect. B). La Conférence a également accrédité deux autres organisations non gouvernementales (voir par. 16 ci-dessous).

10. Les autres entités qui ont reçu une invitation permanente et ont participé à la Conférence en tant qu'observateurs sont la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Ordre souverain et militaire de Malte.

C. Ouverture de la Conférence et élection du Président de la Conférence et des Coprésidents de la réunion officielle de haut niveau et de la réunion au niveau ministériel

11. La Conférence a été ouverte par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

12. À la 1^{re} séance plénière, le 18 mars, le Secrétaire général adjoint, qui représentait le Secrétaire général, a présidé l'élection par acclamation des membres du Bureau suivants :

Président de la Conférence

Vicente Fox, Président du Mexique

Coprésidents de la réunion au niveau ministériel

Jorge G. Castañeda Gutman, Ministre mexicain des affaires étrangères, Francisco Gil Diaz, Ministre mexicain des finances, et Luis Ernesto Derbez Bautista, Ministre mexicain du commerce

Coprésidents de la réunion officielle de haut niveau

Miguel Hakim Simón, Secrétaire d'État mexicain aux affaires étrangères, Agustín Carstens Carstens, Secrétaire d'État mexicain aux finances, et Luis Fernando de la Calle, Secrétaire d'État mexicain au commerce

D. Adoption du Règlement intérieur

13. À sa 1re séance plénière, le 18 mars, la Conférence a adopté le Règlement intérieur recommandé par le Comité préparatoire et approuvé par l'Assemblée générale dans sa décision 56/446 (A/CONF.198/2).

E. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

14. À sa 1re séance plénière, le 18 mars, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire (A/CONF.198/1/Rev.1), conformément à la recommandation formulée par le Comité préparatoire dans sa décision 4/2 (voir A/CONF.198/5, chap. VIII, sect. A). L'ordre du jour adopté était libellé comme suit :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption du Règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Organisation des travaux, y compris la constitution de [la Grande Commission], la réunion officielle de haut niveau, la réunion au niveau ministériel et la réunion au sommet.
7. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence :
 - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Réunion officielle de haut niveau :
 - a) Échange de vues général;
 - b) Examen du projet de consensus de Monterrey;
 - c) Rapports d'activité des parties prenantes.
9. Réunion au niveau ministériel :
 - a) Échange de vues général;

- b) Examen du projet de consensus de Monterrey;
 - c) Rapports du forum des milieux d'affaires et du forum de la société civile;
 - d) Tables rondes au niveau ministériel.
10. Réunion au sommet :
- a) Échange de vues général;
 - b) Examen du projet de consensus de Monterrey;
 - c) Tables rondes au sommet.
11. Adoption du Consensus de Monterrey.
12. Adoption du rapport de la Conférence.

F. Accréditation des organisations intergouvernementales

15. À sa 1re séance plénière, le 18 mars, la Conférence a approuvé l'accréditation des six organisations intergouvernementales suivantes, comme recommandé par le Bureau de son Comité préparatoire : Fondation du Commonwealth, Banque des États de l'Afrique centrale, Partenaires dans le domaine de la population et du développement : une initiative Sud-Sud, Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires et Banque centrale des Caraïbes orientales et Forum de stabilité financière.

G. Accréditation des organisations non gouvernementales

16. À sa 1re séance plénière, le 18 mars, la Conférence a approuvé l'accréditation des deux organisations non gouvernementales ci-après, comme recommandé par le Bureau de son Comité préparatoire : Institut d'économie internationale et Centre pour le développement mondial.

H. Élection des autres membres du Bureau

17. À la 1re séance plénière, le 18 mars, le Coprésident a informé la Conférence des recommandations concernant la composition du Bureau et la répartition des postes.

18. À la même séance, la Conférence a élu des vice-présidents parmi les groupes régionaux suivants :

Groupe des États d'Afrique

(cinq vice-présidents) Cameroun, Égypte, Ghana, Namibie et Soudan

Groupe des États d'Asie

(cinq vice-présidents) Bangladesh, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan et Thaïlande

Groupe des États d'Europe orientale
(cinq vice-présidents) Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Pologne, République tchèque et Roumanie

Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
(quatre vice-présidents) Chili, El Salvador, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago

Groupe des États d'Europe occidentale et autres États
(cinq vice-présidents) Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Suède et Turquie

19. À la même séance, le 18 mars, Jorge G. Castañeda Gutman, Ministre mexicain des affaires étrangères, a été élu Vice-Président de droit de la Conférence.
20. Également à la même séance, le Coprésident a informé la Conférence qu'il fallait procéder à de nouvelles consultations pour élire l'un des vice-présidents Rapporteur général de la Conférence.
21. À sa 4e séance plénière, le 21 mars 2002, la Conférence a élu Hazem Fahmy (Égypte) Rapporteur général.

I. Organisation des travaux, y compris la constitution de [la Grande Commission], la réunion officielle de haut niveau, la réunion au niveau ministériel et la réunion au sommet

22. À la 1re séance plénière, le 18 mars, conformément aux recommandations du Comité préparatoire figurant dans sa décision 4/3 (voir A/CONF.198/5, chap. VIII, sect. A), la Conférence a approuvé l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans le document A/CONF.198/4/Rev.1.
23. À la même séance, la Conférence a approuvé les propositions figurant dans le document A/CONF.198/4/Rev.1 concernant l'échange de vues, la composition du Bureau, la réunion officielle de haut niveau, la réunion au niveau ministériel et la réunion au sommet.
24. Également à la même séance, la Conférence a approuvé le projet de calendrier des travaux de la Conférence tel qu'il figure dans le document A/CONF.198/4/Rev.1 et après révisions orales.

J. Pouvoirs des représentants à la Conférence

25. À la 1re séance plénière, le 18 mars, il a été décidé, conformément à l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence et sur proposition du Coprésident, que la composition de la Commission de vérification des pouvoirs serait calquée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa cinquante-sixième session. Seraient donc membres de la Commission les États suivants : Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, Lesotho, Sénégal, Singapour et Uruguay. S'agissant du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, il était prévu que si l'un de ces États ne participait pas à la Conférence, il serait remplacé par un autre État appartenant au même groupe régional.

Chapitre III

Réunion officielle de haut niveau

1. À la 1re séance plénière, le 18 mars, du Comité conformément à la recommandation préparatoire figurant dans sa décision 4/3 (voir A/CONF.198/5, chap. VIII, sect. A), la Conférence a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'elle était présentée dans le document A/CONF.198/4/Rev.1 et décidé de créer une réunion officielle de haut niveau. Elle a également décidé de renvoyer le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Réunion officielle de haut niveau », à la réunion officielle de haut niveau.

A. Échange de vues général

2. À la 1re séance plénière, le 18 mars, la réunion officielle de haut niveau a examiné le point 8 a) de l'ordre du jour, « Échange de vues général », et entendu des déclarations des Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

3. À la 2e séance plénière, le 18 mars, le Vice-Président de la Banque de développement islamique et le Vice-Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe ont fait des déclarations.

B. Examen du projet de consensus de Monterrey

4. À la 1re séance plénière, le 18 mars, la réunion officielle de haut niveau a examiné le point 8 b) de l'ordre du jour, « Examen du projet de consensus de Monterrey »; elle était saisie pour cela d'une note du Secrétariat transmettant le projet de conclusions et décisions de la Conférence (A/CONF.198/3).

5. À la même séance, la réunion officielle de haut niveau a approuvé le projet de consensus de Monterrey tel qu'il figure dans le document A/CONF.198/3 et l'a transmis à la réunion au niveau ministériel pour examen.

C. Rapports d'activités des parties prenantes

6. À la 1re séance plénière, le 18 mars, la réunion officielle de haut niveau a examiné le point 8 c) de l'ordre du jour, « Rapports d'activités des parties prenantes », et entendu des déclarations des coprésidents du Comité préparatoire de la Conférence.

7. À la 2e séance plénière, le 18 mars, le Président de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable et les coprésidents du Séminaire ministériel du Fonds pour l'environnement mondial ont fait des déclarations.

Chapitre IV

Débat au niveau ministériel

1. À sa 2e séance, le 18 mars, la Conférence a approuvé, conformément aux recommandations du Comité préparatoire figurant dans sa décision 4/3 (voir A/CONF.198/5, chap. VIII, sect. A), l'organisation de ses travaux, telle qu'elle figurait dans le document A/CONF.198/4/Rev.1, et décidé de tenir un débat au niveau ministériel. Elle a également décidé de renvoyer le point 9 de l'ordre du jour intitulé « Débat au niveau ministériel » aux séances consacrées au débat ministériel.

A. Échange de vues général

2. À la 2e séance, le 18 mars, les participants au débat ministériel ont examiné le point 9 a) de l'ordre du jour, intitulé « Échange de vues général » et entendu des déclarations des représentants des organismes économiques, financiers, monétaires et commerciaux intergouvernementaux et des banques régionales de développement suivants : le Président du Comité du développement, le Président du Conseil économique et social, le Président du Groupe des Dix, le Président du Groupe des Vingt, le Président du Groupe des Vingt-quatre, le Président du Forum sur la stabilité financière et le représentant de la Banque asiatique de développement.

3. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales ci-après : l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Secrétaire général de la CNUCED, le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Secrétaire général adjoint de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Économiste principal du Secrétariat du Commonwealth, le chef de la délégation de l'Organisation internationale de la francophonie, le Directeur général du Fonds commun pour les produits de base, le Président du Parlement latino-américain, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM), la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le chef de la délégation de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Directeur de la stratégie à l'Organisation mondiale de la santé et le Directeur général du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

B. Rapport des forums du secteur privé et de la société civile

4. À la 2e séance, le 18 mars, les participants au débat ministériel ont examiné le point 9 c) de l'ordre du jour intitulé « Rapports des forums du secteur privé et de la

société civile » et entendu des déclarations du Secrétaire général de la Chambre internationale de commerce (au nom du Forum international du secteur privé), du Président de ALCADECO (au nom du Forum de la société civile), du représentant du Sénat du Mexique (au nom du Forum des parlementaires) et du maire de Monterrey (au nom du Forum des collectivités locales).

C. Examen du projet de consensus de Monterrey

5. À la 2e séance, le 18 mars, les participants au débat ministériel ont examiné le point 9 b) de l'ordre du jour intitulé « Examen du projet de consensus de Monterrey » ; ils étaient saisi d'une note du Secrétariat transmettant le projet de conclusions et décisions de la Conférence (A/CONF.198/3), qu'ils ont transmis aux participants au débat au sommet pour adoption.

D. Tables rondes ministérielles

6. Conformément à la décision 56/445 de l'Assemblée générale, huit tables rondes parties prenantes ont été organisées les mardi 19 et mercredi 20 mars dans le cadre du débat ministériel : deux tables rondes se déroulaient simultanément dans la matinée et deux autres l'après-midi. Les tables rondes du 19 mars étaient consacrées aux partenariats pour le financement du développement et celles du 20 mars à la cohérence pour le développement. On trouvera ci-après un compte-rendu des tables rondes ministérielles.

Table ronde ministérielle A.1

Partenariats pour le financement du développement

7. Les Coprésidents de la table ronde A.1, Paa Kwesi Nduom, Ministre de la planification économique et de la coopération régionale (Ghana), Charles Josselin, Ministre de la coopération et de la francophonie (France), et Heidemarie Wieczorek-Zeul, Ministre fédérale de la coopération économique et du développement (Allemagne), ont ouvert la table ronde ministérielle et fait des déclarations liminaires.

8. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Algérie, Antigua-et-Barbuda, République de Corée, Argentine, Canada, Bolivie, États-Unis d'Amérique, Viet Nam, Népal, Grèce, Samoa, Bhoutan, Chine, Norvège, Ukraine, Sri Lanka, Portugal, Burkina Faso, Bangladesh, Brésil, Lituanie, Belize, Angola, Botswana, Chili, Cap-Vert et Soudan.

9. Des déclarations ont été faites par les représentants des parties prenantes institutionnelles suivantes : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Banque mondiale et Fonds monétaire international.

10. Des déclarations ont été faites par les représentants du secteur privé suivants : Suez Infrastructure Leasing and Financial Services, Deutsche Bank Research et Barra Mexicana Colegio de Abogados, Von Wobeser y Sierra.

11. Des déclarations ont été faites par les représentants ci-après de la société civile : Association pour les Nations Unies – République dominicaine, Fondation Friedrich Ebert, Association pour les Nations Unies – Danemark, Asociación de

Economistas de America Latina y el Caribe/Brasil, International Gender and Trade Network, Center of Concern et Forum for African Alternatives (EcuTeam). Les Coprésidents ont présenté des conclusions.

12. Le compte-rendu établi par les Coprésidents est rédigé comme suit :

« 1. Nous sommes partis d'un accord fondamental : la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire revêt la plus haute priorité et le partenariat se trouve à la base même du système de coopération internationale grâce auquel ces objectifs peuvent devenir réalité. Des ministres et des hauts fonctionnaires gouvernementaux, des hauts représentants des organisations internationales, des personnalités des milieux d'affaires et des représentants d'organisations non gouvernementales ont tenu un débat fructueux axé sur les modalités permettant de tirer le meilleur parti des contributions au financement du développement apportées dans le cadre d'une grande diversité de partenariats, traditionnels et nouveaux, établis aussi bien entre organismes publics qu'entre des organismes publics, des entreprises privées et la société civile.

Partenariats entre organismes publics

2. La grande majorité des intervenants se sont déclarés préoccupés par l'insuffisance de l'aide publique au développement (APD) destinée aux pays en développement, compte tenu de la nécessité urgente de réaliser les objectifs convenus par la communauté internationale lors du Sommet du Millénaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a été reconnu que, malgré tous leurs efforts, certains pays en développement ne pourraient pas attirer des capitaux privés suffisants ou réunir des ressources nationales suffisantes pour financer leurs besoins en matière de développement. Pour ces pays, l'APD resterait une importante source de capitaux. Tout en se félicitant des initiatives récemment annoncées dans ce domaine, les intervenants ont instamment demandé aux pays donateurs d'accroître à la fois la valeur et la productivité de leur APD, dans l'intérêt tant des pays donateurs que des pays bénéficiaires.

3. Il a été admis que les ressources de l'APD n'allaient pas toujours aux pays les plus pauvres, mais que leur destination était souvent déterminée par des considérations géopolitiques. On a estimé que les pratiques et les politiques des donateurs devaient changer à cet égard. On a souligné qu'il fallait mieux coordonner l'action des pays donateurs à l'appui des priorités et des programmes des pays bénéficiaires et des partenariats efficaces entre organismes publics. Le pays bénéficiaire devrait établir un cadre de planification à long terme, tel qu'un document de stratégie de réduction de la pauvreté, qui serait le point de départ du dialogue et des concertations entre ce pays et ses donateurs. La transparence et l'obligation de rendre des comptes étaient indispensables à la réussite de ce processus.

4. Les participants ont fait valoir qu'il fallait améliorer la compatibilité et la cohérence des politiques des pays donateurs afin d'accroître l'efficacité de l'aide publique au développement. Tout en se félicitant des récentes initiatives prises dans ce domaine, telles que l'Accord de partenariat entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté européenne et ses États membres (Accord de Cotonou) et la loi *African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les perspectives en Afrique) adoptée par les États-

Unis, plusieurs intervenants se sont déclarés préoccupés par les pratiques protectionnistes en vigueur dans les pays donateurs, qui amoindrissent les retombées positives que l'APD pourrait avoir dans les pays en développement et réduisent les perspectives d'une accélération de la croissance économique fondée sur le développement des échanges. En outre, on a été estimé que ces pratiques témoignaient d'une certaine réticence envers la libéralisation des échanges – condition souvent imposée aux pays en développement dans leurs négociations avec les organisations financières internationales – et pourraient représenter un sérieux obstacle au nouveau programme de développement en vue des négociations commerciales lancées à Doha en novembre 2001.

5. On a considéré que l'impossibilité des pays en développement d'accéder aux marchés des pays développés constituait un grave obstacle au développement. En même temps, les pays en développement devaient multiplier leurs efforts pour résoudre les problèmes liés à l'offre et améliorer leurs capacités de production.

6. Par ailleurs, on a insisté sur l'importance de l'intégration régionale et sur la possibilité d'étudier tous les moyens offerts par les partenariats entre organismes publics pour résoudre des problèmes communs non seulement dans le domaine économique mais également dans les domaines de la santé et de l'éducation, entre autres. Plusieurs intervenants ont dit qu'ils comptaient beaucoup sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour apporter une réponse aux besoins du continent en matière de développement. Il s'agit bien d'une initiative africaine, mais il a été reconnu que les pays africains auraient besoin d'assistance pour la mener à bien. En conséquence, ce nouveau partenariat pouvait être pris pour modèle pour l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération entre les principaux partenaires pour le développement.

7. Plusieurs participants ont soutenu la proposition selon laquelle l'aide publique au développement devrait servir à promouvoir l'investissement direct étranger et faciliter l'intégration des pays en développement dans le commerce international. Ces mesures permettraient de tirer le meilleur parti des synergies potentielles pour générer des ressources supplémentaires pour le développement. Dans ce contexte, la mise en place de capacités a été considérée comme indispensable.

8. Des intervenants ont également fait part de leurs préoccupations du fait que les conditions imposées aux apports de capitaux publics aux pays en développement n'étaient pas appliquées de façon uniforme et demandé instamment une plus grande cohérence. En outre, il a été estimé que ces conditions ne devraient pas dépasser ce qui avait été convenu dans les instances internationales.

9. Le surendettement continue de faire gravement obstacle à la croissance des pays en développement, car il décourage les apports de capitaux privés et ponctionne lourdement les rares ressources locales. Au cours des dernières années, la communauté internationale a été le témoin de plusieurs initiatives importantes visant à alléger le fardeau de la dette extérieure, en particulier pour les pays pauvres lourdement endettés. Les participants ont néanmoins estimé qu'il faudrait poursuivre cette action et montrer plus de souplesse dans l'établissement de la capacité d'endettement soutenable, car les pays étaient

continuellement soumis à des chocs extérieurs, tels que la récente récession mondiale et la chute libre des cours des produits de base.

Partenariats public/privé

10. On a souligné que l'efficacité des partenariats public/privé exigeait avant tout un cadre institutionnel porteur, y compris un système judiciaire moderne. La modernisation du système judiciaire a été considérée comme l'une des modifications structurelles des plus importantes, car elle renforce la gouvernance en améliorant la transparence et la responsabilité, ce qui peut contribuer à réduire la corruption là où elle pose problème. En conséquence, la mise en place d'un système judiciaire fort devrait être facilitée par l'assistance technique.

11. On a souligné que, pour accroître l'investissement privé, y compris l'investissement direct étranger, il fallait accroître l'investissement des gouvernements ou des partenariats public/privé dans l'infrastructure. On a également proposé d'accroître le rôle joué par les banques régionales de développement, avec le secteur privé, dans le financement du commerce et des projets. Plusieurs exemples de coopération fructueuse entre les secteurs public et privé ont été cités, notamment dans le développement des infrastructures (approvisionnement en eau, télécommunications), l'enseignement, la recherche-développement et l'investissement étranger dans le capital social de petites et moyennes entreprises.

Considérations d'ordre général

12. Plusieurs orateurs ont souligné que les partenariats public/privé ne pouvaient être efficaces que s'ils s'inscrivaient dans un cadre institutionnel plus large, qui contribue à l'exercice du droit au développement dans une société juste, garantissant l'égalité entre les sexes. En insistant sur les dimensions sociales du développement durable et en mobilisant l'opinion publique dans les pays en développement et les pays développés, la société civile apporte une contribution importante à ce processus.

13. Les problèmes de gouvernance économique mondiale ont également été examinés, s'agissant notamment d'une participation accrue des pays en développement. Les participants ont souligné la nécessité d'accroître la coopération et la cohérence entre les différentes organisations économiques internationales. De plus, certains orateurs ont estimé qu'en l'absence d'une instance économique mondiale, il y avait une lacune dans la gouvernance économique mondiale. On a proposé en conséquence que des traités, par exemple ceux qui portent sur des questions environnementales à l'échelle mondiale, servent de modèles pour des partenariats plus structurés. Certains orateurs ont aussi estimé que les partenariats dans la gouvernance économique pouvaient être consolidés par la création d'un conseil de sécurité économique. »

Table ronde ministérielle A.2

Partenariats pour le financement du développement

13. Les Coprésidents, Didier Opertti-Badan, Ministre des affaires étrangères (Uruguay) et Myoung-Ho Shin, Vice-Président de la Banque asiatique de

développement, ont ouvert la table ronde ministérielle et fait des déclarations liminaires.

14. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Italie, Cuba, Danemark, Équateur, Tunisie, El Salvador, République dominicaine, Monaco, Népal, Colombie, Djibouti, République démocratique populaire lao (au nom des pays en développement sans littoral), Nouvelle-Zélande (au nom des Îles du Pacifique), Égypte, Costa Rica, Malte et République arabe syrienne.

15. Des déclarations ont été faites par les représentants des parties prenantes institutionnelles suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation de coopération et de développement économiques, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Banque mondiale et Fonds monétaire international.

16. Des déclarations ont été faites par les représentants des entités du secteur privé suivantes : Grupo Emyco, Samuels Associates, Potomac Associates, des entités Moody's Investor Service, Groupe Evian, Uganda Small Business Enterprise, Grameen Phone.

17. Des déclarations ont été faites par les représentants ci-après de la société civile : Confédération internationale des syndicats libres, Quaker United Nations Office, World Association of Former United Nations Interns and Fellows, KULU Women in Development/WEDO. Les Coprésidents ont présenté des conclusions.

18. Le compte-rendu établi par les Coprésidents est rédigé comme suit :

« 1. Les participants à la table ronde ont tenu un débat très fructueux sur les grandes questions dont est saisie la Conférence internationale sur le financement du développement et sur la question des partenariats pour le financement du développement. On trouvera ci-après un compte-rendu des travaux.

Généralités

2. Les participants à la table ronde ont fait les observations suivantes :

- Les ministres se sont dit très favorables au projet de Consensus de Monterrey, et notamment aux réformes recommandées aux niveaux national et international dans ledit document. Le projet de Consensus place le financement du développement parmi les priorités internationales;
- Les ministres ont porté leur attention sur l'application du projet de Consensus de Monterrey. Ils ont estimé qu'il était indispensable d'appliquer énergiquement et rapidement le projet de Consensus pour nourrir la croissance économique dans le monde et atténuer la pauvreté;
- Il a été dit que l'application du projet de Consensus devait s'accompagner d'une action ambitieuse aux niveaux national et international, et que les grandes initiatives techniques devaient être soutenues par une volonté politique ferme et soutenue. La participation de chefs d'État et de gouvernement à la Conférence laissait augurer de l'existence d'une telle volonté politique;

- Les partenariats étaient perçus comme essentiels. Les pays devaient cependant rester les propriétaires. Aucun partenaire, qu'il s'agisse d'un pays ou d'une institution, ne pouvait suffire à la tâche. Diverses formes de partenariat sont indispensables dans le contexte du développement. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé sont au coeur d'une croissance économique soutenue. Les partenariats entre les pays et les organisations oeuvrant dans le domaine du développement et la coopération entre ces organisations mêmes constituaient un autre élément clef du développement durable. Les partenariats entre les organisations humanitaires et les organisations non gouvernementales jouaient également un rôle important dans les efforts de développement;
- Les participants ont souligné que les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire étaient l'élément moteur de cet élan international sans précédent dans le sens d'une mobilisation des ressources pour le développement. En 30 ans, les progrès accomplis dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux de base ont été considérables. Malheureusement, le nombre de pauvres et d'analphabètes reste trop élevé et les objectifs internationaux en matière de santé et de services sociaux de base sont encore loin d'être atteints. La situation dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral mérite une attention particulière. Les engagements pris pour aider ces pays, les autres pays en développement et les pays à économie en transition à se développer et à s'intégrer dans l'économie mondiale doivent être respectés;
- Quelques ministres ont estimé que le projet de Consensus de Monterrey aurait dû traiter plus précisément des questions sociales et du financement des programmes sociaux. Ils ont également mis l'accent sur le problème du chômage et sur la nécessité d'accorder une plus grande attention au secteur économique informel et d'aider les petits entrepreneurs. À cet égard, il importe d'apporter une attention particulière aux zones rurales, puisque c'est là que vivent la majorité des pauvres;
- De nombreux ministres ont souligné l'importance que revêtait l'éducation pour tous, en particulier pour les femmes et les filles. Pour que le changement aille dans le bon sens, il fallait généraliser l'éducation, et notamment rendre l'éducation primaire universelle pour les garçons et les filles conformément à la Déclaration du Millénaire. La mise en oeuvre du document de la Conférence devait se faire dans le respect des droits de l'homme.

Principales questions examinées

3. Outre que tous les ministres ont appuyé le projet de consensus de Monterrey, le débat a porté sur plusieurs problèmes clefs. Il a été reconnu que la bonne gouvernance constituait la base de toute mobilisation des ressources nationales et internationales en faveur des pays en développement. On a fait observer qu'une action efficace visant à éliminer la corruption était essentielle pour la bonne gouvernance dans tous les pays et qu'une telle action relevait de la responsabilité commune des pays en développement et des pays développés.

L'allocation de ressources gouvernementales à des fins militaires réduisait les fonds disponibles pour le développement. S'agissant des ressources privées internationales, l'investissement étranger direct a été jugé préférable aux capitaux à court terme et aux crédits, plus imprévisibles. De nombreux participants ont fait observer que l'amélioration de l'accès au marché pour les produits agricoles représentait une contribution importante au financement du développement. De l'avis général, un progrès effectif dans l'application de la Déclaration ministérielle de Doha, notamment en ce qui concerne la libéralisation du commerce dans le secteur de l'agriculture, était essentiel. À cet égard, on a souligné qu'il faudrait mettre au point des mécanismes qui contribueraient au bon fonctionnement des petites entreprises dans une économie à l'échelle mondiale et qu'il fallait veiller à assurer aux entrepreneurs l'accès à l'aide internationale. De nombreux participants ont préconisé l'application rapide de l'initiative améliorée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), ainsi que des efforts de la part des pays donateurs pour porter à 0,7 % du produit national brut l'aide publique au développement. En même temps, les ministres ont souligné qu'il fallait améliorer la qualité de l'APD grâce à une meilleure coordination des efforts et des conditions des donateurs, le déliement de l'aide et une capacité accrue des pays bénéficiaires d'utiliser l'aide efficacement. Il a été déterminé qu'un vaste effort international pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans tous les secteurs faisait partie intégrante de l'aide au développement. Les ministres ont souligné qu'il était important d'assurer la cohérence et l'homogénéité des systèmes monétaires, commerciaux et financiers internationaux, ainsi que des politiques des pays développés susceptibles de modifier les conditions économiques internationales qui ont un effet sur l'économie des pays en développement. Ils ont également souligné l'importance de la réforme des institutions de Bretton Woods et d'une plus large participation des pays en développement à la prise de décisions économiques.

Propositions venant s'ajouter à celles qui figurent dans le projet de consensus de Monterrey

4. On trouvera ci-après des propositions avancées par divers participants :
- Plus large utilisation, par les banques centrales, d'un réseau régional d'échange;
 - Création, par les banques régionales, de nouvelles lignes de crédit pour les prêts d'urgence et accroissement des prêts au secteur social;
 - Annulation de la dette pour les pays pouvant bénéficier d'un financement de l'IDA sans être des PPTÉ;
 - Plus large utilisation des échanges de créances;
 - Dialogue international sur la fiscalité FMI/Banque mondiale/Organisation de coopération et de développement économiques;
 - Ouverture des marchés du travail des pays industrialisés aux travailleurs venus de pays en développement;

- Mise en place de normes internationales pour le partenariat;
- Renforcement de divers centres mondiaux d'échange d'informations utilisés par les investisseurs nationaux et internationaux;
- Amélioration de la méthode d'établissement des cotes de crédit pour le privé. »

Table ronde ministérielle A.3

Partenariats pour le financement du développement

19. Les Coprésidents, Shaukat Aziz, Ministre pakistanais des finances, et Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, ont ouvert la table ronde au niveau ministériel.

20. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Japon, Maroc, Australie, Guyana, Guatemala, États-Unis d'Amérique, Mali, République tchèque, Liechtenstein, Islande, Finlande, Irlande, Honduras, Pays-Bas, Panama, Fédération de Russie, Suisse, Afrique du Sud, Jamaïque, Yougoslavie, Namibie, Mexique et Éthiopie.

21. Les représentants des parties prenantes suivantes ont fait des déclarations : ONUSIDA, Fonds commun pour les produits de base, Commission économique pour l'Europe, Commission européenne.

22. Les représentants des entités suivantes du secteur privé ont fait des déclarations : Chambre internationale du commerce, Groupe financier AMBAC, Daimler Chrysler, Securities Industries Association, Groupe d'entreprises Cisneros, Union Bank of the Philippines.

23. Les représentants suivants de la société civile ont fait des déclarations : Centre Carter, Confédération mondiale du travail, United Methodist Church, Social Watch Asia, Organisation suédoise du travail, Maryknoll Sisters of St. Dominic, Centre pour le développement mondial, Instituto Brasileiro de Analysis Sociais e Economicas.

24. Le compte-rendu établi par les Coprésidents est rédigé comme suit :

« 1. Les ministres ont salué le projet de consensus de Monterrey comme la manifestation d'un nouveau partenariat pour le développement, même s'il restait en deçà des attentes d'un certain nombre de participants. De l'avis général, après son adoption, il faudrait prendre des mesures énergiques pour l'appliquer et le traduire dans les faits si l'on voulait que cette initiative mondiale produise des résultats. Le succès de celle-ci dépendrait essentiellement de la volonté politique et de la détermination dont feraient preuve les équipes dirigeantes aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

2. On a insisté sur le fait que les pays devaient contrôler leur développement. Le processus de développement devait être global et il importait de tenir compte des intérêts de tous dans la formulation et la mise en oeuvre des stratégies, des programmes et des projets. Plutôt que comme une « aide », l'assistance extérieure devait être considérée comme une forme de coopération économique, un moyen d'aider les pays en développement à devenir autonomes et à ne plus dépendre en permanence d'un soutien. Il

importait au plus haut point que les pays bénéficiaires mettent au point et contrôlent eux-mêmes leurs programmes de réforme et d'élimination de la pauvreté. Les pays donateurs devaient appuyer l'exécution de ces programmes au lieu d'imposer leurs propres plans de réformes aux bénéficiaires. Le cas de l'Irlande était un bon exemple de ce qu'il fallait faire : ce pays avait été encouragé à fixer lui-même ses priorités en matière de développement et ses partenaires européens l'avaient aidé à les traduire dans les faits. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique était une autre initiative récente et importante entièrement contrôlée par les pays en développement intéressés.

3. Constituer des partenariats selon ce principe de contrôle par les pays concernés supposait que soient clairement définis les engagements réciproques et les obligations mutuelles de toutes les parties associées au processus de développement. Les ministres ont souscrit à l'idée que le partenariat devait être l'un des principes de la coopération internationale pour le développement, tout en estimant qu'il fallait continuer de réfléchir aux moyens de faire en sorte que l'adhésion à ce concept débouche sur des résultats concrets.

4. On a mis en relief différents aspects de la notion de partenariat. On pouvait notamment envisager des partenariats entre pays en développement et pays développés, entre pays en développement, entre le secteur public et le secteur privé, et d'autres variantes faisant appel aux composantes de la société civile, en particulier les ONG et les syndicats. On a insisté sur la nécessité de reconnaître pleinement le rôle et la contribution de ces partenaires de la société civile. Les participants ont également souligné que l'objectif de la parité entre les sexes devait être pris en considération dans tous les programmes et projets de développement.

5. Les participants ont présenté plusieurs exemples de l'utilité et des avantages des partenariats internes. On a admis l'idée qu'en matière de développement, l'État devait partager ses responsabilités avec d'autres parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Si le secteur privé présentait un avantage comparatif dans quelques domaines, un certain nombre de risques et d'activités devaient rester de la compétence de l'État. Le partenariat entre secteur public et secteur privé permettait parfois de tirer parti de leurs points forts respectifs. Plusieurs participants ont donné des exemples de cette forme de collaboration entre les deux secteurs.

6. Les participants se sont accordés à reconnaître que l'aide publique au développement (APD) était indispensable pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier dans les pays les plus pauvres. Il fallait appuyer les efforts nationaux visant à améliorer l'éducation et la santé, notamment à lutter contre le sida, mais il était clair que l'on devait également renforcer les capacités, notamment en matière de gestion de l'APD; pour certains participants, les programmes d'aide ne faisaient plus une place assez large à la mise en place d'infrastructures.

7. On a beaucoup insisté sur le fait que tant les donateurs que les bénéficiaires de l'aide devaient assumer leurs responsabilités. Les bénéficiaires avaient des comptes à rendre à leurs citoyens et aux donateurs quant à la conduite des affaires publiques et à leur politique. Les donateurs, de leur côté, avaient de nombreuses responsabilités à l'égard des bénéficiaires,

notamment en ce qui concerne le volume, la qualité et l'efficacité de l'aide. Assumer eux-mêmes ces responsabilités au lieu d'en laisser le soin aux ONG devait être une priorité pour les pays développés.

8. On a insisté sur la nécessité d'améliorer la cohérence et la coordination de l'aide publique au développement. Pour bénéficier de celle-ci, les pays en développement étaient souvent tenus de remplir différentes conditions qui variaient selon les priorités et les procédures des divers donateurs. Une meilleure coordination entre ceux-ci pourrait contribuer à alléger la tâche des pays bénéficiaires, notamment des petits États.

9. Nombre de ministres ont souligné qu'il importait de sensibiliser l'opinion publique des pays développés à la nécessité de combler le fossé entre riches et pauvres, et de la rendre plus favorable à une augmentation de l'APD en l'informant mieux de l'utilité de celle-ci et de son efficacité. La Conférence a déjà eu des retombées positives à cet égard et les médias pourraient jouer un rôle considérable dans la poursuite de ces efforts. Si l'annonce d'une augmentation de l'aide faite par quelques grands donateurs dans les jours qui ont précédé la Conférence a été accueillie avec satisfaction, on a fait observer qu'en dépit des augmentations prévues, l'APD resterait bien inférieure aux apports jugés nécessaires pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et l'objectif de 0,7 % du produit national brut.

10. On a plaidé pour une meilleure harmonisation des politiques des pays développés en matière de commerce, de finances et de développement. Plusieurs participants ont mis l'accent sur les obstacles que représentaient pour le développement des pays en développement les mesures protectionnistes et les subventions intérieures mises en place par les pays développés.

Propositions s'ajoutant au projet de consensus de Monterrey

11. Les propositions ci-après ont été formulées par divers participants :

- Une délégation a donné des précisions sur l'augmentation à venir des flux d'aide annoncée antérieurement par son pays;
- Une délégation a indiqué que son pays proposerait la création d'une loterie mondiale;
- Plusieurs pays bénéficiaires ont recommandé que les donateurs confient l'entière responsabilité de la gestion de leurs programmes d'aide extérieure aux services établis par eux dans les pays bénéficiaires;
- Il a été proposé que les donateurs mettent en commun leurs ressources en alimentant un fonds unique par pays;
- On a proposé que les institutions financières internationales publient des informations sur les pratiques des pays donateurs en ce qui concerne le volume et la qualité de l'aide accordée et d'autres aspects de leurs politiques intéressant le développement des pays en développement, notamment ceux touchant au commerce;

- Deux entreprises du secteur privé ont fait des propositions pour la mise en place de structures et de réseaux d'apprentissage visant à former des entrepreneurs et des gestionnaires dans les pays en développement;
- On a fait valoir que l'Organisation des Nations Unies était particulièrement bien placée pour sensibiliser le public à la nécessité d'accroître les flux d'aide. »

Table ronde ministérielle A.4

Partenariats pour le financement du développement

25. Les Coprésidents, Mugur Isarescu, Gouverneur de la Banque nationale de Roumanie, et K. Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, ont ouvert la table ronde.

26. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Brésil, Philippines, ex-République yougoslave de Macédoine, Mozambique, Pérou, Inde, Suriname, Espagne, Slovaquie, Suède, Cameroun, Autriche, Tuvalu, Venezuela, Turquie, Brunéi Darussalam, Sainte-Lucie, Géorgie, Maurice, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Mongolie, Trinité-et-Tobago et Tonga.

27. Les représentants des parties prenantes suivantes ont fait des déclarations : Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Programme des Nations Unies pour le développement.

28. Les représentants des entités suivantes du secteur privé ont fait des déclarations : Frank Russell Company, African Business Round Table, Spring Investment Corporation, Financial Services Volunteer Corps.

29. Les représentants suivants de la société civile ont fait des déclarations : Japan Network on Debt and Poverty, Église de Norvège (EcuTeam), Coalition KARAT, Conseil oecuménique des églises (EcuTeam), Association nationale des économistes, Development Network of Indigenous Volunteer Associations. Les Coprésidents ont fait des observations finales.

30. Le compte-rendu établi par les Coprésidents est ainsi rédigé :

« 1. Le projet de consensus de Monterrey a été salué comme un instrument de portée historique et comme une étape vers l'avènement de partenariats mondiaux pour le développement.

2. Les participants ont souligné que la notion de partenariat était un élément d'importance critique pour l'élimination de la pauvreté et pour la réalisation des objectifs du développement proclamés dans la Déclaration du Millénaire. Plusieurs dimensions de ces partenariats ont été considérées comme essentielles pour un développement durable centré sur l'homme. Au niveau national, les partenariats devraient être inspirés par le souci d'un partage des responsabilités et d'une complémentarité des efforts et des rôles de l'État, du secteur privé et de la société civile. Au niveau mondial, les pays développés et les pays en développement devraient voir dans le développement une responsabilité commune. Les partenariats entre pays, organismes de développement, sociétés civiles et entreprises se sont révélés essentiels pour une plus grande cohérence et pour une accélération du développement. Les délégués ont de même vivement encouragé les partenariats public-privé, y

voyant des moyens efficaces de créer un climat propice à un investissement socialement responsable. Un certain nombre d'orateurs ont souligné le rôle important que joue le secteur privé dans la création de richesses et ont préconisé la formation de partenariats plus vigoureux entre sociétés transnationales et entrepreneurs nationaux afin de promouvoir l'investissement et encourager la croissance.

3. On a vivement appuyé les réformes intérieures et internationales préconisées par le projet de consensus de Monterrey. Parmi celles-ci figuraient, au niveau national, la création d'institutions démocratiques solides, le respect des droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la bonne gouvernance, l'adoption de politiques macroéconomiques judicieuses et la mise en place d'un climat propice à l'investissement privé (intérieur et étranger). Au niveau international, on a également considéré comme indispensable un progrès effectif vers la libéralisation des échanges dans l'esprit de la Déclaration ministérielle de Doha, en particulier un élargissement de l'accès aux marchés pour les pays en développement, une amélioration sensible de la quantité et de la qualité de l'aide publique au développement (APD), un allègement de la dette extérieure, des efforts pour stabiliser les marchés financiers internationaux et une action plus résolue pour créer des capacités dans les pays en développement.

4. S'agissant de l'APD, les initiatives prises récemment par certains pays développés pour accroître leur aide publique au développement ont été saluées comme autant d'étapes prometteuses dans la bonne direction. En même temps, plusieurs participants ont souligné qu'il fallait rendre l'APD plus efficace, par des mesures telles que le déliement de l'aide, une meilleure coordination des efforts accomplis par les donateurs, un meilleur contrôle par le pays bénéficiaire et une augmentation de la capacité d'absorption de l'aide par celui-ci.

5. L'application rapide et effective du projet de consensus de Monterrey a été évoquée par plusieurs intervenants. La constitution de partenariats devrait faire partie intégrante d'un engagement prolongé.

6. On a souligné l'importance des besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. L'investissement, dans ces pays, doit être encouragé, notamment grâce à l'effet catalyseur des apports d'APD. L'importance du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été soulignée, car c'est un partenariat essentiel que la communauté internationale devrait soutenir.

Propositions s'ajoutant à celles contenues dans le projet de consensus de Monterrey

7. Indépendamment de l'appui donné en termes généraux au projet de consensus de Monterrey, plusieurs autres propositions concrètes ont été avancées :

- La création d'un forum des entreprises du Nord et du Sud sous les auspices de la Banque mondiale et des banques régionales de développement;

- Un doublement de l'APD, première étape vers la réalisation de l'objectif de 0,7 % afin d'atteindre les objectifs du développement de la Déclaration du Millénaire;
- Des réformes tendant à la création de capacités, notamment dans les pays qui sortent d'un conflit;
- La création d'un groupe de travail international sur les biens collectifs mondiaux;
- La création d'un forum consultatif permanent entre pays développés et en développement sur les questions du financement et de la dette;
- Une participation plus large des pays en développement aux décisions portant sur les questions économiques et financières internationales;
- La réduction des dépenses consacrées à la défense et l'augmentation des dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux, en particulier à la valorisation des ressources humaines;
- L'accroissement de l'appui du FMI et de la Banque mondiale aux fonds de réserve et aux banques de développement aux niveaux régional et sous-régional;
- Un effort supplémentaire pour ramener l'endettement des pays en développement à un niveau supportable;
- L'accroissement des ressources des institutions financières internationales et des organismes des Nations Unies et l'amélioration de la coordination et de la cohérence des décisions qu'ils prennent;
- L'examen des propositions du secteur privé présentées à la Conférence sur le financement du développement;
- Le réexamen des conditionnalités;
- L'examen de la question des subventions, en particulier dans l'agriculture;
- Les sources nouvelles et novatrices de financement, et notamment une taxe sur les transactions en devises et des incitations fiscales en faveur des flux de capitaux privés;
- La parité entre les sexes à tous les niveaux et dans toutes les politiques;
- La création d'une entité qui accorderait des garanties pour la couverture du risque sur les marchés financiers en Afrique subsaharienne;
- L'établissement d'un forum mondial de la fiscalité;
- La création de mécanismes d'arbitrage entre les pays créanciers et débiteurs en cas de différends portant sur la dette. »

Table ronde ministérielle B.1
Cohérence pour le développement

31. Les Coprésidents, Jan Kavan, Vice-Premier Ministre et Ministre tchèque des affaires étrangères, et Rubens Ricuperro, Secrétaire général de la CNUCED, ont ouvert la table ronde au niveau ministériel et fait des déclarations liminaires.

32. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Chine, États-Unis d'Amérique, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Inde, Danemark, Jordanie, Malaisie, Angola, Australie, Slovénie, Sri Lanka, Suriname, Venezuela, Iraq, Lesotho, Égypte, Bangladesh, Suède, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Irlande, Uruguay, Viet Nam, Pérou, Tchad, Éthiopie et Botswana.

33. Les représentants des parties prenantes suivantes ont fait des déclarations : Commission européenne, Forum de stabilité financière, Banque mondiale, Programme alimentaire mondial, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation mondiale du commerce.

34. Les représentants des entités suivantes du secteur privé ont fait des déclarations : Conseil des entreprises pour les Nations Unies, Samuels Associates, Capital Markets Credit Society, Calvert Funds, AB Volvo, State Street Global Investor Services Group, Allied Zurich.

35. Les représentants suivants de la société civile ont fait des déclarations : Réseau africain pour l'environnement et la justice économique, Congregación de la Sagrada Familia, Comité catholique contre la faim et pour le développement, Coalition internationale des femmes pour la justice économique, Réseau des économistes femmes africaines. Les Coprésidents ont établi le compte-rendu du débat.

36. Le compte-rendu établi par les Coprésidents est rédigé comme suit :

« 1. Les participants à la table ronde ont reconnu d'entrée de jeu l'importance pour la Conférence internationale sur le financement du développement de s'attaquer à la question de la cohérence. En effet, tant au niveau des États pris individuellement que dans les instances intergouvernementales, la formulation des politiques s'est dispersée entre des entités spécialisées plus ou moins bien coordonnées qui coopèrent imparfaitement entre elles. Dans bien des cas, la difficulté réside non pas tant dans un manque d'information que dans des contradictions non résolues dans leurs politiques, qui poussent les États et les organisations internationales à adopter des mesures incohérentes. Notre débat s'est concentré sur les problèmes de cohérence existant à la fois au niveau des gouvernements nationaux et sur le plan international. Certains participants à la table ronde ont également annoncé des initiatives importantes.

Cohérence au plan national

2. Les participants ont fait observer que le souci de cohérence n'est pas un phénomène nouveau et que des efforts supplémentaires seront nécessaires. Cependant, face à cette question, il importe de rassembler toutes les dimensions du développement et tous les partenaires et parties prenantes dans une approche globalisante et intégrée au sein de laquelle tous les acteurs se renforceront les uns les autres. Ainsi, par exemple, un manque de cohésion au niveau international peut compromettre des efforts déployés pour renforcer la cohésion au plan national.

3. Certains participants ont fait valoir que la recherche de la cohérence, malgré toute son importance, ne doit pas faire oublier la nécessité de confronter certains problèmes spécifiques. Certaines réformes douloureuses sont parfois nécessaires, et l'on ne doit pas s'y soustraire sous le faux prétexte qu'elles nuiraient à la cohésion. Par contre, il a été largement reconnu que les pays en développement sont handicapés par le vaste arsenal de prescriptions

imposées par les bailleurs de fonds et les créiteurs. Exécuter toutes ces prescriptions taxé lourdement leurs maigres ressources, et il importe donc de les simplifier.

4. Une attention considérable a été consacrée à la nécessité d'encourager et d'améliorer la cohérence sur le plan national, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Certains intervenants ont fait valoir qu'il serait très difficile d'atteindre cet objectif. De nombreux acteurs sont en effet concernés – administrations et institutions nationales, régionales et locales, secteur privé et société civile – dont les intérêts et les buts sont parfois incompatibles.

5. Les participants ont estimé qu'une vision ou une stratégie claires du développement, formulée au niveau du pays et qui rassemblerait l'ensemble des parties prenantes dans un véritable esprit de partenariat et de coopération, pourrait exercer une influence considérable en faveur d'une meilleure cohérence. En outre, on a souligné qu'une telle stratégie devrait s'appuyer sur le respect et la promotion des droits de l'homme, la promotion de l'égalité entre les sexes et la protection de l'environnement. On a également cité un certain nombre d'exemples d'actions pertinentes entreprises dans ce domaine par différentes parties prenantes, avec notamment le Pacte mondial lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et l'attention croissante que portent certains grands investisseurs institutionnels, comme les fonds communs de placement, à la bonne gouvernance civique des entreprises dans lesquelles ils placent leurs capitaux.

6. Certains intervenants ont souligné l'importance d'une réforme du secteur public comme moyen d'améliorer la cohérence au niveau national. Dans un certain nombre de pays, à mesure que le rôle des pouvoirs publics s'est transformé, l'État est devenu de moins en moins un producteur direct et de plus en plus un catalyste de l'activité économique. Pour cela, il faut que l'État puisse compter sur des institutions, des moyens de contrôle et un pouvoir de réglementation importants, par exemple pour mettre en place un secteur financier efficace, ce qui est un instrument essentiel de mobilisation des ressources nationales. Là encore, l'appui technique et financier de la communauté internationale est considéré comme essentiel si l'on veut réaliser les réformes envisagées.

7. Certains intervenants ont fait observer que si l'investissement étranger direct est certes important pour le développement, il ne suffit pas de l'attirer pour garantir automatiquement une croissance plus rapide. Il faut le compléter par des politiques intérieures qui établissent un lien entre les opérations des firmes étrangères et l'économie nationale et, par là-même, renforcent ses bienfaits pour le pays concerné.

8. Il existe un moyen de réduire les contradictions, qui consiste à rendre plus transparentes les pratiques tant des pouvoirs publics que du secteur privé et à faire circuler l'information sans entrave. En conséquence, les représentants du secteur privé ont fait une série de propositions, parmi lesquelles celles de créer un centre mondial d'échange d'informations, de favoriser l'adoption de directives en matière d'investissement dans les pays les moins développés, de faciliter l'accès des pays en développement au financement par émission d'actions ou par emprunt, de créer de nouveaux dispositifs pour le financement

des travaux d'infrastructure et de renforcer les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement⁷.

Cohérence au plan international

9. Les participants ont souligné l'importance qui s'attache à renforcer la cohérence entre les efforts nationaux de développement et la coopération internationale. On a fait valoir que les grands pays industrialisés devraient faire plus attention aux conséquences de leurs politiques macroéconomiques pour le reste du monde. On a également fait observer que la lutte contre la corruption exige une étroite coopération entre pays en développement et pays développés, surtout si l'on veut que les premiers puissent recouvrer des fonds prélevés de façon illicite.

10. Une grande majorité des intervenants ont exprimé leur préoccupation face au manque de cohérence entre les politiques commerciales et les politiques de développement. On a souligné qu'aux réformes structurelles engagées par les pays en développement, et notamment la libéralisation du commerce international, les pays industrialisés n'avaient pas répondu par des mesures suffisantes d'ouverture de leur marché. En outre, les pays développés subventionnent encore lourdement l'exportation de nombreux produits, et les pays en développement qui atteignent un rendement élevé dans la production de ces mêmes produits doivent faire face, sur le marché des pays tiers, à la concurrence des exportations subventionnées des pays développés. Il s'ensuit que les efforts déployés par de nombreux pays en développement pour moderniser leur économie sont compromis par ce qui constitue un véritable manque à gagner sur leurs exportations. En plus, beaucoup de pays en développement n'ont pas les moyens de participer de façon satisfaisante aux négociations tendant à une libéralisation accrue et équilibrée du commerce international, comme dans le cas de l'agriculture dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. On a reconnu que la fourniture d'une coopération technique tendant à aider les pays concernés dans les négociations commerciales devait être prioritaire.

11. Ont été également évoqués les problèmes de cohésion dans l'aide publique au développement. Les participants ont fait valoir qu'alors que dans les années 90 les pays développés avaient connu une forte croissance, le volume de l'APD avait diminué. C'était là, selon l'un des intervenants, l'incohérence fondamentale. On a également souligné qu'à la différence des engagements à échéance fixe prévus dans les programmes d'ajustement mis en place par les pays en développement avec leurs créanciers multilatéraux, la plupart des bailleurs de fonds n'avaient pas fixé de calendrier en ce qui concerne l'augmentation de l'APD. On a souligné en outre qu'il fallait que les donateurs simplifient et harmonisent leurs procédures et évitent de modifier fréquemment ou à la légère les priorités auxquelles est destinée leur aide, ce qui est source de confusion et de désorganisation pour les bénéficiaires.

12. Les participants se sont efforcés de faire en sorte que les efforts de développement nationaux et internationaux soient mieux articulés. Ils sont

⁷ Voir le document intitulé « Renforcer le financement du développement : propositions formulées par le secteur privé », compilé par les interlocuteurs du secteur privé cautionnés par l'ONU pour la Conférence internationale sur le financement du développement (mars 2002).

convenus que cela était faisable, à condition que les objectifs respectifs soient clairs et partagés. Il fallait aider les pays en développement à se doter des moyens de définir eux-mêmes des programmes de développement qui soient viables et qui bénéficient du soutien de la communauté internationale. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté étaient un pas dans la bonne direction.

13. On a également insisté sur la nécessité d'une plus grande cohérence dans l'action des institutions internationales, ce qui était considéré comme essentiel. On a souligné que les pays membres ne tiennent pas toujours le même discours aux différentes organisations et que les organisations ne disent pas la même chose selon qu'elles s'adressent à tel ou tel pays. Il fallait se garder d'appliquer des modèles standard et veiller à ce que les programmes économiques à l'intention des pays en développement tiennent toujours compte, comme il le faudrait, des particularités de chacun d'entre eux.

14. Il faudrait également une plus grande cohérence entre les bailleurs de fonds au niveau opérationnel, et, notamment, simplifier les procédures et réduire les coûts d'exécution. En outre, les politiques des institutions internationales de développement ne produisaient pas toujours les résultats escomptés. Ainsi, le fait que les projets d'infrastructure ne bénéficient plus désormais d'un financement public avait entraîné de considérables réductions dans cet important secteur d'investissement. On a dit à ce propos que les banques régionales de développement devaient accroître leurs activités dans ce domaine et qu'il fallait envisager de renforcer la coopération financière régionale en faveur du développement.

15. Les intervenants ont souligné, d'autre part, les aspects positifs de la coopération qui s'était resserrée entre les organisations internationales, notamment entre les institutions de Bretton Woods, l'OMC et l'Organisation des Nations Unies et ses institutions et programmes. Il appartenait à l'Organisation de jouer un rôle central dans le suivi, l'évaluation et la coordination de la coopération internationale en faveur du développement et il convenait que s'établissent entre l'OMC et l'Organisation des relations analogues à celles qui liaient cette dernière aux institutions de Bretton Woods.

Une proposition concrète

16. La Chine et les États-Unis d'Amérique ont annoncé, à l'occasion de la table ronde, une initiative notable donnant suite à la Conférence. Ces pays avaient l'intention de réunir en novembre 2002 à Shanghai (Chine), gouvernements et entreprises afin de parvenir à matérialiser au mieux la contribution que l'investissement direct peut apporter à la croissance économique et au développement. »

Table ronde ministérielle B.2 Cohérence pour le développement

37. Les Coprésidents, Trevor Manuel, Ministre sud-africain des finances, et Eveline Herfkens, Ministre néerlandaise de la coopération au service du développement, ont ouvert la table ronde au niveau ministériel et fait des déclarations liminaires.

38. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Mozambique, Pakistan, Guyana, Norvège, Philippines, ex-République yougoslave de Macédoine, Panama, Liechtenstein, Yémen, Portugal, Mali, Cambodge, Haïti, République démocratique populaire lao, Tunisie, Suisse, Congo et Fédération de Russie.

39. Les représentants des parties prenantes suivantes ont fait des déclarations : Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation des Nations Unies, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Système économique latino-américain, UICN-Union mondiale pour la nature et Fonds international de développement agricole.

40. Les représentants des entités suivantes du secteur privé ont fait des déclarations : Soros Fund Management, BRED Banque populaire, ESKOM, Eurorient, Money Matters Institute.

41. Les représentants suivants de la société civile ont fait des déclarations : Instituto Brasileiro de Analysis Sociais e Economicas, Projet Bretton Woods, Réseau du tiers monde, Oxfam International, Espacio Autónomo, CIDSE et All Pakistan Federation of Labour.

42. Le compte-rendu établi par les Coprésidents est rédigé comme suit :

« 1. La table ronde a servi de cadre à un débat animé et très interactif sur le renforcement de la cohérence pour le développement. De nombreux aspects nationaux et internationaux de la cohérence ont été abordés, notamment la cohérence parmi les institutions internationales et parmi les institutions internationales et les pays en développement.

Considérations générales

2. Une des idées centrales du débat était que les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le projet de consensus de Monterrey et le programme de développement durable avaient largement contribué à accélérer les efforts visant à accroître la cohérence des mesures et des politiques de développement de tous les partenaires. La nécessité d'une plus grande cohérence fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus, qui doit toutefois se traduire par des mesures concrètes.

3. Les ministres et les parties prenantes ont noté que la pratique en cours dans de nombreux pays, où chaque ministère donne des directives non coordonnées aux différentes institutions internationales, empêchait la bonne conduite des affaires mondiales. Il faut commencer par renforcer la cohérence chez soi, faute de quoi l'incohérence s'étendra aux systèmes internationaux et entravera les efforts visant à canaliser la mondialisation de façon à appuyer les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Au bout du compte, la cohérence doit être de mise dans le monde entier.

4. Un des grands problèmes qui se posent aujourd'hui est de savoir comment faire pour que les politiques commerciales et le système commercial international tiennent compte des besoins des pauvres et appuient les efforts déployés afin d'atteindre les objectifs de développement. Les politiques agricoles et énergétiques des pays développés doivent également être examinées attentivement pour en évaluer la cohérence. Les produits des pays pauvres pâtissent des obstacles au commerce les plus restrictifs. Les

subventions accordées au secteur agricole, en particulier, pourraient être plus utiles si on les investissait dans les efforts qui sont faits pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

5. Les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté devraient être assorties de politiques de coopération cohérentes. Des progrès ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. L'incohérence des politiques nationales est souvent causée par le peu de moyens administratifs dont disposent les pays pour élaborer des politiques dans la situation complexe du monde d'aujourd'hui. Dès que des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté sont établies, avec la participation adéquate de toutes les parties prenantes, les donateurs devraient faire preuve d'une plus grande souplesse et financer ces stratégies en prenant des engagements pluriannuels fiables, de préférence en s'appuyant sur des mécanismes communs.

6. Les stratégies élaborées par les pays pauvres pour lutter contre la pauvreté, notamment les documents stratégiques pour l'atténuation de la pauvreté, sont d'excellents moyens d'accroître la cohérence des politiques et de réunir les budgets de l'éducation, de la santé et de la défense en un seul budget intégré axé sur la lutte contre la pauvreté. La cohérence entre les politiques macroéconomiques et les politiques microéconomiques est essentielle pour le développement durable. Cela dit, les politiques tenant compte des besoins des pauvres doivent être adaptées à la situation de chaque pays. Les pays autres que les pays pauvres lourdement endettés devraient également envisager l'établissement de documents stratégiques pour l'atténuation de la pauvreté afin de faire reculer la pauvreté d'une manière générale.

7. Sur le plan national, l'amélioration de la cohérence passe par la transparence et la communication, ainsi que par la consultation avec tous les partenaires, notamment au niveau local. Ainsi, la transparence et la bonne conduite des affaires publiques sur le plan national contribuent dans une large mesure à la cohérence des politiques.

Principales questions à examiner

8. L'absence de politiques cohérentes au niveau national dans les pays en développement résulte d'un manque de moyens et, dans bien des cas, de l'incohérence qui règne entre les donateurs. L'accroissement de la cohérence dans les pays en développement appelle de gros efforts de coopération pour le renforcement des capacités. L'adoption par les pays développés d'une démarche cohérente à l'appui du développement exige que l'on supprime les obstacles aux exportations des pays en développement et que l'on crée des débouchés pour ces exportations, notamment dans l'agriculture, l'industrie manufacturière et le secteur tertiaire. Les incohérences sont souvent causées par les conditions imposées par les institutions et les pays donateurs. Un pays a rapporté qu'il avait dû satisfaire quelque 160 conditions pour que sa stratégie d'atténuation de la pauvreté soit appuyée. On a jugé important que les donateurs fassent preuve de souplesse et aident les pays à faire face aux nouvelles situations ou aux besoins pressants. Il faudrait éviter les deux poids

deux mesures, et tous les pays devraient soumettre leurs propres actes aux mêmes examens et aux mêmes objectifs qu'ils imposent aux autres.

9. Lorsque les pays développés sont à l'origine de la fébrilité de la situation financière internationale, la demande de libéralisation des mouvements de capitaux aggrave la situation et la stabilité financières des pays en développement. On a souligné que le Fonds monétaire international (FMI) ne préconisait pas actuellement une libéralisation aveugle des mouvements de capitaux dans les pays en développement, mais plutôt le renforcement du secteur financier suivi, comme il convient, de la libéralisation des mouvements de capitaux.

10. La cohérence entre les politiques macroéconomiques et les politiques microéconomiques dans les pays en développement est essentielle si l'on veut promouvoir le développement. Cela suppose l'affectation de budgets appropriés aux priorités en matière de lutte contre la pauvreté afin de couvrir les dépenses visant à améliorer la situation des pauvres, ainsi que le renforcement de la cohérence entre les politiques de développement social et les politiques de développement économique et entre les politiques d'investissement public et les politiques d'investissement privé. Il faut également établir un lien entre les politiques commerciales et de développement dans le cadre des stratégies de développement, et évaluer le lien qui existe entre le commerce et la pauvreté.

11. Il faut assurer la cohérence entre les activités du secteur privé et les plans nationaux. Les initiatives nouvelles, telles que le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, pourraient jouer un rôle déterminant en mobilisant le secteur privé en faveur du développement.

12. L'indifférence aux sexes est un exemple manifeste d'incohérence. La libéralisation des échanges peut avoir des conséquences défavorables pour les femmes. Il faut veiller à ce que celles-ci participent davantage à l'élaboration des politiques économiques. L'éducation des filles est un des moyens les plus efficaces de lutter contre la pauvreté.

13. On a également fait référence à l'incohérence des conseils fournis par le FMI, notamment au sujet du plein emploi.

14. Il est nécessaire d'élaborer un ensemble unique de questions à l'intention des institutions issues des Accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation des Nations Unies. Les membres de l'OMC devraient inviter leurs représentants à adopter les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire sous forme de charte, étant donné que l'Accord de Marrakech portant création de l'OMC décrit le commerce comme un moyen de développement.

15. Les organisations multilatérales et les donateurs bilatéraux continuent d'avoir des priorités et des stratégies fragmentées qui affaiblissent leur cohérence. Les contributions ponctuelles aux sous-programmes des institutions spécialisées entraînent une plus grande fragmentation au lieu de renforcer la cohérence de la stratégie de l'ONU.

16. À l'ONU, les efforts de réforme qui se poursuivent visent à réduire la fragmentation des opérations de l'Organisation et à améliorer la cohérence de

ses activités au quotidien, mais il reste encore beaucoup à faire. Les pays donateurs doivent aider l'ONU dans ce domaine en augmentant leurs contributions aux ressources de base. Un participant a suggéré que, à la prochaine session de l'Assemblée générale, on demande à ce que le Secrétaire général étudie la possibilité d'établir un conseil de sécurité économique et social ayant des fonctions comparables à celles du Conseil de sécurité. Dans le même temps, il faut veiller à ce que le Conseil économique et social se concentre sur les questions essentielles relatives au développement.

17. La cohérence au niveau multilatéral passe par la pleine participation des pays en développement. Les opérations de l'OMC sont de plus en plus transparentes, et il est aujourd'hui exigé que tous les membres participent davantage à la prise de décisions. Plus il y a de membres qui comprennent les questions commerciales et savent comment elles influent sur leur développement et meilleure est leur participation et la cohérence de leurs décisions. Le projet de consensus de Monterrey et la Conférence internationale sur le financement du développement sont des étapes déterminantes en vue de la participation de toutes les parties prenantes et d'une plus grande cohérence.

Perspectives d'avenir

18. Les questions suivantes ont été soulevées :

- Comment voulons-nous voir évoluer les institutions internationales? À qui devrait incomber aujourd'hui le travail de réflexion étant donné que cette tâche ne devrait pas être dévolue aux institutions existantes? Qui assurera la direction politique lorsqu'il s'agira d'écouter des idées nouvelles et de changer les institutions?
- Qu'entend-t-on vraiment par multilatéralisme? De grands pays peuvent-ils choisir de s'en exclure ou tous les pays sont-ils soumis aux mêmes règles et normes?
- Les questions examinées appellent un grand travail de réflexion et beaucoup de créativité. L'accent mis sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et la route tracée pour leur réalisation peuvent nous donner de bonnes indications pour renforcer la cohérence. Les manifestations à venir, telles que le Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg, la réunion du Comité du développement, qui se tiendra aux réunions de la Banque mondiale et du FMI, et le dialogue de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions issues des Accords de Bretton Woods, offriront l'occasion de soulever ces questions, après y avoir quelque peu réfléchi, et de maintenir l'impulsion qui a été donnée à la présente table ronde. En conséquence, nous présenterons les principales conclusions de la table ronde lors du dialogue de haut niveau.

Recommandations

19. Les recommandations suivantes ont été faites :

- Il est nécessaire d'établir, au niveau des pays en développement, un point de coordination (ou de contact central) pour la coopération économique afin d'orienter les activités et d'assurer la cohérence entre les donateurs

et les politiques nationales. L'organisation de séances d'information périodiques avec les donateurs et de débats avec les parties prenantes à l'échelle nationale devrait faire partie d'un tel mécanisme;

- Il est nécessaire de mettre au point une seule matrice de développement couvrant notamment les autorités nationales, l'aide publique au développement, l'assistance technique et l'investissement étranger direct, en partie pour éviter les donateurs opérant dans les juridictions des ministères, et pour concilier les programmes nationaux et internationaux;
- Les donateurs devraient être prêts à offrir des sources de financement plus souples lorsque les pays établissent de sérieux documents stratégiques pour l'atténuation de la pauvreté, fondés sur de vastes consultations avec les parties prenantes;
- Dans les pays développés, il est nécessaire de donner une nouvelle dimension publique à la lutte mondiale contre la pauvreté afin de faire face aux conflits entre les questions (intérêts) nationales et la nécessité d'appuyer le développement (question mondiale);
- La réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tenue en juin 2000, a souscrit au principe de la cohérence des politiques, qui devrait maintenant être appliqué;
- L'Union européenne, qui s'est déjà engagée à renforcer la cohérence à Maastricht en 1992, devrait poursuivre cet objectif d'une manière plus énergique;
- Il est vital de revoir les progrès accomplis sur les plans national et international en vue d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de réduire les inégalités;
- Les institutions issues des Accords de Bretton Woods et l'OMC doivent participer à la création de partenariats pour renforcer les capacités des pays dans le domaine du développement durable;
- L'OMC devrait veiller à ce que ses activités mettent plus clairement l'accent sur la poursuite des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et l'élimination de la pauvreté;
- Le mécanisme de coordination de Philadelphie, qui réunit les administrateurs des institutions issues des Accords de Bretton Woods et les délégués à l'ONU, devrait être élargi aux institutions établies à Genève et pourrait être élargi à d'autres pays développés;
- Le Conseil économique et social doit mettre l'accent sur les principales questions d'actualité. Il a un rôle important à jouer dans le suivi de la Conférence de Monterrey ainsi que dans les efforts visant à promouvoir la cohérence et la coordination en vue de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. »

Table ronde ministérielle B.3

Cohérence pour le développement

43. Les Coprésidents, Ram Sharan Mehat, Ministre népalais des finances, et Enrique Iglesias, Président de la Banque interaméricaine de développement, ont ouvert la table ronde au niveau ministériel et fait des déclarations liminaires.

44. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Équateur, Cuba, Espagne (également au nom de l'Union européenne), Zambie, Islande, Turquie, Japon, Ukraine, Cameroun, El Salvador, Malaisie, République dominicaine, Luxembourg, Colombie, Ghana, Guatemala, Belgique, Costa Rica, Grenade et Azerbaïdjan.

45. Les représentants des parties prenantes suivantes ont fait des déclarations : Forum des îles du Pacifique, Banque mondiale, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (au nom de l'Organisation des Nations Unies), Fonds monétaire international.

46. Les représentants suivants du secteur privé ont fait des déclarations : Conseil des entreprises pour le développement durable (Mexique), Conseil des entreprises pour les Nations Unies.

47. Les représentants des entités suivantes de la société civile ont fait des déclarations : Réseau du tiers monde, Conseil oecuménique des églises (EcuTeam), African Centre for Empowerment Gender and Advocacy, Intermon Oxfam, Campagne pour réformer la Banque mondiale, FMANU/UNA-Argentine, ATTAC/Norwegian Forum for Environment and Development. Les Coprésidents ont établi le compte-rendu du débat.

48. Le compte-rendu établi par les Coprésidents est rédigé comme suit :

« 1. Divers aspects de la cohérence ont été abordés – cohérence nationale, régionale et internationale; entre institutions internationales et entre ces dernières et les pays en développement; et entre objectifs et instruments. Les participants ont estimé qu'il était essentiel d'assurer la cohérence entre les aspects économiques, humains, de parité hommes-femmes, sociaux et environnementaux, et parvenir à un juste équilibre entre ces divers aspects sera l'un des grands défis du Sommet mondial sur le développement durable. En ce sens, le succès de chacune des deux conférences conditionnera le succès de l'autre.

2. Les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire définissent un cadre général pour assurer la cohérence des politiques et des programmes non seulement au niveau national mais également entre institutions multilatérales. L'adhésion quant au fond et à la forme du Consensus de Monterrey ainsi qu'aux politiques et programmes qui s'ensuivront devrait donner une nouvelle impulsion en faveur de la mobilisation de ressources pour la réalisation de ces objectifs. Maintenant qu'il existe un large consensus quant à la nécessité d'assurer la cohérence des politiques dans les divers domaines, il faudrait s'attacher à trouver des moyens pratiques et efficaces d'assurer cette cohérence, qui sera mesurée par sa capacité à réduire le nombre de personnes vivant dans la pauvreté.

3. Plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que la cohérence doit commencer au niveau national, et d'abord, en particulier, s'exprimer dans l'action des

divers ministères ainsi que d'autres parties prenantes pour que les directives formulées à l'intention des institutions internationales soient elles aussi cohérentes. Aucun intervenant et aucune politique ne peut seul atteindre les objectifs fixés, ce qui implique nécessairement l'intervention de plusieurs participants dans plusieurs domaines. À cet égard, une amélioration de la gouvernance et une coordination plus étroite sont essentielles pour assurer une plus grande cohérence et une efficacité accrue de l'aide au développement apportée par les pays comme par les institutions internationales. Les participants ont également insisté sur la contribution des politiques nationales à la cohérence des actions entreprises, y compris en matière de réduction de la pauvreté ainsi que sur la nécessité d'une telle cohérence entre politiques nationales et engagements pris au niveau multilatéral. La coopération entre pays dans des domaines qui doivent être traités au niveau régional peut également contribuer à la cohérence des politiques et des mesures.

4. Au niveau mondial, il est indispensable que les pays en développement participent davantage au processus de prise de décisions. En outre, toute stratégie de développement devrait avoir notamment pour objectif une réduction des disparités en matière d'accès au capital et à la technologie ainsi qu'entre mobilité du capital et restrictions à la mobilité des travailleurs. La vulnérabilité des pays en développement a des chocs d'origine externe ainsi que la fréquence et la plus grande maturité des cycles économiques dans ces pays devraient également susciter une réponse plus cohérente englobant les politiques macroéconomiques, financières, commerciales et sociales. De la même façon, l'accroissement de l'aide publique au développement en faveur des pays à faible revenu ne devrait pas se faire aux dépens des flux destinés aux pays à revenu intermédiaire car cela se traduirait inéluctablement par une progression de la pauvreté dans ces derniers. L'endettement extérieur devrait rester à un niveau supportable et compatible avec la réduction de la pauvreté.

5. Certains orateurs ont insisté sur l'importance d'un renforcement de la coopération entre les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'avec les institutions financières régionales. Le développement devrait être au coeur des objectifs de la communauté internationale. Les participants se sont félicités du dialogue suscité par le processus de Monterrey entre toutes les parties prenantes, y compris les décideurs dans les domaines politique, financier, commercial et du développement, et dont la poursuite constituera un fait nouveau majeur.

6. La cohérence du système commercial international suppose l'élimination des obstacles aux exportations des pays en développement, notamment dans les domaines de l'agriculture et des textiles. La Déclaration ministérielle de Doha ainsi que les prochaines négociations commerciales offrent l'occasion d'adapter plus étroitement le système commercial international aux besoins des pays en développement et de prendre davantage en compte les aspects sociaux et environnementaux du commerce.

7. On a également insisté sur la nécessité d'investir davantage pour prévenir les conflits qui ont frappé de nombreux pays en développement. Ces conflits ont aggravé la pauvreté et n'ont enrichi que ceux qui profitent du commerce des armes.

8. De nouvelles études sont nécessaires pour mieux comprendre et exploiter les synergies qui existent entre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres politiques pertinentes.

Propositions et recommandations

9. Les propositions et recommandations suivantes ont été formulées :

- Créer un « partenariat global pour la cohérence » reposant sur des engagements de pays développés comme de pays en développement;
- Faire en sorte que les pays donateurs trouvent un juste équilibre entre intérêts nationaux et objectifs de l'aide au développement;
- Harmoniser les politiques, mesures et procédures de diverses institutions de façon à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suivre et évaluer les résultats obtenus à cet égard;
- Faire en sorte que l'ONU, en tant qu'instance la plus représentative et comptant la plus large participation, reste au centre du débat sur la promotion de la cohérence entre la coopération pour le développement et les politiques macroéconomiques et sociales;
- Utiliser pleinement le potentiel du Conseil économique et social pour favoriser un véritable dialogue en faveur de la cohérence des politiques;
- Renforcer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Groupe des Nations Unies pour le développement;
- Instaurer au niveau national un mécanisme permettant de partager l'information, de renforcer la coordination entre les différents ministères et les autres acteurs concernés et de tirer parti des résultats des diverses conférences des Nations Unies;
- Veiller à ce que les politiques en matière de coopération pour le développement ne favorisent pas, directement ou indirectement, les achats d'armes qui débouchent sur des conflits. La définition de principes moraux de portée mondiale devrait permettre de prévenir l'exploitation des conflits pour en retirer un gain financier;
- Encourager la démocratisation de la gouvernance mondiale;
- Assurer un équilibre entre les programmes de réforme macroéconomique et les politiques sociales;
- Faire en sorte que l'aide publique au développement contribue à la mise en oeuvre des stratégies nationales des pays bénéficiaires et ne soit pas assortie de conditions. »

Table ronde ministérielle B.4 Cohérence pour le développement

49. Les Coprésidents, Owen A. Arthur, Premier Ministre et Ministre barbadien des finances, et Jean Lemierre, Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ont ouvert la table ronde au niveau ministériel et fait des déclarations liminaires.

50. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : États-Unis d'Amérique, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Algérie, Maroc, Finlande, Saint-Siège, Bénin, Burkina Faso, Chili, Autriche, Djibouti, Bahamas, Kenya, Arménie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Argentine, Belize et Yougoslavie.

51. Les représentants des parties prenantes suivantes ont fait des déclarations : Organisation de coopération et de développement économiques, Banque islamique de développement, Organisation internationale du Travail, Banque mondiale.

52. Les représentants suivants du secteur privé ont fait des déclarations : Grupo IMSA, Forum économique mondial, Conseil des entreprises pour le développement durable – Argentine, China Online, FireXchange.

53. Les représentants des entités suivantes de la société civile ont fait des déclarations : InterAction, World Economy, Ecology and Development, Grupo Género y Economía, Environnement et développement du tiers monde, Institut pour l'agriculture et la politique commerciale, Action for Economic Reform.

54. Le compte-rendu établi par les Coprésidents est rédigé comme suit :

« 1. La table ronde a fourni un débat nourri sur plusieurs aspects et dimensions de la cohérence et de sa pertinence pour le développement. Il était généralement accepté que le projet de consensus de Monterrey représentait un cadre solide pour aborder le développement de manière cohérente et pour atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.

Généralités

2. Les participants se sont félicités de l'élan donné par le consensus de Monterrey et ont souligné que des politiques et des efforts plus cohérents s'imposaient à tous les niveaux. La cohérence exigeait une approche à long terme et devait reposer sur un ensemble de bonnes politiques intérieures, la démocratie, un régime de droits, l'application des contrats et des mesures anticorruption. Un climat international favorable était également crucial. Les conditionnalités multiples, le protectionnisme, les subventions nationales et la coordination insuffisante des politiques de développement des institutions internationales entravaient les efforts en faveur d'un système économique mondial favorable à la réalisation des objectifs de développement adoptés au plan international.

3. Les ministres et les autres parties prenantes ont souligné que la cohérence supposait un partenariat à tous les niveaux. La coordination des efforts en vue de la réalisation rapide des buts énoncés dans le projet de consensus de Monterrey incombait à toutes les parties. Il fallait préciser la responsabilité de toutes les parties prenantes concernant la coordination des efforts et l'amélioration d'un large dialogue sur les politiques. Cet effort devait reposer sur les principes de transparence et de responsabilité.

4. La cohérence devait être axée sur les populations et viser un niveau de subsistance durable de meilleure qualité. On a souligné que la véritable cohérence reposait sur les citoyens qu'il fallait intégrer grâce à un cadre institutionnel approprié. Tous devaient être à même de participer afin d'appuyer un processus politique ordonné. La cohérence supposait la

conjugaison rapide et globale des efforts de toutes les parties et de tous les secteurs.

5. La cohérence et la diversité allaient de pair. Les participants ont souligné que les stratégies de développement devaient tenir compte d'environnements politiques différents. Le pluralisme et les approches hétérodoxes devaient être encouragés, mais tous les efforts devaient être unis et cela exigeait un environnement favorable à une coordination meilleure et plus transparente des efforts.

6. Les ressources étaient un aspect important de la cohérence. Les récentes initiatives de l'Union européenne et des États-Unis visant à accroître l'aide publique au développement (APD) étaient les bienvenues et marquaient un premier pas prometteur dans la bonne direction. Au cours des dernières années, l'efficacité de l'aide avait augmenté, mais beaucoup restait encore à faire pour accroître la capacité d'absorption des pays en développement, notamment par des partenariats privés et publics. Tout pays était responsable de son propre développement et il était crucial que les pays en développement individuels soient les maîtres de leurs stratégies de développement. Toutefois, le développement exigeait non seulement un accroissement de l'aide. La cohérence supposait des efforts communs en vue de résoudre les problèmes posés par la mobilisation des ressources intérieures, le commerce, la dette et la réforme des structures financières internationales.

Principales questions examinées

7. De nombreux participants ont souligné qu'il fallait remédier aux incohérences qui subsistaient dans la conception générale du développement. Une démarche cohérente, en effet, impliquerait l'utilisation de plusieurs instruments et politiques qui ne seraient pas mutuellement contradictoires. L'un des problèmes fondamentaux à cet égard résidait dans l'incohérence que l'on constatait entre l'aide au développement et les politiques commerciales des pays développés. Le protectionnisme, en particulier dans les secteurs agricole et agro-industriel, créait des distorsions dans les échanges internationaux et, en pénalisant les producteurs compétitifs dans les pays en développement qui avaient des avantages comparatifs dans ces secteurs, était donc un obstacle à la croissance. Les accords conclus à Doha, s'ils étaient pleinement appliqués, représenteraient une occasion de progresser vers une série de négociations commerciales plus propices au développement. Cependant, comme l'a fait observer un ministre, les contraintes de capacité pouvaient être un obstacle empêchant de nombreux pays en développement de recueillir tous les avantages que des marchés plus facilement accessibles rendaient possibles par l'optimisation de l'échelle de production.

8. La combinaison de flux de capitaux libéralisés mais de plus en plus fébriles, en particulier de flux de capitaux à court terme, et d'un système financier international qui avait été conçu à une époque où régnait encore le contrôle des capitaux et où les marchés financiers étaient beaucoup moins intégrés, était une autre source d'incohérences qu'il fallait éliminer. La fréquence des crises financières internationales illustrait l'acuité de ce problème. Elles étaient souvent précédées par de considérables entrées de capitaux, et révélaient des vulnérabilités et des lacunes cachées aux niveaux

national et international. La cohérence, au sens financier du terme, supposait des mesures à prendre dans les pays développés comme dans les pays en développement ainsi qu'au niveau international. De telles mesures devraient comporter une réglementation financière internationale des investisseurs institutionnels, des institutions financières fortement endettées et des centres financiers extraterritoriaux.

9. Plusieurs ministres ont évoqué la crise en Argentine, qui était un exemple spectaculaire de la nécessité urgente de remédier à ces incohérences au niveau international. Certains ministres ont exprimé la solidarité de leur pays avec le peuple et le Gouvernement argentins et ont souligné qu'il fallait soutenir ce gouvernement au moment où il poursuivait des réformes économiques dans des circonstances extrêmement difficiles.

10. Les conditions dont était assortie l'aide au développement pouvaient être aussi une source d'incohérence, qu'il fallait éliminer, selon plusieurs participants. Dans de nombreux cas, des conditionnalités multiples et contradictoires risquaient d'imposer un lourd fardeau aux pays bénéficiaires et leur capacité d'absorption devait à cet égard être prise en compte. Il était essentiel que les donateurs coordonnent mieux leur action. On a également souligné que la conditionnalité devait être appliquée d'une façon telle que les peuples des pays en développement ne fussent pas pénalisés pour l'incapacité de leurs dirigeants à obéir aux critères essentiels de performance de l'aide. On a également estimé que l'aide au développement supposait des donateurs et des bénéficiaires partageant les mêmes objectifs, et une volonté authentique des gouvernements des pays bénéficiaires de réaliser ces objectifs, en particulier l'élimination de la pauvreté. Les ministres ont également évoqué la nécessité d'éviter toute confusion entre les objectifs de l'APD et ceux de l'activité économique privée, notamment en s'abstenant d'utiliser l'APD pour subventionner l'entreprise privée et pour amortir les risques qui lui sont inhérents.

11. Les ministres ont eu un large débat sur la cohérence des politiques aux différents niveaux et selon les différentes approches suivies. L'une des grandes questions était la cohérence et la coordination des politiques macroéconomiques des principaux pays avancés. C'était en effet une condition essentielle de la stabilité macroéconomique mondiale et du succès de politiques de développement soutenues, efficaces, qui profiteraient à tous, en particulier aux pays en développement. On a estimé qu'il était essentiel d'établir un climat international favorable, sans lequel les efforts de développement des pays en développement ne pouvaient aboutir.

12. Un autre aspect de la question de la cohérence des politiques suivies concernait les politiques de développement des pays en développement, en particulier la cohérence des politiques macroéconomiques et des politiques sectorielles. Par exemple, le fait que certains secteurs recevaient des subventions risquait d'alourdir la charge fiscale et aussi d'introduire des distorsions dans l'activité économique. Un des aspects essentiels de la cohérence des politiques, soulevé par un ministre, était l'importance d'une sensibilisation de l'opinion publique, pour qu'elle soutienne la politique économique suivie et les réformes choisies. Même si les politiques étaient techniquement solides, elles ne pouvaient aboutir sans l'adhésion du peuple.

Propositions

13. Les propositions suivantes ont été faites :

- Une organisation internationale de la fiscalité devrait être créée pour résoudre les problèmes de la coordination internationale des politiques fiscales, éventuellement aussi les questions relatives à l'investissement direct étranger;
- Un comité devrait être créé pour harmoniser l'évaluation des procédures appliquées par les institutions financières internationales;
- L'Organisation des Nations Unies devrait étudier les effets positifs et négatifs de l'investissement direct étranger et déterminer comment maximiser ses avantages pour les pays en développement tout en limitant ses effets négatifs;
- Améliorer l'efficacité de la fonction publique devrait être l'une des priorités de l'aide publique au développement, notamment parce que cela est indispensable pour assurer le développement du secteur privé;
- Un indice de vulnérabilité des entreprises des pays en développement, semblable à celui qui est déjà en place pour les pays développés, devrait être calculé. Cette initiative devrait aider à relever, au niveau national, le triple minimum social-environnemental-économique;
- Le débat économique international de haut niveau, actuellement mené dans le cadre du Groupe des huit principaux pays industrialisés (G-8), devrait être ouvert à d'autres groupements et son ordre du jour devrait être élargi. »

Chapitre V

Débat au sommet

1. À sa 1^{re} séance plénière, le 18 mars, la Conférence internationale sur le financement du développement a approuvé, conformément aux recommandations du Comité préparatoire figurant dans sa décision 4/3 (voir A/CONF.198/5, chap. VIII, sect. A), l'organisation des travaux publiée sous la cote A/CONF.198/4/Rev.1 et décidé de tenir un débat au sommet. Elle a également décidé que les points 11 (Adoption du Consensus de Monterrey) et 12 (Adoption du rapport de la Conférence) seraient examinés dans le cadre du débat au sommet (point 10).

A. Échange de vues général

2. Le débat au sommet a donné lieu à un échange de vues général de la 3^e à la 6^e séance, les 21 et 22 mars 2002.

3. À la 3^e séance, le Président du Mexique, M. Vicente Fox, et le Président de la Conférence ont ouvert le débat au sommet et fait une déclaration.

4. À cette séance, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, a fait une déclaration.

5. À la même séance également, le Président de l'Assemblée générale, M. Hans Seung-Soo (République de Corée), le Président de la Banque mondiale, M. James D. Wolfensohn, le Directeur du Fonds monétaire international, M. Horst Köhler, et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, M. Mike Moore ont fait une déclaration.

6. À ladite séance, des déclarations ont été faites par le Président du Venezuela, M. Hugo Chávez Frías (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); le chef de Gouvernement de l'Espagne, M. José María Aznar (au nom de l'Union européenne), le Président du Nigéria, M. Olusegun Obasanjo; le Président du Pérou, M. Alejandro Toledo Manrique; le Président des États fédérés de Micronésie, M. Leo Falcam; le Premier Ministre du Togo, M. Agbéyomé Messan Kodjo; le Premier Ministre de Belgique, M. Guy Verhofstadt; le Premier Ministre du Canada, M. Jean Chrétien; le Premier Ministre du Cap-Vert, M. José Maria Pereira Neves; le Président de l'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki; le Président des Palaos, M. Tommy Remengesau Jr.; le Président du Nicaragua, M. Enrique Bolaños Geyer; le Président de Cuba, M. Fidel Castro Ruz; le Président d'El Salvador, M. Francisco Guillermo Flores Pérez; le Président de l'ex-République de Macédoine, M. Boris Trajkovski; le Président de l'Uruguay, M. Jorge Battle Ibáñez; le Président du Botswana, M. Festus Mogae; le Président du Honduras, M. Ricardo Maduro Joest; le Président de la République dominicaine, M. Hipólito Mejía Domínguez; le Premier Ministre du Mozambique, M. Pascoal Manuel Mocumbi; le Roi Abdullah Bin Al Hussein de Jordanie; le Premier Ministre du Maroc, M. Abderrahman Youssoufi; le Président du Costa Rica, M. Miguel Ángel Rodríguez Echeverría; le Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Ministre des finances, de la planification, du développement économique, du travail, de l'information et des affaires juridiques, M. Ralph Gonsalves; le Président de la Croatie, M. Stjepan Mesi; le Président de la Finlande, M. Tarja Halonen; et le Président de la Roumanie, M. Ion Iliescu.

7. À la 4e séance, des déclarations ont été faites par le Président de la République colombienne, M. Andrés Pastrana Arango; le Premier Ministre de la Norvège, M. Kjell Magne Bondevik; le Premier Ministre de la Thaïlande, M. Thaksin Shinawatra; le Président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade; le Président de l'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika; la Présidente du Panama, Mme Mireya Elisa Moscoso Rodríguez; le Premier Ministre de la Tunisie, M. Mohamed Ghannouchi; le Président du Gabon, M. El Hadj Omar Bongo; le Premier Ministre du Tchad, M. Nagoum Yamassoum; le Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires économiques de la Barbade, M. Owen Arthur; le Président de l'Argentine, M. Eduardo Duhalde; le Président de la Bolivie, M. Jorge Quiroga Ramírez; le Ministre de la coopération et de l'action humanitaire du Luxembourg, M. Charles Goerens; le Vice-Président et Ministre des affaires étrangères des Philippines, M. Teofisto Guingona Jr.; le Ministre des finances du Swaziland, M. Majozi Sithole; le Ministre des finances et de la planification économique du Rwanda, M. Donald Kaberuka; le Ministre de coopération régionale d'Israël, M. Roni Milo; le Ministre des finances et de la planification et des industries de Tuvalu, M. Saufatu Sopoanga; le Ministre des affaires étrangères et de la coopération nationale de la République-Unie de Tanzanie, M. Jakaya Kikwete; le Ministre des finances et de l'économie nationale de l'Arabie saoudite, M. Ibrahim Al-Assaf; le Ministre des finances du Bhoutan, M. Lyonpo Yeshey Zimba; le Ministre des finances et représentant du Président de la Chine, M. Jiang Zeming, M. Xiang Huaicheng; le Secrétaire d'État au Ministère de l'économie et de l'intégration européenne de l'Ukraine, M. Volodymyr Pershyn; le Ministre des finances du Pakistan, M. Shaukat Aziz; le Ministre de la planification et de la coopération pour le développement du Suriname, M. Kermechend Raghoebarsing; le Ministre principal pour les affaires publiques et privées du Ghana, M. Joseph Henry Mensah; le Ministre des affaires étrangères de la Suisse, M. Joseph Deiss; le Ministre de l'économie et des finances de l'Équateur, M. Carlos Julio Emanuel; le Ministre d'État à la planification de la Guinée, M. El Hadj Oumar Kouyaté; le Ministre des finances et de la planification du Bangladesh, M. Saifur Rahman; le Ministre des affaires économiques et du développement de la Mauritanie, M. Mohamed Ould Nany; le Ministre des affaires étrangères du Danemark, M. Per Srig Moller; le Ministre des finances de Malte, M. John Dalli; le Ministre des finances de la Suède, M. Bosse Ringholm; le Ministre d'État aux affaires étrangères, au commerce et à l'industrie de Singapour, M. Raymond Lim; le Ministre de la coopération pour le développement de l'Irlande, Mme Liz O'Donnell; le Gouverneur de la Banque centrale du Qatar, M. Abdullah bin Khalid Al-Attiyah; le Ministre des affaires extérieures de Sainte-Lucie, M. Julian Hunte; le Ministre des finances de la Lituanie, Mme Delia Grybauskaite; le Ministre des finances et de la planification du Lesotho, M. Mpho Malie; le Ministre fédéral de la coopération économique et du développement de l'Allemagne, Mme Heidemarie Wieczorek-Zeul; le Ministre d'État aux relations extérieures de la République du Cameroun, M. François Xavier Ngoubeyou; le Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de Lettonie, M. Maris Riekstins; le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Grèce, M. Andreas Loverdos; le Vice-Ministre chargé du développement économique du Burkina Faso, Mme Anne Konate; le Secrétaire d'État de l'Autriche, M. Franz Morak; le Vice-Ministre des affaires étrangères pour les relations économiques étrangères de l'Indonésie, M. Maskarim Wibisono; le Vice-Ministre fédéral des affaires étrangères de Yougoslavie, Mme Jelica Minic; le chef de la délégation du Saint-Siège, l'archevêque Renato Martino; le chef de la délégation du Kazakhstan, Mme Madina

Jarbussynova; le chef de la délégation du Sri Lanka, M. Warnasena Rasaputram; le chef de la délégation du Koweït, M. Mohammad Abdulhassan; le chef de la délégation du Liban, M. Nouhad Mahmoud; le chef de la délégation de l'Azerbaïdjan, M. Altai Efendiev; le chef de la délégation de Nauru, M. Fredrick Pitcher; et le chef de la délégation de la Hongrie, M. Guyla Nemeth.

8. À la 5e séance, des déclarations ont été faites par le Premier Ministre de l'Arménie, M. Andranik Margaryan; par le Président du Chili, M. Ricardo Lagos; par le Président de la France, M. Jacques Chirac; par le Président des États-Unis d'Amérique, M. Georges W. Bush; par le Président du Guatemala, M. Alfonso Portillo Cabrera; par le Président de la Commission européenne, M. Romano Prodi; par le Premier Ministre de la République de Moldova, M. Vasile Tarlev; par le Premier Ministre des Bahamas, M. Hubert Ingraham; par le Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et de l'économie de la République de Corée, M. Jin Nyum; par le Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de la Pologne, M. Marek Belka; par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, M. Jan Kavan; par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires économiques de la Slovaquie, M. Ivan Míkloš; par le Ministre des affaires étrangères du Paraguay, M. José Antonio Moreno Ruffinelli; par le Ministre des affaires étrangères de la coopération régionale de Maurice, M. Anil Kumarsingh Gayan; par le Ministre des affaires étrangères du Guyana, M. Samuel Insanally; par le Ministre du commerce de l'Iraq, M. Mohamed Mahdi Salih; par le Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas, Mme Eveline Herfkens; le Ministre des finances et de l'économie de Mongolie, M. Ch. Ulaan; le Ministre des finances de la République démocratique populaire lao, M. Soukanh Mahalath; le Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, Mme Kristiina Ojuland; le Ministre du développement et de la planification économique de la Sierra Leone, M. Kadi Sesay; le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de Côte d'Ivoire, M. Aboudramane Sangaré; le Ministre des affaires économiques et des finances de la République islamique d'Iran, M. Tahmaseb Mzaheri; le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, M. K. D. Knight; le Ministre du désarmement et de la limitation des armements et Ministre adjoint des affaires étrangères et du commerce pour l'aide publique au développement de la Nouvelle-Zélande, M. Matt Robson, le Ministre des finances du Népal, M. Ram Shran Mahat; le Ministre du développement rural de la Malaisie, M. Datuk Azmi Khalid; le Ministre de la coopération pour le développement de l'Australie, Mme Chris Gallus, le Ministre d'État au Ministère des finances et du développement économique de l'Éthiopie, Mme Mulu Ketsela; le Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, M. David Aptisiauri; le Vice-Ministre des finances de la Fédération de Russie, M. Sergei Kolotukhin; le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Alfredo Mantica; le chef de la délégation de Fidji, M. Amairaya Naidu; le chef de la délégation de Trinité-et-Tobago, Mme Sheelagh de Osuna; le chef de la délégation de Madagascar, M. Guy Razafinony; le chef de la délégation des Samoa, M. Tuiloma Neroni Slade; le chef de la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Barrie Ireton; le Ministre d'État aux affaires étrangères et à la coopération du Portugal, M. Luis Marques Amado; le Ministre d'État de la Turquie, M. Kemal Dervis.

9. À la même séance, le représentant de la Mesa Directiva del Senado de Mexico (Forum de parlementaires) a fait une déclaration.

10. À la 6e séance, des déclarations ont été faites par le Président de la République d'Haïti, M. Jean Bertrand Aristide; le Président de la République des Îles Marshall, M. Kessai Note; le Premier Ministre de la République du Niger, M. Hama Amadou, le Vice-Premier Ministre du Belize, M. John Briceño; le Ministre de la planification et du développement du Yémen, M. Ahmed Mohamed Sofan; le Ministre des finances et de la planification économique du Malawi, M. Friday Jumbe; le Ministre des finances du Kenya, M. Christopher Obure; le Secrétaire d'État au Comité du peuple de liaison étrangère et de la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, M. Abdurrahman Mohamed Shalghem; le Ministre de la planification et du développement de l'Érythrée, M. Woldal Futur; le Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Égypte, M. Fayza Abounaga; le Ministre du commerce du Cambodge, M. Tham Prasidh; le Ministre de la planification et de l'investissement du Viet Nam, M. Tran Xuan Gia; le Ministre de la privatisation de l'Inde, M. Arun Shourie; le Ministre principal chargé de la coordination de l'action du Gouvernement, de la planification et du développement, représentant personnel du chef de l'État du Bénin (parlant au nom des pays les moins avancés), M. Bruno Amoussou; le Ministre des finances et de l'impôt du Myanmar, M. Khin Maung Thein; le Ministre des finances de l'Islande, M. Geir Haarde; le Ministre des finances et du trésor des Maldives, M. Mohamed Jaleel; le Ministre des finances de Slovaquie, M. Anton Rop; le Secrétaire d'État aux finances et aux affaires économiques de Gambie, M. Famara Jatta; le Ministre de la planification d'Antigua-et-Barbuda, M. Gaston Browne; le Ministre des relations extérieures du Brésil, M. Celso Lafer; le Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, M. Timothy Harris; le Vice-Ministre principal des affaires étrangères du Japon, M. Shigeru Uetake; le Ministre chargé du développement économique du Burkina Faso, Mme Anne Konate; le Vice-Ministre des finances de Brunei Darussalam, M. Pehin Dato Ahmad Wally Skinner; le Sous-Secrétaire d'État au Ministère des finances et de l'économie nationale de Bahreïn, le cheikh Ebrahim Bin Khalifa Al-Khalifa; le Directeur du Ministère des finances de la Bulgarie, M. Stefan Sotirov; le Vice-Ministre des finances et de la planification nationale de la Zambie, M. Patrick Kalifungwa; le chef de la délégation des Émirats arabes unis, M. Abdulaziz Al-Shamsi; le chef de la délégation de Monaco, M. Jacques Boisson; le chef de la délégation de Namibie, M. Martin Andjaba; le chef de la délégation de Chypre, M. Sotirios Zacheos; le chef de la délégation du Bélarus, M. Sergei Ling; le chef de la délégation de la République arabe syrienne, M. Mikhail Wehbe; le chef de la délégation d'Andorre, M. Jaume Gaytán; le chef de la délégation du Soudan, M. Mubarak Hussein Rahmtalla; le chef de la délégation de la Grenade, M. Lamuel Stanislaus; le Vice-Ministre du commerce extérieur et des affaires économiques de la Bosnie-Herzégovine, M. Jadranko Prli.

11. À la même réunion, les représentants de la Chambre de commerce internationale (Forum du secteur privé) et du Forum de société civile ont également fait des déclarations.

B. Examen du projet de consensus de Monterrey

12. À la 6e séance, les participants au Sommet ont examiné le point 10 b) de l'ordre du jour « Examen du projet de consensus de Monterrey »; pour l'examen de ce point, ils étaient saisis d'une note du Secrétariat transmettant le projet de

conclusions et de décisions de la Conférence (A/CONF.1998/3), qu'ils ont transmis à la Conférence pour adoption.

C. Tables rondes du Sommet

13. Conformément à la décision 56/445 de l'Assemblée générale, on a organisé quatre tables rondes le jeudi 21 mars, dans la matinée, sur le thème « Perspectives d'avenir ». Un compte-rendu des tables rondes est présenté ci-après.

Table ronde C.1

Perspectives d'avenir

14. Les Coprésidents, le Premier Ministre de la Belgique, M. Guy Verhofstadt et le Président de l'Espagne, M. José María Aznar López et le Président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, ont ouvert la table ronde et ont prononcé des déclarations liminaires.

15. Des déclarations ont été faites par le représentant des pays suivants : Nigéria, États-Unis d'Amérique, République tchèque, Inde, Guyana, Cuba, Australie, Suède, Kenya, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Népal, Togo, Maldives et Algérie.

16. Des déclarations ont été faites par les parties prenantes institutionnelles participant à la Conférence : l'Organisation des Nations Unies, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds de développement international de l'OPEP.

17. Des déclarations ont été faites par les participants suivants du secteur privé : Institut de liberté des démocraties; ONDEO Suez; Groupe de sociétés Cisneros, Total Fina Elf et Fonds Calvert.

18. Des déclarations ont été faites par les participants suivants de la société civile : Jubilee Debt Program; la Country Women Association of Nigeria (COWAN); l'Asociación Nacional de Economistas y Contadores de Cuba; la Confédération internationale des syndicats libres, Afrique; le Congrès canadien du travail; le Centre d'études de développement/réseau arabe ONG pour le développement et le Réseau d'action mexicain pour le libre-échange.

19. Les coprésidents ont fait des observations de clôture. Le résumé établi par les coprésidents (A/CONF.198/8/Add.11) est rédigé comme suit :

« 1. Nous avons le sentiment qu'avec l'organisation de la Conférence internationale sur le financement du développement, la communauté internationale a créé l'espace politique nécessaire pour susciter un dialogue inédit entre toutes les parties prenantes concernées par le financement du développement. Bien sûr, cet échange n'a pas encore permis de résoudre tous les problèmes les plus importants auxquels sont confrontés les décideurs ou analystes politiques. Toutefois, des mesures ont été prises qui vont au-delà de ce que l'on qualifiait encore récemment de « limites étroites du possible ». La Conférence de Monterrey est un processus qui tend vers un objectif commun, même s'il est encore loin d'être atteint.

2. Aujourd'hui, de nombreux intervenants ont tenu un débat fructueux sur leurs priorités, règles, et préoccupations respectives. Les chefs d'État et autres hauts responsables politiques ainsi que les parties concernées des organisations intergouvernementales, du secteur privé et des organisations de la société civile ont pu se consacrer essentiellement aux priorités concernant l'amélioration des financements privés et publics pour le développement et aux conditions à instaurer pour maintenir les engagements.

Ressources et investissements privés

3. Il est essentiel de disposer d'un environnement porteur pour que les investissements privés jouent leur rôle dans le domaine du développement. Des droits de propriétés avérés sont considérés comme indispensables pour que les investissements privés soient productifs et pour mobiliser pleinement les ressources nationales. Toutefois, la mise en place concrète de droits de propriétés réels pour tous, notamment pour les pauvres, pourrait se révéler un processus long et complexe.

4. Certains orateurs ont fait remarquer que les mesures d'incitation à l'investissement devaient être soigneusement élaborées. Même si elles peuvent réduire le risque en ce qui concerne certaines initiatives, elles ne devraient pas isoler complètement les investisseurs de tout risque. Les garanties d'État pour l'investissement étranger devraient être l'exception et non la règle. Sinon, elles pourraient déboucher sur des comportements irresponsables de la part des investisseurs, et des pertes budgétaires. Les flux croissants d'informations à l'attention des investisseurs, par exemple par l'intermédiaire d'un centre d'échanges d'informations sur Internet, constituent une filière intéressante d'appui à l'investissement privé.

5. Plusieurs orateurs ont estimé que ni les investisseurs privés ni les investisseurs publics ne se lanceraient seuls dans certains types d'investissements majeurs, tels que des grands projets d'infrastructure. Ils ont suggéré de continuer à financer ces types d'investissement par l'intermédiaire de l'aide publique au développement (APD), notamment le cofinancement avec l'investissement privé, comme pour les projets d'alimentation en eau dans les quartiers pauvres. La participation des utilisateurs au fonctionnement et à la maintenance des infrastructures après leur construction devrait donner des résultats très positifs. Il a également été souligné que la collaboration entre les secteurs public et privé devrait être orientée sur les résultats et associée à des responsabilités et obligations mutuelles.

6. On a également fait ressortir que d'autres types d'alliances entre les secteurs public et privé pourraient être fructueuses. Des exemples ont été donnés où des technologies de l'information sophistiquées avaient été utilement mises en place pour aider les pays en développement à accroître les niveaux d'éducation, notamment en Amérique latine. Les alliances entre le public et le privé permettent également d'aider les communautés défavorisées à améliorer les soins de santé qui leur sont dispensés.

7. Les participants ont constaté que les sociétés multinationales se tournaient de plus en plus vers les marchés émergents, plus transparents et plus responsables en ce qui concerne les intérêts de la collectivité, traduisant l'évolution de la demande des actionnaires institutionnels tels que les caisses

de retraite, ainsi qu'une prise de conscience par de nombreuses sociétés elles-mêmes de la nécessité de changer leurs pratiques commerciales. En outre, les politiques gouvernementales des pays développés vis-à-vis du comportement de leurs multinationales à l'étranger changent, bien qu'avec un certain retard, et certains orateurs ont indiqué qu'ils souhaiteraient voir des progrès plus nets dans ce domaine.

Ressources et investissements publics

8. Plusieurs intervenants ont noté que les engagements envers les objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire imposaient des responsabilités fondamentales aux gouvernements. Il est capital d'investir dans les personnes, notamment dans l'éducation, la santé, les infrastructures sociales de base et les programmes de sécurité sociale, pour remédier à la misère. C'est également un investissement très productif pour la croissance économique. Toutefois, une gestion prolongée de ces investissements par le gouvernement est nécessaire pour que les efforts déployés dans ce domaine soient efficaces.

9. Plusieurs participants ont souligné que l'écart actuel et non négligeable entre les niveaux de financement externe et les besoins compromet le succès du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Un certain nombre d'intervenants ont insisté sur le fait qu'une action appropriée de la part de la communauté internationale était nécessaire pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement d'Asie, d'Amérique latine et du Pacifique.

10. L'APD est considérée comme le complément essentiel des ressources nationales dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. Utilisée à bon escient et de manière efficace, en fonction essentiellement des besoins des pays en développement, elle peut avoir une incidence majeure comme l'ont montré certains orateurs en donnant des exemples de pays qui sont passés de la catégorie de bénéficiaire à celle de donateur. Tant la quantité que la qualité de l'APD constituent des éléments capitaux. La Conférence de Monterrey a privilégié autant l'une que l'autre et a déjà débouché sur certains résultats concrets. Les récentes initiatives lancées par un donateur pour accroître significativement les niveaux d'APD, bien qu'allant dans la bonne direction, restent insuffisantes et des appels ont été lancés afin de mobiliser un soutien supplémentaire. Plusieurs orateurs ont également insisté sur la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'APD, en s'appuyant sur les efforts des donateurs et des bénéficiaires et sur des mesures telles que le déliement de l'aide, le renforcement de la coordination des donateurs et de la gestion des programmes par les pays. Des intervenants ont fait observer que le renforcement des capacités est essentiel pour assurer la viabilité à long terme. Certaines dépenses d'armement pourraient être avantageusement utilisées pour satisfaire des objectifs de développement.

11. L'allégement de la dette peut également permettre de libérer des ressources essentielles pour lutter contre la misère et favoriser un développement humain durable. La nouvelle initiative en faveur des pays pauvres très endettés a permis d'accomplir certains progrès, mais des appels ont été en outre lancés pour intensifier les efforts afin de soulager les pays en

développement du fardeau insupportable de la dette, notamment en rationalisant les mécanismes d'allègement de la dette et en resserrant les liens entre l'allègement de la dette et les programmes de développement. L'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont été invitées à explorer de nouvelles approches, telles que l'annulation collective de la dette de certains pays et l'établissement de nouveaux critères de viabilité de cette dernière. La formulation de propositions concernant un nouveau mécanisme de restructuration de la dette souveraine a également retenu l'attention.

12. Il a également été proposé d'examiner avec attention de nouvelles sources de financement, telles que des taxes écologiques et des taxes sur les transactions de devises, en particulier pour contribuer au financement des biens collectifs mondiaux. Par ailleurs, il a été proposé de mettre dorénavant en oeuvre l'accord de 1997 du Fonds monétaire international pour une répartition spéciale équitable des droits de tirage spéciaux. En outre, des efforts considérables devraient être déployés pour repérer les fonds publics transférés illégalement et les rapatrier, dans le cadre d'actions coordonnées pour lutter contre la corruption, notamment grâce à une convention internationale sur la lutte contre la corruption.

Maintenir les engagements

13. Un grand nombre d'orateurs ont souhaité tirer parti de l'esprit positif qui a prévalu tout au long de la Conférence de Monterrey. Les concepts clefs de la nouvelle dynamique Nord-Sud sont le partenariat, la solidarité et la bonne gouvernance. La démocratie, le respect de la légalité, la responsabilité, la transparence et la lutte contre la corruption sont considérés comme les conditions préalables requises pour le financement du développement.

14. Des solutions ont été proposées pour alimenter et préserver l'esprit de la Conférence de Monterrey et en garantir le suivi efficace. À cet égard, il est de l'intérêt de tous de concrétiser, dans la pratique, le concept de responsabilité mutuelle aux niveaux tant international que national.

15. Selon plusieurs intervenants, la première étape au niveau international est de mettre en place un suivi clair et ponctuel du respect des engagements et des autres exigences des partenaires clefs du développement, notamment les pays en développement, les gouvernements donateurs et les institutions multilatérales en association avec les autres parties prenantes. Un tel suivi devrait être global et adopter une approche cohérente du financement du développement. Le suivi des objectifs de la Déclaration du Millénaire devrait également constituer une contribution importante à cet égard.

16. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour associer toutes les parties concernées au processus préparatoire de la Conférence de Monterrey ont montré quels pouvaient être les résultats potentiels d'une collaboration étroite qui devrait être intensifiée lors du suivi de la Conférence. Il a aussi été suggéré que la démocratisation de la gouvernance mondiale pourrait être renforcée en ayant plus souvent recours aux groupements régionaux de pays en tant que forums intermédiaires pour élaborer des propositions et s'efforcer de dégager des consensus entre les gouvernements sur les défis majeurs à venir.

17. C'est aujourd'hui, et non demain, que la communauté internationale doit s'efforcer de traduire dans les faits les engagements pris à Monterrey afin de renforcer le développement et de commencer enfin à maîtriser la pauvreté dans le monde. Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont définitivement laissé une trace profonde dans le monde entier. Aucun pays n'est à l'abri. Il n'y a pas de temps à perdre. Nous devons faire prendre conscience au public de l'urgence de la question de la réduction de la pauvreté. En conclusion, il a été fait observer que même si toutes les parties prenantes ne partagent pas les mêmes avis sur toutes les questions, elles sont néanmoins toutes convaincues que la réduction de la pauvreté est un objectif primordial. »

Table ronde C.2 Perspectives d'avenir

20. Les Coprésidents, Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud et Horst Köhler, Directeur général du Fonds monétaire international, ont ouvert la table ronde et fait des déclarations liminaires.

21. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Zambie, Allemagne, France, Finlande, Danemark, Rwanda, Fidji, Panama, Irlande, Haïti et Maroc.

22. Des déclarations ont été faites par les représentants des parties prenantes institutionnelles suivantes : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce, Organisation des Nations Unies.

23. Des déclarations ont été faites par les représentants des entités du secteur privé suivantes : Chambre de commerce internationale, Groupe Ultraquimia, FUNDES.

24. Des déclarations ont été faites par les représentants des organisations de la société civile suivantes : Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, Women's Eyes on the Multilaterals/ALCADECO, Oxfam International, North-South Institute/Social Watch, Confédération internationale des syndicats libres, Forum africain et réseau sur la dette et le développement, Iniciativa Cartagena/Women's Popular Education Network.

25. Les Coprésidents ont présenté des conclusions des débats. Le compte-rendu établi par les Coprésidents (A/CONF.198/8/Add.12) est ainsi libellé :

« 1. Les orateurs sont généralement convenus que le projet de consensus de Monterrey marquait une étape décisive dans la réalisation des objectifs de développement du millénaire. Désormais, le défi consiste à maintenir cet élan et à donner une suite concrète à ces objectifs et au projet de consensus afin de dégager les ressources permettant d'améliorer effectivement le sort des pauvres à travers le monde. Même en se dotant des moyens nécessaires, on n'obtiendra pas nécessairement les résultats voulus. Toutes les parties prenantes doivent assumer la part de responsabilité qui leur revient dans l'application concrète des principes et des engagements auxquels elles ont souscrit, et ce sans plus tarder. Il faut consolider les progrès accomplis dans les mois à venir, afin que de nouvelles mesures d'application concrètes puissent être arrêtées au Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en août 2002.

2. La vision d'avenir du projet de consensus de Monterrey repose, entre autres grands principes, sur le partage des responsabilités et l'engagement réciproque. Les pays en développement s'engagent à assumer l'entière responsabilité de leur propre développement en entreprenant des réformes structurelles et en partant des postulats indispensables que sont l'application de politiques rationnelles, la bonne gouvernance, la prise en compte des spécificités, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement. La communauté internationale s'engage à appuyer les efforts des pays en développement par un accroissement des apports de ressources et la création d'un environnement international favorable au développement. Cette double approche sous-tend également le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

3. La communauté internationale s'étant mise d'accord sur les principes à suivre, les gouvernements doivent mobiliser dans leurs pays, que ceux-ci soient développés ou en développement, l'appui public nécessaire à la concrétisation de leur vision collective. Dans les pays en développement, cela exigera une direction politique forte afin de vaincre les nombreuses difficultés liées à la mise en oeuvre de réformes institutionnelles et politiques, et les pays développés, quant à eux, devront réaffirmer leurs engagements vis-à-vis des pays en développement et se montrer solidaires de leurs efforts de lutte contre la pauvreté. Il faudrait aussi un effort concerté de la part de toutes les parties prenantes et de toutes les composantes de la société à l'appui de la formulation, de l'application et du suivi de programmes et d'activités de développement.

4. Dans les pays développés, il faudra convaincre l'ensemble des citoyens que le développement et la réduction de la pauvreté ont leur place parmi les objectifs de politique nationale et que pour résoudre ces problèmes, il faudra des moyens financiers et des réformes structurelles. Certains participants ont souligné le vaste soutien en faveur du développement dans certains pays développés, qui se traduit à la fois par des allocations de ressources et par la volonté de procéder aux réformes nécessaires. Toutefois, dans la plupart des cas, s'agissant en particulier de la libéralisation des échanges, des efforts supplémentaires considérables s'imposent pour que les habitants de ces pays prennent autant conscience de la nécessité du changement que ceux des pays en développement.

5. Les orateurs se sont majoritairement félicités des hausses de l'aide publique au développement (APD) annoncées les jours précédents, mais se sont également inquiétés du fait que l'APD reste très en deçà des montants nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du millénaire et de l'objectif plus ancien visant à ce que les pays développés consacrent 0,7 % de leur produit national brut à l'APD. La plupart des participants ont souligné la nécessité de remplir cet objectif et un ministre a demandé à chaque pays de fixer un calendrier à cette fin. On a proposé de voir dans cet effort un investissement d'avenir plutôt qu'un débours à court terme. Le problème du financement global de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'initiative des Nations Unies contre le sida, le paludisme et la tuberculose a été souligné par certains participants. Plusieurs étaient déçus que le projet de consensus de Monterrey ne propose pas d'utiliser des formules nouvelles de financement du développement, comme l'émission de droits de tirage spéciaux

et divers régimes de fiscalité internationale. Plusieurs autres participants ont regretté que le projet de consensus ne fasse pas mention des biens collectifs mondiaux et ont indiqué qu'ils exploreraient cette notion dans d'autres instances.

6. Les participants ont souligné que l'APD ne constituait qu'une partie de l'apport des pays développés au développement et que les autres volets de leur soutien devaient non seulement être plus réguliers mais complémentaires et synergiques. Ils se sont particulièrement intéressés aux obstacles à la croissance et à la réduction de la pauvreté que posaient les barrières commerciales et les subventions des pays développés. On a observé que si ces mesures étaient abolies, les pays en développement dégageraient plus de recettes qu'ils ne reçoivent d'APD. Il incombe aux pays développés de lever ces obstacles à la croissance, en particulier pour les pays les plus pauvres.

7. La dette extérieure est considérée comme un autre handicap majeur pour la réalisation des objectifs de développement du millénaire, en particulier dans les pays les moins avancés. Certains participants ont souligné la nécessité de mesures supplémentaires pour résoudre le problème de la dette extérieure. La réduction de la charge du service de la dette est jugée indispensable pour que les pays puissent allouer des ressources intérieures supplémentaires aux objectifs de lutte contre la pauvreté, comme la santé et l'éducation. Les orateurs ont appelé à un effort à long terme pour que des mesures énergiques d'allègement de la dette soient prises en faveur des pays dont le niveau d'endettement est insoutenable, certains préconisant même l'annulation totale de la dette.

8. Plusieurs participants se sont étendus sur la contribution potentielle du secteur privé au développement et à l'élimination de la pauvreté. Les pays en développement doivent créer des conditions favorables à la création d'entreprises, en particulier de petites et moyennes entreprises, y compris d'exploitations agricoles, et encourager l'investissement privé, notamment les investissements étrangers directs (IED). Certains se sont inquiétés des faibles niveaux d'IED dans les pays où ils faisaient le plus défaut, particulièrement en Afrique. Dans certains cas, les pays ont fait de gros efforts pour remplir les conditions propres à attirer les IED, mais cela n'a pas eu beaucoup d'impact sur les flux ou sur la perception du risque par les investisseurs. Plusieurs participants, toutefois, ont mis en question la valeur des IED, affirmant que ceux-ci ne contribuaient pas toujours au développement et à la réduction de la pauvreté.

9. On a noté la nécessité de créer des capacités institutionnelles adaptées et souligné la difficulté qu'il y avait à remplir cet objectif. Un orateur a fait remarquer que les institutions considérées aujourd'hui comme les conditions préalables du développement avaient été au contraire le résultat du développement dans les pays développés. En outre, le niveau de développement économique limitait en soi ce qui pouvait être réalisé et reproduit dans le domaine du développement institutionnel, et les mêmes formules ne s'appliquaient pas nécessairement aussi bien à tous les pays.

10. Certains participants ont également évoqué la nécessité de revoir la représentation des pays en développement dans les institutions financières internationales et d'assurer une meilleure parité entre les sexes.

11. Le processus qui a abouti à la Conférence de Monterrey a mis en jeu un nouveau partenariat, fondé sur le dialogue et la concertation, la transparence accrue et le partage de l'information entre les divers partenaires du développement et autres intervenants qui, ensemble, ont contribué à la création d'un climat de confiance et de consensus. Les participants se sont félicités du resserrement de la coopération entre les diverses organisations multilatérales nées du processus de financement du développement. Il est impératif de rester mobilisés et d'améliorer encore la cohérence interne des politiques internationales. Les préparatifs du prochain Sommet de Johannesburg iront dans cette voie, mais le dialogue devra aussi se prolonger et s'enrichir à plus long terme. Certains participants ont estimé que pour mieux harmoniser les politiques à l'échelle globale, la communauté internationale devrait poursuivre ses efforts pour améliorer la gouvernance mondiale. Les mécanismes de consultation régionaux devraient nourrir cette dynamique.

12. Les participants ont reconnu que le projet de consensus de Monterrey devrait prévoir un système de suivi efficace pour examiner la suite donnée aux engagements des pays, des institutions internationales, des entreprises et de la société civile et veiller ainsi à la réalisation des objectifs de développement du millénaire avant 2015. Certains participants se sont déclarés en faveur de la création d'un mécanisme officiel à cet effet et il a été proposé que l'Organisation des Nations Unies en assume la responsabilité, avec l'étroite et active coopération du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres interlocuteurs. Il a été souligné, toutefois, que cet exercice ne devait pas être incriminatoire, mais permettre plutôt à tous les intervenants de suivre et d'évaluer leurs propres apports et de procéder à des échanges de vues. »

Table ronde C.3 Perspectives d'avenir

26. Les Coprésidents, Miguel Rodríguez Echeverría, Président du Costa Rica, Alejandro Toledo Manrique, Président du Pérou, et Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, ont ouvert la table ronde et fait des déclarations liminaires.

27. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Autriche, Chine, Canada, Japon, Sainte-Lucie, République de Corée, Suriname, Lesotho, Venezuela, Yémen, Turquie, Iraq, Italie, Ghana.

28. Des déclarations ont été faites par les représentants des parties prenantes institutionnelles suivantes : Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique, Fonds commun pour les produits de base, Banque mondiale, Commission européenne, Fonds monétaire international.

29. Des déclarations ont été faites par les représentants des entités du secteur privé suivantes : Samuels Associates, Zurich Group, Fundación Merced, Infrastructure Leasing and Financial Services, Banque des Philippines.

30. Des déclarations ont été faites par les représentants des organisations de la société civile suivantes : Confédération internationale des syndicats libres (ORIT), Development Alternatives with Women for a new Era, African Women's Economic Policy Network, Conseil international de l'action sociale, Reconstruction rurale du

Népal, Liberal Society Institute, Conseil sud-africain des églises (Équipe oecuménique).

31. Les Coprésidents ont présenté des conclusions. Le compte-rendu établi par les Coprésidents (A/CONF.198/8/Add.10) est ainsi libellé :

« 1. Après avoir participé à l'ouverture du débat, le Président du Pérou, Alejandro Toledo Manrique, a dû quitter la réunion prématurément en raison des événements survenus dans son pays. Les participants ont exprimé leur solidarité avec le Président et le peuple péruviens.

2. La table ronde a donné lieu à un fructueux échange de vues sur les perspectives ouvertes par la Conférence internationale sur le financement du développement. La teneur de ce débat est résumée ci-après.

Généralités

3. De l'avis général, le projet de consensus de Monterrey contient des engagements clairs dont la mise en oeuvre est l'affaire de tous. Sa traduction dans les faits impliquera un processus d'élaboration de décisions politiquement acceptables aux niveaux national et international. Elle nécessitera une volonté politique forte. Certains participants ont noté à cet égard que l'élargissement constant de la base intellectuelle commune du projet de consensus autorisait un certain optimisme.

4. De nombreux participants ont exprimé leur volonté d'éradiquer le terrorisme, dans la légalité, partout où il se manifeste. La sécurité internationale et la santé de l'économie mondiale sont étroitement liées en ce sens que l'insécurité est dissuasive pour les investisseurs privés nationaux et étrangers.

5. Les participants ont réaffirmé que la cohérence, le partenariat, l'initiative et la participation étaient autant d'éléments primordiaux pour la mise en oeuvre effective du projet de consensus de Monterrey et la réalisation des objectifs de développement fixés lors du Sommet du Millénaire. Il convient d'agir de manière coordonnée pour renforcer la bonne gouvernance et la participation aux processus de décision dans la sphère nationale et internationale, tout en appliquant des politiques cohérentes en matière de développement, de commerce et de coopération économique.

6. Plusieurs participants ont indiqué que le commerce pouvait être pour les pays en développement un formidable moteur de développement et de lutte contre la pauvreté mais que les subventions et les barrières commerciales mises en place par les pays développés imposaient des coûts énormes aux pays en développement.

7. Les participants se sont félicités des nouvelles promesses d'aide issues de la Conférence de Monterrey, tout en notant qu'elles ne constituent que la première étape de l'action engagée pour accroître l'aide au développement de manière à atteindre les objectifs du Sommet du Millénaire. De l'avis général, il appartient aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires à veiller à l'efficacité de cette aide, ce qui implique une meilleure coordination, un renforcement des capacités et la maîtrise des programmes par les pays qui en bénéficient.

8. Certains participants ont fait remarquer que le calendrier de mise en oeuvre du projet de consensus n'était pas suffisamment précis. D'autres ont affirmé avec force que le projet n'insistait pas assez sur les droits de l'homme, les droits au travail, les conditions de travail, l'équité des rémunérations et la protection sociale. Quelques-uns lui ont également reproché de ne pas faire une place suffisante à la participation des femmes aux prises de décisions à tous les niveaux et à l'évaluation des répercussions sexospécifiques des politiques économiques et sociales. Il a été souligné que le recul de la pauvreté et l'accès de tous à la santé, à l'éducation, à l'emploi et à la justice pour tous étaient indispensables pour renforcer la démocratie.

9. Les participants ont souligné l'importance du suivi de la Conférence de Monterrey et des modalités spécifiques de la mise en oeuvre.

Principaux sujets de débat

10. Les délégués ont estimé que la Conférence de Monterrey marquait un tournant dans le grand mouvement de réforme de l'aide au développement. Les récentes initiatives des pays développés pourraient bien être le signe d'un renversement de tendance, après le long déclin de l'aide publique au développement (APD). Les conditions propices sont maintenant en place pour ancrer cette évolution dans la durée : les pays en développement sont plus explicites quant à leurs responsabilités et au bien-fondé de la rigueur et de la bonne gouvernance, tandis que les pays développés ont dû prouver la sincérité de leurs engagements en matière d'APD et dans d'autres domaines. Cette entente mutuelle est en grande partie le fruit d'un demi-siècle de réflexion commune sur les nouvelles relations entre pays développés et pays en développement.

11. Mais tous les obstacles ne sont pas surmontés : l'APD doit être effective, et elle doit être distribuée efficacement. Elle doit viser en priorité le renforcement des capacités, qu'il s'agisse de celles des citoyens – avec par exemple l'accès aux technologies – ou de celles des gouvernements – il s'agira par exemple de renforcer les capacités d'intervention des pays en développement dans des négociations commerciales toujours plus complexes. Elle doit également prendre en compte la nécessité d'augmenter la productivité et la diversification du secteur agricole.

12. Les délégués ont noté que la cohérence impose notamment une répartition plus efficace du travail et l'instauration de partenariats entre les organisations internationales, les avantages comparatifs des uns et des autres entrant en ligne de compte dans l'application des stratégies de développement. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a indiqué à ce propos sa volonté de faire appel aux compétences spécialisées d'autres organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement.

13. De nombreuses délégations considèrent que la Conférence de Monterrey constitue un premier pas crucial pour la mise au point d'un nouveau dispositif financier international. Pour contribuer réellement au financement du développement, ce nouveau dispositif devra inclure un plus grand nombre de participants et être fondé sur deux principes essentiels : la prévention et la

stabilité. Des flux financiers et des marchés de capitaux stables et transparents, tant à l'échelon interne qu'international, sont généralement considérés comme étant l'une des conditions préalables essentielles pour appliquer de manière suivie des stratégies de développement étant donné que des turbulences financières ont trop souvent interrompu tout progrès social. De même, l'adoption généralisée de pratiques de bonne gouvernance par les pays en développement nécessite l'adoption d'une approche à long terme qui est incompatible avec la volatilité excessive des flux financiers, en particulier des flux à court terme. Compte tenu de ce facteur, le développement des capacités des institutions en vue de prévenir les crises financières à l'échelon international est jugé essentiel. Les participants ont donc considéré qu'il est primordial de mettre au point un mécanisme permettant de traiter équitablement et de manière transparente du problème de l'endettement externe des pays en développement.

14. Les participants ont estimé qu'il importait de s'attaquer de manière cohérente au problème du montant excessif de l'endettement des pays en développement. La dette externe ne devait pas grever en permanence et dans des proportions sans cesse croissantes des ressources qui pourraient être consacrées au développement. Des délégations ont demandé que soit annulée la dette des pays les moins avancés. Les participants se sont félicités de l'initiative proposée en ce sens qui constituait une première mesure vers la solution du problème; toutefois, il importait de définir des critères plus souples permettant aux pays de bénéficier de cette initiative de manière à cadrer davantage avec les autres aspects des stratégies de développement et d'augmenter le montant de l'aide fournie à cette fin. Autre élément essentiel du succès de cette initiative : les pays bénéficiaires doivent être les véritables parties prenantes des stratégies de réduction de l'endettement et des programmes connexes de lutte contre la pauvreté. Il faudrait en particulier éviter de faire peser une charge excessive sur les pays en développement. L'objectif final est de veiller à ce que le niveau d'endettement d'un pays donné puisse être supportable à long terme et ne pas compromettre la réalisation de ses objectifs économiques et sociaux.

15. De nombreux participants ont appelé l'attention sur le coût très élevé du protectionnisme tant pour les pays développés que pour les pays en développement, en particulier dans le secteur des produits agricoles, des textiles et d'autres articles impliquant une forte intensité de main-d'oeuvre. Les accords conclus à Doha marquent un jalon historique du fait qu'ils permettent d'inclure dans le programme visant à libéraliser le commerce des préoccupations en matière de développement et les pays développés ont maintenant une occasion unique de tenir leurs promesses. Les pays en développement ont également un rôle à jouer dans le programme susmentionné, notamment en ce qui concerne l'intégration d'une manière compatible avec le règlement de l'OMC. Cette initiative leur permettrait d'élargir leurs débouchés de manière à pouvoir réaliser les économies d'échelle nécessaires; elle est également liée à la nécessité d'attirer des investissements directs étrangers; l'une des raisons pour lesquelles l'Afrique n'a pas bénéficié de ces investissements est due au degré élevé de protectionnisme existant dans tous les pays africains, obstacle dans de trop nombreux cas à une production efficiente. Un autre facteur qui constitue un

obstacle majeur pour ce type d'investissement est le fait que le cadre institutionnel et juridique est flou et imprévisible, d'où l'importance primordiale de l'adoption de pratiques de bonne gouvernance.

Propositions

16. Les propositions ci-après ont été présentées :

- Création d'un mécanisme efficace de suivi de l'application du projet de consensus de Monterrey;
- L'ONU devrait jouer un rôle central pour le suivi de la Conférence de Monterrey;
- Création d'une instance permanente permettant aux pays développés et aux pays en développement de se consulter et de débattre de questions monétaires et financières;
- Création d'un forum annuel pour le suivi de la Conférence de Monterrey;
- Conclusion d'arrangements entre l'ONU et l'OMC visant à ce que l'OMC contribue à améliorer la cohérence du système des Nations Unies;
- Création d'une équipe spéciale internationale chargée d'étudier la question du financement des biens collectifs mondiaux;
- Création d'un fonds international humanitaire financé à l'aide de contributions provenant de sources traditionnelles et non traditionnelles, y compris d'un impôt sur les capitaux spéculatifs et de fonds confisqués à la suite du trafic de drogues;
- Création d'un mécanisme visant à prévenir les crises économiques ou financières internationales comparable au mécanisme d'alerte rapide proposé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité. »

Table ronde C.4 Perspectives d'avenir

32. Les Coprésidents, Ion Iliescu, Président de la Roumanie et Thaksin Shinavatra, Premier Ministre de la Thaïlande, ont ouvert la table ronde et fait des déclarations liminaires.

33. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Monaco, Malaisie, Colombie, Singapour, Brésil, Slovaquie, Bangladesh, Pakistan, Belize, Suisse, Soudan, République islamique d'Iran.

34. Des déclarations ont été faites par les représentants des parties prenantes institutionnelles : Secrétariat du Commonwealth, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque mondiale, Organisation des Nations Unies, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

35. Des déclarations ont été faites par les représentants des entités du secteur privé suivantes : GTFI Fund Management, Electrolux, Potomac Associates, Cisneros Group of Companies, Calvert Funds et African Business Round Table.

36. Des déclarations ont été faites par les représentants des organisations de la société civile suivantes : Confédération mondiale du travail, Southern and Eastern

African Trade Negotiations, Fil rouge/Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, Institut du tiers-monde/Social Watch, Gender and Economic Reforms in Africa, Development Alternatives with Women for a New Era, Iniciativa Cartagena, et Red Latinoamericano de Mujeres Transformando la Economia.

37. Les Coprésidents ont présenté des conclusions. Le compte-rendu établi par les Coprésidents (A/CONF.198/8/Add.9) est ainsi libellé :

« 1. La table ronde a permis un débat extrêmement fructueux et concret, preuve supplémentaire de l'importance accordée à la question du financement du développement par les chefs de gouvernement et la société civile en général.

2. L'un des messages essentiels à retenir du débat a été l'expression d'un soutien résolu au projet de consensus de Monterrey. La Conférence internationale sur le financement du développement a permis de faire participer la communauté internationale et une grande diversité de partenaires au premier débat jamais tenu sur les modalités du financement du développement. Elle donnera un élan à la réalisation des objectifs du millénaire en matière de développement.

3. La mondialisation nous unit tous en un seul monde. La pauvreté quelque part signifie la pauvreté partout. La mondialisation devrait être véritablement non exclusive et ses retombées devraient bénéficier de manière plus équitable à toutes les nations et à tous les partenaires, afin de réduire la pauvreté.

4. La Conférence a permis de tisser des alliances cruciales entre des pays en développement et des pays développés et entre tous les partenaires. Ces alliances visent la réalisation des objectifs suivants : réduire de moitié la pauvreté, réduire l'écart entre les pays pauvres et les pays riches, mettre en place la justice sociale et orienter les systèmes financiers, commerciaux et économiques internationaux vers la réalisation des objectifs énoncés lors du Sommet du Millénaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

5. Le nouveau partenariat mondial pour le développement doit maintenant se traduire par des mesures concrètes. Il ne suffit plus de regarder vers l'avenir, il faut aller de l'avant.

6. Cela signifie donner suite à l'ensemble de réformes et de politiques adopté à Monterrey. Il est de plus en plus largement reconnu que des réformes sont nécessaires, tant au niveau national qu'international, si l'on veut assurer au développement un environnement stable et favorable.

7. Au niveau interne, les pays ont le devoir d'oeuvrer à l'élimination de la pauvreté. Les politiques doivent répondre à la fois au souci des objectifs de développement à long terme et des réformes structurelles et à la nécessité de satisfaire les besoins urgents des pauvres. Les avantages du développement devraient aller aux plus nécessiteux, en particulier aux communautés de base qui devraient avoir accès plus largement aux capitaux et aux technologies de l'information. La bonne gouvernance, des politiques saines et le renforcement du secteur financier ont une importance cruciale pour le développement et la capacité d'attirer des investissements. L'égalité entre les sexes devrait être intégrée à toutes les politiques. Il importe d'élargir la participation et de

garantir la transparence lors de la formulation de politiques et d'initiatives au niveau national et international.

8. Un effort important sur le plan international s'impose pour donner aux pays les outils qui leur permettront d'aller de l'avant dans le développement et l'élimination de la pauvreté. L'aide publique au développement, les échanges commerciaux et l'investissement étranger direct constituent trois outils essentiels du financement du développement.

9. Les promesses de la Déclaration ministérielle de Doha concernant une libéralisation des échanges qui soit fructueuse et propice au développement doivent être tenues. Les pays développés doivent s'employer activement à libéraliser les échanges de produits agricoles et à réduire les subventions. Certains intervenants ont insisté sur l'importance des normes en matière d'emploi et sur le rôle de l'Organisation internationale du Travail dans ce domaine. D'autres ont estimé qu'il ne fallait pas lier les discussions sur le commerce au débat sur les normes en matière d'environnement et d'emploi.

10. Il importe de renforcer la cohérence et la coordination à tous les niveaux et d'établir un système international plus stable et plus ouvert. La réforme de l'architecture financière internationale est cruciale et doit être poursuivie, ce qui permettra d'asseoir la stabilité financière internationale et de contribuer à créer au niveau international des conditions financières propices au développement. Les normes et codes de conduite sont essentiels dans les relations financières internationales, mais il faut aussi tenir compte, dans chaque pays, de la bonne volonté des institutions locales.

11. L'engagement pris par plusieurs pays d'augmenter leur aide publique au développement (APD) est le bienvenu. Il importe que tous les donateurs réaffirment leur volonté d'augmenter l'APD et d'atteindre les objectifs convenus. De nouveaux progrès sont indispensables si l'on veut régler les problèmes de la dette extérieure des pays pauvres.

12. Le renforcement des capacités des pays en développement exige une action internationale. La coopération pour le développement doit se dérouler dans un cadre placé sous le contrôle des pays.

13. La communauté internationale devrait appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tant que stratégie de nature à revitaliser le développement du continent.

14. Le rôle crucial et les responsabilités des milieux d'affaires en matière de développement ont été soulignés. Les petites et les moyennes entreprises jouent un rôle particulièrement important en ce qui concerne la création d'emplois, l'atténuation de la pauvreté et la croissance.

15. Il convient de se doter de mécanismes chargés de donner suite à la Conférence de Monterrey.

16. L'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les autres organisations internationales ont un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre et le suivi des recommandations de la Conférence. Il faudra peut-être adapter la structure et les fonctions de ces institutions, s'agissant notamment des institutions de

Bretton Woods et de l'OMC, afin de les faire cadrer avec une situation qui évolue rapidement et d'atteindre les objectifs fixés par la Conférence.

17. Les institutions financières internationales doivent tenir davantage compte de l'avis des pays en développement et des réformes doivent être engagées en ce sens. Il faut espérer que la Conférence de Monterrey débouchera sur un système de gouvernance internationale plus équitable.

18. La présence à Monterrey d'un aussi grand nombre de chefs d'État et de gouvernement et de représentants des milieux d'affaires et de la société civile offre des perspectives encourageantes quant aux suites qui seront données aux recommandations de la Conférence et à celles du Sommet mondial pour le développement durable, lequel se tiendra prochainement.

Propositions

19. Les participants à la table ronde ont avancé un certain nombre de propositions et d'idées en vue de renforcer et d'approfondir les engagements figurant dans le projet de consensus de Monterrey :

- Il faudrait prévoir un plan d'action et des mécanismes de suivi afin de garantir l'application des recommandations de la Conférence;
- Donateurs et bénéficiaires devraient conclure des accords aux fins de suivre l'application des politiques;
- Un groupe indépendant pourrait être chargé de surveiller l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes dans les initiatives visant à atteindre de façon cohérente et coordonnée les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire;
- Il y a lieu de se doter d'un système international de restructuration de la dette;
- Certaines propositions émanant des milieux d'affaires, telles que la création d'un centre d'information mondial ou de fonds de capital-risque visant à faciliter la création d'entreprises, devraient être étudiées plus avant dans le cadre des activités de suivi de la Conférence de Monterrey;
- L'Organisation des Nations Unies devrait aider à fédérer et à faire connaître les initiatives de développement du secteur privé, notamment dans le domaine de l'éducation et du téléenseignement;
- Une fondation mondiale pour le développement pourrait être créée par l'Organisation des Nations Unies, avec la participation du secteur privé, en vue de faciliter la création de petites et moyennes entreprises dans les pays en développement;
- On devrait rechercher et adopter des mécanismes visant à mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, tels qu'un impôt sur les capitaux spéculatifs et sur les émissions de carbone ou une nouvelle allocation des droits de tirage spéciaux;
- Il faudrait s'employer activement à lutter contre la corruption et les stupéfiants;

- Les engagements pris dans le domaine des droits de l'homme devraient guider l'application du projet de consensus de Monterrey;
- L'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil économique et social, devraient jouer un rôle central dans le mécanisme de suivi, celui-ci devra rendre compte de ses activités et donner les moyens à la communauté internationale d'exercer un contrôle sur la mondialisation. »

Chapitre VI

Adoption du Consensus de Monterrey

1. Sur recommandation de son comité préparatoire à sa quatrième session, avec l'approbation de sa présidence, et ainsi que préconisé lors des consultations ministérielles et des débats du Sommet, la Conférence a examiné le projet de consensus de Monterrey transmis par une note du Secrétariat (A/CONF.198/3).
2. À sa 5e séance plénière, le 22 mars 2002, sur recommandation de son président, la Conférence a adopté à l'unanimité le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, et a recommandé qu'il soit approuvé par l'Assemblée générale (voir chap. I, résolution 1).

Chapitre VII

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. À sa 1re séance plénière, le 18 mars 2002, la Conférence, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, a nommé une Commission de vérification des pouvoirs ayant la même composition que celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-sixième session, à savoir : la Chine, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Jamaïque, le Lesotho, le Sénégal, Singapour et l'Uruguay.

2. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu sa réunion le 20 mars 2002.

3. La Commission était saisie d'un mémorandum du Secrétaire de la Conférence, en date du 20 mars 2002, concernant les pouvoirs des représentants des États et de la Communauté européenne à la Conférence. Un représentant du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration relative au mémorandum, dans laquelle il a, entre autres, mis à jour le mémorandum en indiquant les pouvoirs et les communications reçus après l'établissement du mémorandum.

4. Comme il est indiqué au paragraphe 1 du mémorandum et dans la déclaration y relative, les pouvoirs officiels des représentants à la Conférence, présentés sous la forme requise à l'article 3 du Règlement intérieur de la Conférence, avaient été reçus, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, des 41 États suivants ainsi que de la Communauté européenne : Afrique du Sud, Algérie, Bahamas, Barbade, Bélarus, Burkina Faso, Cambodge, Chine, Chypre, Colombie, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Guinée-Bissau, Îles Cook, Iraq, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Maroc, Monaco, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Singapour, Soudan, Suède, Suriname, Swaziland, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yougoslavie et Zimbabwe.

5. Comme il est indiqué au paragraphe 2 du mémorandum et dans la déclaration y relative, des renseignements concernant la nomination des représentants des États à la Conférence avaient été communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, au moyen d'un câble ou d'une télécopie émanant du chef d'État ou de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères, ou d'une lettre ou d'une note verbale émanant de la mission concernée, par les 138 États suivants : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie,

Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Tuvalu, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zambie.

6. Comme il est indiqué au paragraphe 3 du mémorandum et dans la déclaration y relative, les deux États suivants participant à la Conférence n'avaient, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, communiqué au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies aucun renseignement concernant leurs représentants à la Conférence : Bosnie-Herzégovine et Hongrie.

7. La Commission a décidé d'accepter les pouvoirs des représentants de tous les États cités dans le mémorandum susmentionné et dans la déclaration y relative, ainsi que ceux des représentants de la Communauté européenne, étant entendu que les pouvoirs officiels des représentants des États mentionnés aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus seraient communiqués au Secrétaire général dans les plus brefs délais. Le Secrétaire général a reçu ultérieurement les pouvoirs des représentants de la Bosnie-Herzégovine et de la Hongrie.

8. La Commission a adopté le projet de résolution suivant sans procéder à un vote :

« *La Commission de vérification des pouvoirs,*

Ayant examiné les pouvoirs mentionnés dans le mémorandum du Secrétaire de la Conférence, en date du 20 mars 2002, des représentants à la Conférence internationale sur le financement du développement,

Accepte les pouvoirs des représentants des États et de la Communauté européenne mentionnés dans ce mémorandum. »

9. La Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à la Conférence d'adopter un projet de résolution approuvant le rapport de la Commission.

Dispositions prises par la Conférence

10. À sa sixième séance plénière, le 22 mars 2002, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.198/7).

11. La Conférence a adopté le projet de résolution recommandé par la Commission dans son rapport (voir chap. I, résolution 3).

Chapitre VIII

Adoption du rapport de la Conférence

1. À la sixième séance plénière, le 22 mars 2002, le Rapporteur général a présenté le rapport de la Conférence (A/CONF.198/L.1 et Add.1 à 3).
2. À la même séance, la Conférence a adopté le projet de rapport et autorisé le Rapporteur général à en établir le texte final, conformément à la pratique établie de l'Organisation des Nations Unies, en vue de le soumettre à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

Chapitre IX

Clôture de la Conférence

1. À la 6e séance plénière, le 22 mars 2002, le représentant du Venezuela, au nom des États Membres des Nations Unies membres du Groupe des 77 ainsi qu'au nom de la Chine, a présenté un projet de résolution exprimant les remerciements de la Conférence au peuple et au Gouvernement mexicains (A/CONF.198/L.2).
2. À cette séance, la Conférence a adopté le projet de résolution (voir chap. I, résolution 2).
3. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.
4. Pour conclure la séance, le Ministre des affaires étrangères du Mexique a fait une déclaration et a prononcé la clôture de la Conférence.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.198/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire
A/CONF.198/2	Règlement intérieur provisoire
A/CONF.198/3 et Corr. 1	Note du Secrétariat transmettant le projet de conclusions et de décisions de la Conférence
A/CONF.198/4/Rev.1	Note du Secrétariat sur les questions d'organisation et de procédure
A/CONF.198/5	Rapport du Comité préparatoire de la Conférence sur les travaux de sa quatrième session
A/CONF.198/6	Lettre datée du 5 mars 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.198/7	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
A/CONF.198/8	Note du Secrétariat sur les comptes rendus des tables rondes des parties prenantes
A/CONF.198/8/Add.1	Additif : table ronde au niveau ministériel A.2
A/CONF.198/8/Add.2	Additif : table ronde au niveau ministériel A.3
A/CONF.198/8/Add.3	Additif : table ronde au niveau ministériel A.4
A/CONF.198/8/Add.4	Additif : table ronde au niveau ministériel A.1
A/CONF.198/8/Add.5	Additif : table ronde au niveau ministériel B.4
A/CONF.198/8/Add.6	Additif : table ronde au niveau ministériel B.1
A/CONF.198/8/Add.7	Additif : table ronde au niveau ministériel B.3
A/CONF.198/8/Add.8	Additif : table ronde au niveau ministériel B.2
A/CONF.198/8/Add.9	Additif : table ronde au Sommet C.4
A/CONF.198/8/Add.10	Additif : table ronde au Sommet C.3
A/CONF.198/8/Add.11	Additif : table ronde au Sommet C.1
A/CONF.198/8/Add.12	Additif : table ronde au Sommet C.2
A/CONF.198/9	Lettre datée du 22 mars 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

<i>Cote</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.198/10	Lettre datée du 22 mars 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.198/L.1 et Add.1 à 3	Projet de rapport de la Conférence
A/CONF.198/L.2	Projet de résolution présenté par le Venezuela (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine intitulé « Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement mexicains »
A/CONF.198/INF/1	Information à l'intention des participants
A/CONF.198/INF/2 (Part I) et (Part II)	Liste provisoire des délégations à la Conférence

Annexe II

Déclarations liminaires

Déclaration de Vicente Fox Quesada, Président du Mexique et Président de la Conférence internationale sur le financement du développement

Soyez les bienvenus au Mexique. Soyez les bienvenus dans une nation qui cherche à jeter un pont pour passer des problèmes d'hier aux possibilités de demain; bienvenus dans un pays qui a une vision nouvelle de lui-même et porte un autre regard sur le monde.

Aujourd'hui est une journée exceptionnelle d'une importance toute particulière pour les Mexicains et les Mexicaines. Nous célébrons en effet aujourd'hui la naissance de Benito Juárez, un homme remarquable dont la trace dans l'histoire de notre nation reste à jamais indélébile. Il est particulièrement opportun de rappeler sa mémoire ici, à l'occasion de cette réunion organisée par l'ONU, parce que sa vision selon laquelle le respect du droit d'autrui est le fondement de la paix est également un des principes sur lesquels s'appuie la coexistence entre nos peuples.

Pour en avoir fait nous-mêmes l'expérience, nous connaissons bien la souffrance et la pauvreté qui vont de pair avec le sous-développement. Mais nous savons aussi quels sont les succès et la prospérité qu'un pays résolu à travailler et à progresser peut obtenir s'il dispose des ressources nécessaires. C'est pourquoi nous avons appuyé avec enthousiasme cette rencontre entre le monde en développement et les pays développés. Depuis des dizaines d'années, les nations du monde s'efforcent de faire face aux problèmes du développement et de la pauvreté par le biais de la coopération internationale. Jusqu'ici toutefois, les résultats obtenus ont été médiocres, lents et décourageants. Au cours du siècle qui vient de s'achever, assurer la sécurité consistait à élever des murailles et des barrières. Aujourd'hui, notre responsabilité est d'ouvrir la voie à un siècle qui sera caractérisé par la construction de ponts et non pas de barrières, un siècle de rencontres et non de guerres, un siècle de responsabilités et de résultats partagés au lieu d'être un siècle d'efforts isolés.

Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus en cette occasion historique qui devrait notamment permettre de jeter ces ponts. Pays en développement et pays développés, construisons de concert ces ponts qui relieront la croissance économique au développement humain, l'ouverture internationale au développement régional, l'efficacité économique au bien-être des citoyens et des citoyennes. Que tel soit l'esprit qui anime notre réunion. Que tel soit l'esprit de Monterrey.

Le moment est venu de changer, mais il s'agit de changer pour construire. Cette conférence de Monterrey est l'amorce d'une nouvelle conception du développement, véritable détonateur d'un nouveau mouvement de lutte contre la marginalisation et le sous-développement. Monterrey nous donne l'occasion de nous engager librement : pour les pays en développement, il s'agit de s'engager à appliquer des politiques économiques responsables et pour les pays développés, de s'engager à oeuvrer à l'amélioration du sort des plus pauvres. En cette nouvelle ère de progrès partagés, nous devons tous assumer nos responsabilités. Pour que le XXI^e siècle soit le siècle du développement pour tous, nous devons être prêts à prendre des dispositions audacieuses. Cela signifie renier nos attitudes du passé

pour rechercher de nouvelles idées et agir autrement. Que tel soit l'esprit de Monterrey.

Cette conférence n'est pas une manifestation isolée. Elle s'inscrit dans un mouvement mondial en faveur du développement. Le Sommet du Millénaire a marqué le lancement de cette nouvelle entreprise visant à éliminer la marginalisation. La Conférence de Doha a été l'occasion d'encourager une participation plus équitable des pays en développement au commerce mondial. Dans quelques mois, le Sommet de Johannesburg sera l'occasion d'insister sur les composantes environnementales d'un développement durable. Nous devons tous contribuer au nouveau programme du développement mondial; forçons tous de concert cet avenir de paix, d'harmonie et de développement universel auquel nous aspirons tous, dans un nouvel esprit, l'esprit de Monterrey. Nous ne pouvons plus nous permettre d'accepter un bien-être réservé à un petit nombre de nations; nous ne pouvons non plus courir le risque de continuer de vivre dans un monde caractérisé par l'exclusion et l'injustice. La lutte contre la pauvreté est une lutte en faveur de la justice et de la paix dans le monde.

Édifions un nouvel avenir pour nos pays. Adoptons le Consensus de Monterrey et, qui plus est, donnons de l'élan au développement futur des nations dans un esprit de responsabilité et de solidarité. Cette importante occasion est à notre portée. Ayons le courage de la saisir. Nous ne saurions leurrer ceux qui ont mis toute leur confiance et tous leurs espoirs dans cette réunion. Nous avons tous des avantages à tirer d'une communauté plus humaine, plus prospère et plus juste. Les générations futures reconnaîtront ce que nous avons fait, reconnaîtront notre audace ou déploreront notre politique à courte vue. Ayons la hardiesse suffisante pour faire de ce siècle un siècle de ponts et de rencontres et non un siècle de murailles et de barrières. C'est maintenant qu'il faut décider, aujourd'hui, ici, à Monterrey.

Déclaration de Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Nous sommes réunis ici pour discuter du sort de populations. De populations non pas en tant que notion abstraite, mais de millions et de millions de personnes, hommes, femmes et enfants, qui ne demandent qu'à améliorer leur propre vie et à assumer leur propre destin pour peu qu'on leur en donne les moyens. Tel n'est pas actuellement le cas en raison des multiples obstacles, plus difficiles à surmonter les uns que les autres, auxquels ils se heurtent : pauvreté, faim, maladie, oppression, conflits, pollution, épuisement des ressources naturelles. Le développement, c'est permettre à ces personnes d'échapper à ce cercle vicieux. Or, il ne saurait y avoir de développement sans ressources : ressources humaines, ressources naturelles et, surtout, ressources financières.

C'est pourquoi nous sommes là – et je suis heureux de voir parmi vous de nombreux représentants de pays développés. Vous avez compris, à l'instar d'un nombre croissant de vos concitoyens, que nous vivons dans un seul monde, pas deux, où nul ne peut se sentir à l'aise, entouré de tant de souffrances et de privations. Nous sommes tout aussi heureux de constater la présence de maints dirigeants des pays en développement venus non pas chercher l'aumône, mais fort conscients de la responsabilité qui leur incombe de mobiliser des ressources internes, d'attirer des capitaux privés internationaux et de les utiliser à bon escient. Ce qu'ils veulent aussi, c'est pouvoir faire entendre leurs voix et s'assurer que les

intérêts de leurs pays sont pris en compte au moment où la gestion de l'économie mondiale est à l'ordre du jour.

Ce qu'ils veulent de surcroît, c'est pouvoir échapper à la pauvreté grâce au commerce, ce qui suppose que les pays développés ouvrent largement et réellement leurs marchés aux produits et cessent de subventionner injustement les produits qui leur font concurrence. La promesse de Doha doit être tenue. Ce que nombre d'entre eux demandent, c'est l'allègement d'une dette dont le fardeau devient insoutenable. Ce que nombre d'entre eux font remarquer, c'est que pour ne pas avoir à tendre la main, leurs pays ont besoin avant tout d'un coup de main, sous la forme d'une aide publique au développement sensiblement relevée.

Il y a 18 mois, les responsables politiques de la planète tout entière ont convenu lors du Sommet du Millénaire que les 15 premières années de ce nouveau siècle devraient marquer le début d'une vaste campagne de lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies, en nous fixant des indicateurs précis de succès ou d'échec : les objectifs de développement du Millénaire. Les atteindre d'ici à 2015 ne signifierait pas que la bataille du développement est gagnée. Par contre, faute de les réaliser, nous la perdons certainement. Toutes les études sérieuses s'accordent sur le fait que la réalisation de ces objectifs exige au moins 50 milliards de dollars de plus, par an – soit environ le double du volume actuel – au titre de l'aide publique, et de nouvelles modalités d'octroi de cette aide, qui laissent les pays bénéficiaires libres de choisir les fournisseurs et entrepreneurs les mieux à même de satisfaire leurs besoins. Le moyen le plus sûr et le plus rapide d'éprouver l'esprit de Monterrey évoqué plus tôt par le Président serait de voir si cette aide sera fournie par les pays donateurs. Les importantes ressources engagées et contributions annoncées au cours des derniers jours montrent bien qu'un nouvel esprit et un nouvel engagement en faveur de l'aide existent aujourd'hui.

Certains donateurs sont peut-être encore sceptiques parce qu'ils ne sont pas convaincus que l'aide soit une solution. Or, les faits sont plus qu'éloquents : l'aide a largement fait ses preuves. Elle a favorisé des relèvements spectaculaires du niveau d'alphabetisation et des baisses tout aussi spectaculaires de la mortalité infantile lorsqu'elle était accordée à des pays ayant des dirigeants clairvoyants et des institutions efficaces.

L'aide est cruciale certes, mais elle ne suffit pas. Le développement est un processus complexe dont les nombreux agents doivent avoir une action convergente et non pas divergente. Pour ne citer qu'un exemple, il ne sert à rien d'aider les producteurs laitiers d'un pays si l'on y exporte en même temps du lait en poudre subventionné. C'est pourquoi il est réconfortant de voir ici à la fois des ministres des finances, des hommes d'affaires et des ministres du développement. Et c'est pourquoi les préparatifs de cette conférence – auxquels l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods ont coopéré comme jamais auparavant – ont été exceptionnels. Enfin, nous abordons tous les questions ensemble et de manière concertée. Tel est le véritable esprit de Monterrey dont nous devons nous nourrir au cours des mois et des années à venir. Le Consensus de Monterrey n'est pas un document sans grand intérêt comme certains l'ont prétendu. Il ne sera sans grand intérêt que si nous ne l'appliquons pas. Mais si nous tenons les promesses qu'il renferme et continuons à oeuvrer ensemble à son application, il peut marquer un véritable tournant dans la vie des populations déshéritées du monde entier. Faisons en sorte qu'il en soit ainsi.

Déclaration de Han Seung-soo, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple mexicains pour l'organisation de cette réunion et surtout les remercier de la chaleureuse hospitalité qu'ils nous ont réservée. Sous la direction du Président Fox, le Mexique s'efforce d'apporter son tribut à l'instauration de la gouvernance mondiale, et c'est pour la communauté internationale tout entière une source d'inspiration et d'encouragement. Je suis convaincu que le dynamisme et la clairvoyance du Président Fox porteront leurs fruits. Je souhaite également rendre hommage à M. Ernest Zedillo pour le rôle des plus précieux qu'il a joué en tant que Président du Groupe d'experts de haut niveau sur le financement du développement.

L'humanité est plus que jamais confrontée au défi majeur du développement. Le rythme accéléré de la mondialisation et l'avènement des technologies de l'information confèrent un surcroît d'urgence à l'ordre du jour du développement. Les pays qui ne sauront saisir à temps les opportunités sans précédent qu'offre cette évolution risquent de prendre un retard irrattrapable dans la course au développement.

En septembre 2000, les dirigeants du monde entier réunis à New York ont adopté la Déclaration du Millénaire, qui énonce une vision très claire de l'avenir sur laquelle elle se fonde pour établir les objectifs internationaux de développement qu'il conviendra d'atteindre d'ici à 2015. Dix-huit mois se sont écoulés depuis lors et les progrès réalisés ont été plutôt lents. Nous devons trouver les moyens de galvaniser la volonté politique mondiale et accélérer la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Nous fondons l'espoir que cette conférence nous donnera l'élan voulu.

Les événements du 11 septembre nous ont obligés à nous rappeler que le développement, la paix et la sécurité sont inséparables. Le sous-développement et l'extrême pauvreté sont des terrains propices à la violence et au désespoir qui ne peuvent que compromettre la paix et la sécurité des pays développés comme des pays en développement. En frappant les États-Unis en septembre 2001, les terroristes ont également porté un coup terrible aux économies fragiles de nombre de pays en développement. Nous devons briser le cercle vicieux de la pauvreté, du désespoir et de la violence et je suis convaincu que la Déclaration du Millénaire nous indique la voie à suivre.

Point n'est besoin d'insister sur le fait que chaque pays est responsable au premier chef de son propre progrès économique et social. Je voudrais ajouter à cet égard qu'aucun pays ne pourra atteindre l'objectif du développement durable sans satisfaire au minimum aux trois conditions préalables suivantes : premièrement, accéder à des ressources financières intérieures ou extérieures ou plus vraisemblablement intérieures et extérieures; deuxièmement, avoir les capacités humaines qui lui permettront d'absorber efficacement ces ressources et les moyens de renforcer lesdites capacités au fur et à mesure de la disponibilité de nouvelles ressources; et troisièmement, s'appuyer sur l'infrastructure intangible « appropriée », notamment les marchés, pour utiliser productivement les ressources dont il dispose.

Parmi les éléments essentiels d'une telle infrastructure, je citerai la libre entreprise, la bonne gouvernance, des politiques macroéconomiques saines, une

solide éthique anticorruption et le respect, dans la transparence, de la primauté du droit. La réunion de ces éléments devrait suffire à engendrer une économie de marché saine. Quant aux conditions préalables que j'ai décrites dans leurs grandes lignes, elles permettront une fois remplies non seulement de promouvoir l'allocation efficace des ressources intérieures, mais encore d'attirer des ressources financières extérieures non négligeables.

Le niveau d'épargne intérieur des pays en développement n'est souvent pas suffisant pour financer rapidement leur développement. À certaines périodes et dans certaines circonstances, il arrive que les apports de capitaux privés extérieurs soient loin de combler les besoins. C'est alors que l'aide publique au développement prend le relais. Nous ne devons pas sous-estimer l'importance de l'épargne intérieure, de l'emprunt étranger, de l'investissement étranger direct et de l'aide publique au développement pour ce qui est de financer le développement. J'estime cependant que les recettes d'exportation des pays en développement constituent la source de financement potentiellement la plus importante et la plus propice à l'autosuffisance. Après la Deuxième Guerre mondiale, les pays ayant réussi la transition du sous-développement au développement se sont pratiquement tous appuyés au premier chef sur les recettes d'exportation. Au début du XXI^e siècle, siècle de la mondialisation, cette tendance est plus que jamais d'actualité.

La réussite d'une telle stratégie exige toutefois que les pays développés ouvrent davantage leurs marchés et les rendent plus accessibles aux pays en développement tout en maintenant le niveau de croissance élevé que suppose l'absorption d'un surcroît d'importations. Les signes de reprise que manifeste actuellement l'économie américaine sont donc particulièrement encourageants. J'aimerais inciter vivement les autres pays développés à adopter des politiques de stimulation de la croissance qui leur permettront de relancer leurs dépenses de consommation intérieure, ce qui bénéficiera à la fois aux consommateurs locaux et aux exportateurs étrangers, dont beaucoup viennent de pays en développement.

Je suis heureux de noter que dans le Consensus de Monterrey on ait considéré que l'Organisation des Nations Unies et, particulièrement, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont un rôle central à jouer pour ce qui est d'améliorer la gouvernance et la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. D'après ma propre expérience de l'Assemblée générale, je suis profondément convaincu que forte de ses 189 États Membres et de sa qualité de principal organe délibérant et décisionnel du système des Nations Unies, l'Assemblée générale et le débat de haut niveau qui s'y déroule constituent la tribune la plus appropriée pour favoriser la mise en oeuvre des résultats de notre conférence et en assurer le suivi.

Je fonde des espoirs profonds et sincères pour que le Consensus de Monterrey permette à la communauté mondiale de réaliser les objectifs et les buts approuvés au plan international, y compris les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Pris collectivement, ces objectifs nous renvoient une vision de l'avenir de l'humanité qui devrait nous motiver à faire tout ce qui est en notre pouvoir dans l'intérêt des 6 milliards d'êtres humains que compte aujourd'hui la planète et dans l'intérêt des générations futures.

Dans le discours que le grand écrivain mexicain Octavio Paz a prononcé en 1990 en recevant le prix Nobel, c'est en ces termes qu'il exprimait sa préoccupation : « Bien que les sociétés démocratiques avancées aient atteint un

niveau enviable de prospérité, elles ne sont pourtant que des îlots d'abondance dans un océan de misère universelle ». La communauté mondiale a à la fois le pouvoir et la volonté de faire reculer cet océan de misère et de bâtir des continents de prospérité là où il n'existait que des îlots d'abondance. Consacrons-nous coeurs et âmes à ce projet de reconquête des plus ambitieux.

**Déclaration de James D. Wolfensohn,
Président du Groupe de la Banque mondiale**

Permettez-moi de remercier notre hôte, M. Vicente Fox, Président du Mexique, et M. Kofi Annan, Secrétaire général, pour l'organisation de cette conférence.

Comme la plupart d'entre vous le savez, la Banque mondiale participe de très près au processus de financement du développement. Cette conférence nous fournit l'occasion inespérée de renforcer les engagements que nous avons pris collectivement de faire tout notre possible et de mobiliser les ressources nécessaires pour réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015 et réaliser les autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Il est particulièrement approprié que nous soyons réunis à Monterrey. Le Mexique est en effet un exemple de ce que peuvent réussir l'ouverture des marchés, le renforcement des capacités, la création d'un climat favorable aux investissements, l'adoption de politiques monétaires et fiscales saines et la détermination de s'attaquer à la corruption et de faire triompher la démocratie. Les Mexicains peuvent être fiers des progrès qu'ils ont réalisés. Mais le Mexique nous montre aussi comment l'inégalité et l'exclusion peuvent perdurer. La route est longue vers le développement et nous ne devons pas sous-estimer la tâche qui nous attend.

Pour la première fois peut-être, cette conférence internationale réunit des chefs d'État et de gouvernement, des ministres des affaires étrangères, des finances, du développement et du commerce, des organisations de la société civile, des chefs d'entreprise et des représentants des institutions internationales. Pour la première fois peut-être aussi, il semble qu'un consensus international plus ferme se dégage sur ce qu'il convient de faire.

Nous ne devons pas dilapider la chance qui nous est offerte. Nous ne devons pas non plus oublier pourquoi nous sommes ici. La dignité humaine est un droit universel. De même que le contrôle de sa propre existence. Et pourtant, pour des milliards de personnes, ce droit est aliéné par la pauvreté. L'égalité des chances doit être un droit pour tous, qu'il s'agisse d'éducation, de commerce ou d'un avenir meilleur pour les enfants. Nous ne devons pas décevoir ceux qui comptent sur nous.

Il m'est arrivé dans le passé d'évoquer le mur imaginaire qui sépare le monde des riches de celui des pauvres. Nous avons trop longtemps trouvé normal cette séparation et normal également que moins de 20 % de la population mondiale (les pays riches) contrôlent les richesses et les ressources de la planète et en consomment 80 % des revenus.

Il n'y a pas de mur. Il n'existe pas deux mondes, mais un seul. Ici, à Monterrey, nous devons une fois pour toutes en finir avec ce mur imaginaire. Nous devons reconnaître le lien qui existe entre progrès dans le développement et progrès dans la paix, de façon à ce que les générations futures se rappellent de Monterrey et puissent dire : « Quelque chose de nouveau a vu le jour à Monterrey, un nouveau partenariat mondial est né à Monterrey ». Et nous nous souviendrons. Nous pourrons

dire à nos enfants que nous y étions et que nous avons fait notre devoir. Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte.

Qu'est-ce donc que ce nouveau partenariat? C'est la reconnaissance du fait que les dirigeants du monde développé et du monde en développement sont unis par une même responsabilité à l'égard du monde fondée sur l'éthique, l'expérience et l'intérêt de chacun. C'est la reconnaissance du fait que nous pouvons tous tirer parti des occasions qui nous sont offertes et de la responsabilisation accrue de tous plutôt que de la charité. C'est la reconnaissance du fait que nous ne pourrions pas instaurer la paix et la stabilité à long terme tant que nous n'aurons pas admis que notre destinée est indissociable de celle de l'humanité, que notre avenir collectif est indivisible.

Un nouveau partenariat est à l'oeuvre sous nos yeux. Une nouvelle génération de dirigeants est à la barre dans les pays en développement. Pour beaucoup, cela veut dire s'attaquer à la corruption, adopter de bonnes pratiques de gestion, donner la priorité à l'investissement dans les ressources humaines et créer un climat propre à attirer des capitaux privés. Ces dirigeants, on les retrouve dans le secteur privé, dans la société civile, au sein du gouvernement et dans les communautés. Ils sont à la barre non pas parce qu'on le leur a demandé mais parce qu'ils savent que c'est ce qu'ils doivent faire. Nous devons aider un nombre toujours plus grand de pays à suivre cette voie.

Dans les pays riches, de plus en plus de gens commencent à réaliser que personne, nulle part, n'est à l'abri de la pauvreté et qu'aucun mur imaginaire ne peut nous protéger. Les dirigeants commencent à les écouter. Je me félicite, et nous devrions tous nous féliciter, des décisions prises récemment par le Président Bush et par l'Union européenne d'accroître le budget de l'aide. Certes, nous devons déployer des efforts concrets et ciblés. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Trop d'argent a été gaspillé dans le passé du fait que les décisions obéissaient à des impératifs politiques plutôt qu'à des objectifs de développement. J'attends beaucoup de nos débats futurs sur les moyens d'accroître l'efficacité des activités menées par l'ensemble des partenaires du développement.

Nous avons fait beaucoup de chemin en une semaine. Et nous ne devons pas en rester là. Il ne s'agit pas simplement d'un problème de ressources. Il s'agit d'avancer progressivement, de passer d'un projet individuel à des programmes collectifs, de s'appuyer sur les résultats obtenus et de reproduire par exemple, lorsqu'ils réussissent, les programmes de microcrédit destinés aux femmes ou encore les programmes de développement pilotés par les communautés, les pauvres participant désormais activement à la recherche de la solution au problème de la pauvreté au lieu d'être de simples destinataires des programmes d'aide. Il s'agit de reconnaître que la lutte contre la pauvreté doit se faire au niveau mondial. Nous savons qu'il n'existe pas de recette miracle pour vaincre la pauvreté, mais nous connaissons les conditions de la réussite du développement : programmes d'éducation et de santé susceptibles de renforcer les capacités humaines des pays; bonnes pratiques de gestion et gouvernement intègre; système de justice efficace; et système financier bien organisé et surveillé. Il s'agit également de reconnaître que la réduction de la dette des pays pauvres les plus endettés est essentielle pour remettre ces pays sur pied et que les fonds libérés par l'allègement de la dette peuvent et doivent être investis dans des programmes concrets de lutte contre la pauvreté. Nous devons encourager de tels programmes.

Dans les pays qui se sont dotés de politiques saines et de bonnes pratiques de gestion, nous savons que les programmes d'aide peuvent faire une grande différence. Nous savons cependant aussi que la corruption, l'inefficacité des politiques et la faiblesse de la gouvernance peuvent rendre l'aide financière inutile, voire contre-productive.

Nous devons aider les nations à renforcer leurs capacités pour qu'elles puissent créer un climat propice à l'investissement et investir dans leur propre population, créer des emplois, accroître la productivité et favoriser l'investissement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Il ne s'agit pas que les pays riches dictent leur conduite aux pays en développement, il s'agit de donner à ceux-ci la chance de mettre en oeuvre des politiques susceptibles de favoriser leur croissance économique, des politiques qu'ils auront élaborées eux-mêmes et dont ils auront la maîtrise. Si l'on veut garantir les bases d'un changement à long terme, le développement ne doit pas se faire par diktat, mais par consensus social.

Pourtant, même si les pays en développement prennent toutes ces mesures, nous estimons qu'il faudra encore 40 à 60 milliards de dollars de ressources supplémentaires par an pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Nous avons bien commencé, mais nous ne devons pas en rester là. Nous devons travailler ensemble pour obtenir des résultats et exercer des pressions pour que des ressources supplémentaires soient mobilisées au fur et à mesure que seront utilisés efficacement les fonds promis.

Nous devons aussi agir dans le domaine du commerce et continuer à inciter les pays riches à supprimer des barrières commerciales qui portent préjudice aux travailleurs les plus pauvres du monde en les privant de marchés pour leurs produits. Des lobbies puissants vont s'y opposer. Il n'en incombe pas moins aux dirigeants de rappeler à leurs électeurs que les pays riches n'ont rien à craindre de l'abaissement des barrières commerciales et tout à gagner de la libéralisation des échanges commerciaux, au-delà des coûts à court terme de l'ajustement. Le sacrifice exigé est mineur et rien ne saurait excuser que nous n'agissions pas dans l'intérêt de tous les pays.

Les pays riches doivent cesser de subventionner l'agriculture dans la mesure où de telles subventions privent les pays pauvres de marchés pour leurs produits et où le montant des subventions est six fois supérieur à ce que les pays riches versent sous forme d'aide au monde en développement. Le commerce et l'agriculture doivent devenir les piliers de la nouvelle donne mondiale.

Pendant une semaine, nous avons pris de nouveaux engagements en matière de ressources et entendu un discours nouveau sur l'interdépendance. Au cours des derniers mois, nous avons assisté à l'ouverture d'une nouvelle série de négociations commerciales prometteuses. Nous avons entrevu ce qu'il est possible de faire. Mais nous n'avons pas de temps à perdre. Dans 25 ans, la planète abritera 2 milliards d'habitants de plus : le défi sera encore plus grand, les ressources seront soumises à des pressions encore plus fortes et les chances de succès risquent d'être encore plus minces. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin. À mesure qu'approche le Sommet de Johannesburg, sachons tirer parti de l'élan acquis. Puisse nous dire à nos enfants : « Nous avons saisi les chances qui nous étaient offertes; nous avons fait notre devoir. »

**Allocution prononcée par M. Horst Koehler,
Directeur général du Fonds monétaire international**

J'aimerais moi aussi remercier le Président Fox de l'hospitalité avec laquelle il accueille cette conférence, et saluer M. Kofi Annan qui en a pris l'initiative et qui est une source inépuisable de sagesse et d'amitié. Cette conférence devrait faire date dans la lutte contre la pauvreté dans le monde. Je crois en effet qu'il est possible d'atteindre les objectifs de développement pour le millénaire, entreprise dans laquelle le FMI est fermement résolu à jouer un rôle actif. C'est un honneur pour moi de vous faire part de ma vision du rôle du Fonds et de vous demander aide et soutien.

Je suis heureux que la mondialisation soit l'objet d'un débat intense et critique. Nous devons oeuvrer à une meilleure mondialisation, qui offre des possibilités à tous et qui permette d'en maîtriser les risques. Mais ne nous leurrons pas : l'intégration dans l'économie mondiale est bénéfique à la croissance, et la croissance est essentielle à la lutte contre la pauvreté. Le monde doit aller dans le sens d'une intégration accrue, et non réduite. Il doit également tendre vers une coopération internationale renforcée, qui permette d'orienter et de façonner le processus de la mondialisation. Nous devons tout mettre en oeuvre pour que, à l'échelon local, chacun comprenne ce processus, s'y engage et soit à même d'en tirer parti. Nous devons créer des liens par le dialogue, la coopération et l'intégration, pour susciter un sens de l'éthique universel. En outre, dans les rapports entre les hommes et les nations, il faut respecter les droits de l'homme tout en reconnaissant la responsabilité individuelle et collective.

Je constate avec joie que la lutte contre la pauvreté dans le monde suscite un niveau de consensus jamais atteint par le passé. Le Consensus de Monterrey définit les bonnes priorités. Il y est établi sans ambiguïté qu'aucune entreprise n'aboutira sans une bonne gouvernance, sans le respect de la primauté du droit et sans des politiques et des institutions qui libèrent les énergies créatrices des individus et encouragent les investissements, y compris les investissements étrangers directs. Il y est également clairement indiqué que lorsque les pays pauvres seront prêts à honorer ces responsabilités, il appartiendra à la communauté internationale de leur apporter un soutien plus prompt, plus résolu et plus général. Selon moi, ce soutien doit porter sur quatre priorités :

- Le commerce est le meilleur moyen dont les pays disposent pour s'aider eux-mêmes. Il génère des revenus et rend les pays pauvres moins tributaires de l'aide, créant ainsi une situation où tous sont gagnants. Nous devons nous fixer des objectifs ambitieux; ouvrir les marchés et éliminer progressivement les subventions qui faussent les échanges dans les pays industrialisés, ainsi que réduire les obstacles qui les entravent entre pays en développement. Comme M. Mike Moore, je lance un appel pour que Doha marque le début d'un véritable « cycle du développement ».
- Par ailleurs, la communauté internationale ne devrait pas perdre de vue l'objectif qui vise à consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement. Elle devrait également s'en tenir au principe d'une aide canalisée au moyen d'une législation fiscale, expression de la solidarité la plus transparente, la plus fiable et la plus concrète qui soit. L'engagement pris par l'Union européenne de porter le niveau de l'APD à 0,39 % en moyenne du PNB d'ici à 2006 et la proposition récente du Président Bush constituent des

progrès significatifs en la matière. Je suis persuadé qu'il sera possible d'aider encore davantage si l'opinion en vient à voir dans cette aide un investissement dans la paix, dans la stabilité et dans la prospérité commune et – ce qui n'est pas moins important – si les pays pauvres montrent qu'ils en font bon usage.

- L'allègement de la dette est un autre élément essentiel du travail global de lutte contre la pauvreté. Le FMI et la Banque mondiale déploient des efforts considérables pour assurer le succès de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Mais tout ce que nous faisons pour alléger la dette ne doit pas nous faire oublier que la capacité de prêter et d'emprunter est un élément important du financement du développement, et que savoir que les contrats seront honorés est essentiel à une économie moderne et à un système financier international stable. Je voudrais mettre les organisations de la société civile au défi de consacrer à une campagne mondiale pour accroître l'aide et les possibilités commerciales en faveur des pays pauvres l'énergie et l'attention qu'elles ont mises au service de l'allègement de la dette.
- Enfin, nous devons reconnaître que les lenteurs de la mise en oeuvre des réformes requises pour lutter contre la pauvreté résultent plus souvent d'un manque de capacités institutionnelles que d'un manque de volonté politique. Pour y remédier, nous devrions nous efforcer davantage de renforcer les capacités dans notre travail avec les pays pauvres. Voilà pourquoi le FMI a ouvert récemment des centres régionaux d'assistance technique dans la région du Pacifique et des Caraïbes. Voilà pourquoi également j'ai proposé d'instaurer des centres régionaux en Afrique dans les grands domaines d'action du Fonds, dans le cadre de l'aide que nous apportons au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le FMI lui-même est en plein processus de réforme, tirant les leçons de son expérience et mû par le désir de faire de la mondialisation un processus qui profite à tous.

- Nous appliquons le principe de la transparence et le préconisons pour nos pays membres.
- Sachant que les crises financières peuvent anéantir des années de progrès économiques et sociaux, nous nous concentrons plus que jamais sur la prévention des crises.
- En travaillant à l'élaboration de normes et de codes, nous encourageons activement l'instauration de règles dans l'économie mondiale.
- Nous aidons nos membres à renforcer leur secteur financier national ainsi qu'à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Dans le cadre de nos activités relatives aux marchés internationaux de capitaux, nous traitons sur un pied d'égalité les risques apparaissant sur les marchés naissants et les risques provenant des pays avancés.
- Nous nous efforçons de préciser le rôle du FMI et celui des créanciers privés dans les crises financières. À mon sens, il est essentiel de pouvoir régler des situations de dette non viables d'une manière plus ordonnée, plus rapide et moins coûteuse. C'est pourquoi j'accueille avec satisfaction le débat sur la proposition de la direction du FMI tendant à la mise en place d'un mécanisme de restructuration de la dette publique.

- Nous sommes devenus plus attentifs à la responsabilité essentielle qui est celle du FMI, à savoir veiller à la stabilité macroéconomique, non comme une fin en soi, mais comme une condition préalable à une croissance durable, et aussi parce que les pauvres souffrent davantage des taux élevés d'inflation, de la précarité des finances publiques et de l'instabilité des marchés.
- Nous prenons également des mesures pour examiner les critères de conditionnalité du FMI et pour faire véritablement intervenir les pays dans les programmes de réforme.
- Enfin, nous travaillons en collaboration étroite avec d'autres institutions internationales, en particulier la Banque mondiale et la famille élargie des Nations Unies.

Récemment, nous avons terminé un examen approfondi de l'approche des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, entamée il y a deux ans avec la Banque mondiale, ainsi que de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Notre succès dans le monde, y compris au sein du système des Nations Unies et de la société civile, confirme que le processus représente une approche prometteuse pour lutter systématiquement contre la pauvreté. Pourquoi?

- Premièrement, parce que cette approche est axée sur les pays.
- Deuxièmement, parce qu'elle est globale et à long terme, et intègre les aspects économiques et sociaux.
- Troisièmement, parce qu'elle vise à élargir la portée des consultations et des engagements avec les parties prenantes nationales et les partenaires du développement.

Nos examens ont permis de constater que des améliorations sont possibles. Nous voulons nous assurer que tous les programmes financés par le mécanisme de la Facilité seront adaptés à la situation particulière des différents pays. Nous allons oeuvrer en faveur d'un dialogue ouvert avec les parties prenantes sur le contenu des réformes et d'éventuelles solutions de remplacement. Nous devons tenir compte davantage des sources de croissance durable et des analyses de la pauvreté et de ses incidences sociales. De même, les bailleurs de fonds doivent orienter l'aide qu'ils apportent en fonction du mécanisme précité, simplifier et harmoniser leurs procédures et s'efforcer d'accroître la prévisibilité des flux d'aide.

Il serait bon d'adopter le « Consensus de Monterrey » proposé en le considérant comme un des résultats de la présente conférence. Au-delà de Monterrey, nous devons transformer ce consensus en une action concrète, et de toute urgence. De même, nous devons élaborer un système global et transparent qui permette de surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Dans ce cadre, il nous faut déterminer avec plus de précision les responsabilités respectives des pays pauvres et de leurs partenaires en matière de développement ou des pays donateurs, des institutions internationales, du secteur privé et de la société civile. C'est sur cette base que nous pourrions être plus comptables de nos actes. Je n'hésiterai pas une seule seconde à soumettre le FMI à un tel système de contrôle, à condition qu'il ne génère pas de lourdeurs administratives et qu'il s'applique de la même manière à toutes les parties en présence.

Si nous travaillons en concertation, je suis certain que nous pourrions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. L'économie mondiale semble engagée dans un processus de reprise. Les États-Unis ont montré qu'ils jouaient un rôle de premier ordre en prenant des mesures de politique opportunes afin de réduire le risque d'une récession plus sévère. Et je suis persuadé que les pays en développement ne pourront qu'en bénéficier. La robustesse du système économique et financier mondial montre que les initiatives prises pour renforcer la structure financière internationale commencent à porter leurs fruits. La mise en oeuvre du Consensus de Monterrey devrait être la prochaine étape de notre entreprise en vue de créer un monde meilleur.

**Allocution de M. Mike Moore, Directeur général
de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**

Ce que j'ai à vous dire est simple et clair : la pauvreté sous toutes ses formes est ce qui menace le plus la paix, la démocratie, les droits de l'homme et l'environnement. C'est une bombe à retardement contre l'essence même de la liberté, mais elle peut être désamorcée, et nous disposons des outils qui nous permettront de le faire : il nous faut seulement avoir le courage et la détermination de les utiliser correctement.

Un de ces outils est la libéralisation des échanges, qui peut contribuer puissamment à générer les ressources voulues pour financer le développement. Les études qui montrent que la libéralisation des échanges a des répercussions considérables sont légion; je ne citerai qu'un seul exemple. Tous, partisans ou adversaires de la mondialisation, ONG ou multinationales, gauche ou droite sur l'échiquier politique, reconnaissent que la santé et l'éducation sont les piliers de tout programme de développement. Selon les estimations qui ressortent d'études récentes, il faudrait environ 10 milliards de dollars des États-Unis par an pour atteindre le principal objectif de développement pour le millénaire, qui est l'enseignement primaire pour tous. Or, une étude de l'Institut Tinbergen montre qu'une libéralisation plus poussée du commerce rapporterait aux pays en développement plus de 15 fois ce montant.

En fait, les spécialistes du FMI et de la Banque mondiale estiment que, pour atteindre les sept objectifs de développement pour le millénaire, il faudrait 54 milliards de dollars des États-Unis supplémentaires par an – soit exactement le tiers des gains que les pays en développement tireraient d'une libéralisation des échanges, selon les calculs de l'Institut Tinbergen. La Banque mondiale, quant à elle, estime, dans son rapport intitulé *Perspectives économiques mondiales*, que la suppression de tous les obstacles au commerce pourrait faire progresser le revenu mondial de 2,8 billions de dollars des États-Unis et tirer de la pauvreté 320 millions de personnes d'ici à 2015.

Naturellement, ce ne sont là que des estimations, et nous pouvons ergoter sur les chiffres. Il n'en reste pas moins que le message fondamental est clair : si les gouvernements le veulent vraiment, le nouveau cycle de négociations commerciales lancé à Doha peut rapporter d'énormes avantages. C'est en raison de l'ampleur considérable des avantages de la libéralisation des échanges que les travaux engagés par vos gouvernements pour mettre en oeuvre le Programme de Doha pour le développement ont potentiellement une telle importance en tant que source de financement du développement.

Les pays pauvres doivent se sortir de la pauvreté par la croissance, dont le commerce peut se révéler un moteur essentiel. Or, il est actuellement très difficile aux produits des pays en développement de pénétrer sur les marchés des pays riches. Ces derniers doivent intensifier leurs efforts pour réduire les subventions qui faussent les échanges et démanteler les barrières qui entravent les exportations compétitives en provenance des pays en développement. C'est pourquoi la communauté commerciale internationale doit avoir pour objectif prioritaire, ainsi qu'il est reconnu dans le Programme de Doha pour le développement, de créer des conditions permettant aux pays en développement de maximiser les profits tirés du commerce. Pour ce faire, des mesures s'imposent dans quatre domaines essentiels :

- *Agriculture* : Elle constitue le pilier de la quasi-totalité des économies en développement. Les revenus des secteurs les plus pauvres de la population – qui vivent dans les régions rurales – sont tributaires du développement d'un secteur agricole viable et productif. Une cinquantaine de pays en développement tirent de l'agriculture plus du tiers de leurs recettes d'exportations; près de 40 d'entre eux en tiraient plus de 50 % entre 1998 et 2000. Or, le soutien massif apporté à l'agriculture dans les pays de l'OCDE porte préjudice aux pays en développement et évince les producteurs aussi efficaces soient-ils, de marchés qui leur permettraient de gagner des devises. Un véritable programme pour le développement visera en premier lieu à abaisser considérablement le niveau de ce soutien (et à éliminer les subventions à l'exportation – quoiqu'elles ne représentent qu'une part infime de l'aide financière totale fournie à l'agriculture, qui s'élève à 1 milliard de dollars par jour). En outre, le taux du droit moyen consolidé dans les pays de l'OCDE pour les produits agricoles est quatre fois plus élevé que pour les produits industriels. Les recettes des pays en développement dans ce seul domaine égaleraient huit fois le total des montants qui leur ont été accordés jusqu'ici au titre de l'allègement de la dette. Une libéralisation complète dans tous les secteurs – agriculture, services et produits manufacturés – représenterait huit fois environ le montant de l'APD. Il faut dans ce domaine aussi prendre des mesures sans tarder.
- *Textiles et vêtements* : Pour de nombreux pays en développement, il s'agit là de la plus importante source de recettes d'exportation, et les négociations doivent mener à la pleine « intégration » de ce secteur, ce qui est prévu d'ici au 1er janvier 2005. Étant donné qu'aux termes de l'accord, la majeure partie des réformes susceptibles d'améliorer sensiblement les perspectives d'exportation des pays en développement ne doivent être opérées que dans la dernière année, tout nous incite à faire preuve d'une extrême vigilance.
- *Crêtes tarifaires* : De multiples études ont montré que, malgré le faible niveau des droits de douanes moyens appliqués aux produits non agricoles, les produits pour lesquels les pays en développement sont compétitifs continuent d'être frappés de droits relativement élevés, tant dans les pays développés que dans les pays en développement; il faut impérativement les abaisser lors des négociations si l'on veut que le commerce entraîne l'accroissement des ressources nécessaire pour le développement.
- *Progressivité des droits* : La progressivité des droits constitue un problème plus insidieux encore que celui des crêtes tarifaires, car il inhibe le développement d'une industrie de transformation autochtone (et, partant,

décourage le passage à des activités à plus grande valeur ajoutée). Pour que les pays en développement puissent un jour diversifier leur économie et ne plus rester tributaires de quelques produits primaires pour l'essentiel de leurs recettes en devises – ce qui les écarte du secteur le plus dynamique du commerce mondial de marchandises –, cette progressivité doit être supprimée.

Quel est le prix à payer pour que nos rêves deviennent réalité et que l'esprit de cette conférence trouve une expression concrète? Les restrictions que j'ai indiquées coûtent cher aux pays qui les maintiennent. Ainsi, les mesures de protection coûtent à l'Union européenne, aux États-Unis et au Japon une somme comprise, pour chacun d'eux, entre 70 et 110 milliards de dollars des États-Unis par an. Les pertes nettes subies par les États-Unis du fait de leurs seules restrictions à l'importation de textiles et de vêtements s'élèvent à plus de 10 milliards de dollars des États-Unis chaque année.

La présente conférence porte sur le financement du développement, à une époque où l'investissement étranger direct privé est quatre fois supérieur à l'APD et égale 10 fois la somme des prêts accordés par la Banque mondiale aux fins du développement. Sachant qu'il n'y a surinvestissement dans aucun pays, nous devrions encourager la conclusion d'un accord international sur l'investissement. Cet objectif est inscrit dans le Programme de Doha pour le développement, mais beaucoup de pays estiment ne pas être en mesure de faire face à la complexité de telles négociations.

Pour d'autres questions importantes liées au développement et à la bonne gouvernance, telles que la transparence des marchés publics, la politique de la concurrence et la facilitation des échanges, il faut qu'une orientation soit donnée aux niveaux politiques les plus élevés. Selon des études de l'APEC et de la CNUCED, la facilitation des échanges rapportera des avantages considérables. Une étude de la Banque interaméricaine de développement a montré qu'en Amérique du Sud, il fallait 200 heures à un camion qui franchissait deux frontières pour livrer des produits, dont 100 pour les formalités administratives à la frontière. Il est extrêmement urgent d'améliorer l'infrastructure des services publics afin de protéger et de promouvoir les systèmes nationaux de droits de propriété et de justice. Les lourdeurs administratives et la mauvaise gestion au niveau national sont coûteuses et nuisibles.

Il faut légitimer les avoirs des pauvres. En Amérique latine, 80 % des biens immobiliers ne sont pas détenus légalement. Les secteurs non régis par le droit dans les pays en développement emploient entre 50 % et 70 % de la main-d'oeuvre totale. Dans le pays le plus pauvre d'Amérique latine, les avoirs des pauvres sont plus de 150 fois supérieurs à la totalité de l'investissement étranger réalisé dans ce pays depuis son accession à l'indépendance en 1804. Dans un pays d'Afrique, il faut accomplir 77 démarches administratives dans 31 organismes publics et privés pour acquérir légalement une parcelle de terrain.

De même, si les États-Unis augmentaient le montant de leur APD de façon à ce qu'il atteigne l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU, il faudrait au pays le plus riche de la planète 150 ans pour transférer aux pauvres du monde des ressources égales à celles qu'ils possèdent déjà. Il s'agit donc de s'assurer et d'exploiter ces investissements, ces talents et ces compétences. C'est dans ce domaine que nous pouvons faire nôtres les ambitions du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres initiatives courageuses.

Les pays en développement n'ont pas à attendre la fin du cycle de développement de Doha. Le commerce Sud-Sud a progressé davantage que le commerce mondial au cours des années 90, représentant désormais plus du tiers des exportations des pays en développement, soit 650 milliards de dollars des États-Unis environ. Selon la Banque mondiale, 70 % des problèmes auxquels se heurtent les exportations de produits manufacturés des pays en développement sont dus aux obstacles au commerce imposés par d'autres pays en développement. Plus vite ces barrières tomberont, plus vite les pays en développement en toucheront les bénéfices.

La voie est donc toute tracée : vous devriez décider, à la présente conférence, de charger vos ministres du commerce de faire en sorte que leurs représentants renoncent aux mesquineries mercantiles qui ont caractérisé les négociations commerciales pendant de trop nombreuses décennies, en faveur d'un grand compromis qui verrait le démantèlement des obstacles que j'ai mentionnés plus haut – et d'autres qui persistent dans des domaines que je n'ai pas cités. C'est alors que le commerce pourra contribuer grandement à générer des ressources aux fins du développement – contribution qui permettrait aussi, et ce n'est pas négligeable, de réduire sensiblement la charge qui pèse sur d'autres paramètres de l'équation du financement du développement.

Je vous apporte de bonnes nouvelles de Genève. Les gouvernements des pays donateurs ont tenu parole et ont versé à notre budget primaire des fonds accrus qui nous permettront de fournir aux pays en développement une assistance technique supplémentaire afin qu'ils puissent participer pleinement au nouveau cycle de négociations. En outre, lors de notre conférence pour les annonces de contributions, nous avons recueilli 30 millions de francs suisses, soit le double de l'objectif que nous avons fixé. Nous devons réorienter l'APD et l'assistance technique de manière à former des négociateurs, à mettre en place des régimes douaniers efficaces et à améliorer les systèmes fiscaux « poreux ». Nous devons nous attacher autant à édifier les infrastructures intellectuelles que constituent des fonctionnaires compétents qu'à boucher les nids de poule et construire des routes et des barrages.

Les institutions des Nations Unies ont considérablement soutenu l'OMC, et des partenariats avec des organisations homologues ont été créés, ce qui a permis d'accroître la cohérence au niveau institutionnel et de mieux utiliser vos ressources. Le cycle de négociations a bien démarré et tout, depuis la structure des négociations et le calendrier des réunions jusqu'au consensus sur la présidence de tous les comités, a été accompli dans les délais. Le cycle de Doha pour le développement peut être mené à bien et mis en oeuvre à temps. La conditionnalité a été améliorée par les pays en développement à Doha; le succès passera par une amélioration de la capacité d'assurer une bonne gouvernance afin que ces pays puissent participer aux travaux, ainsi que négocier, arrêter et mettre en oeuvre notre programme de travail. C'est ce à quoi nous nous employons, et c'est ce à quoi nous pouvons et devons aboutir.

Annexe III

Manifestations parallèles et activités connexes

A. Forum des organisations non gouvernementales

1. En application de la résolution 54/279 de l'Assemblée générale et dans le but d'inciter de nombreuses parties prenantes à participer au financement du développement et à en assumer la responsabilité, on a dès le départ fait appel aux apports, compétences et propositions des organisations et responsables de la société civile en vue de la Conférence internationale sur le financement du développement, à laquelle ont assisté des représentants de 557 organisations non gouvernementales dont 299 ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social et 258 étant accréditées auprès de la Conférence.

2. Parmi les activités entrant dans le cadre de la Conférence, auxquelles ont participé ces ONG, il convient de mentionner le Forum mondial des ONG sur le financement pour le droit à un développement durable et équitable, qui s'est tenu à Monterrey, du 14 au 16 mars 2002, à l'initiative d'un comité directeur mexicain composé de six ONG et avec la collaboration d'un comité d'appui international comprenant sept réseaux d'ONG. Le Forum s'est déroulé dans un vaste auditorium situé dans le parc Fundidora (où avait également lieu la Conférence), avec la participation de 2 600 personnes représentant 700 organisations du monde entier, y compris un certain nombre de responsables officiels et de représentants des organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Huit pavillons ont été dressés pour l'occasion, chacun consacré à un thème précis :

Pavillon No 1. Mobilisation des ressources nationales, ajustement structurel

Pavillon No 2. Investissement étranger direct et commerce

Pavillon No 3. Dette et APD

Pavillon No 4. Questions structurelles et nouvelle architecture financière internationale

Pavillon No 5. Questions intersectorielles : égalité des sexes; droits de l'homme; droits économiques, sociaux et culturels; environnement; emploi (ces sujets, communs à tous les pavillons, étaient examinés ici de façon générale)

Pavillon No 6. Pavillon du peuple : l'espace de l'éducation des masses

Pavillon No 7. Vivre ensemble/cohabitation, espace oecuménique

Pavillon No 8. Espace de l'artisan et centre des médias

3. Les conclusions du Forum mondial ont été présentées à la Conférence.

4. Les ONG ont tenu 13 réunions portant sur des questions et des régions géographiques précises et participé à sept conférences de presse.

5. Au cours de la Conférence, 57 manifestations parallèles ont eu lieu dans le Centre de conférences, en marge des réunions officielles ainsi qu'à l'heure du déjeuner et pendant les pauses du soir, à l'initiative des États Membres des Nations Unies (7), des partenaires officiels (24) et autres (17 par des ONG et 9 par des entreprises). Faute de place, plusieurs autres manifestations se sont déroulées à l'extérieur du Centre de conférences.

B. Forum international du secteur privé

6. Au cours de la Conférence, les représentants du secteur privé se sont employés avant tout à élaborer des propositions d'action concrètes dont ils entendaient débattre avec les gouvernements et les organisations internationales. Ces idées ont été principalement diffusées et envisagées lors du Forum international du secteur privé, tenu le lundi 18 mars 2002. D'autres débats complémentaires ont été organisés les jours suivants en marge de la Conférence. Des chefs d'entreprise venus du monde entier y ont pris part et ont échangé des vues avec des représentants de gouvernements et d'organisations internationales.

7. Le Forum et les débats complémentaires ont été organisés par un comité directeur d'entreprises partenaires, présidé par la Chambre de commerce internationale et composé des représentants du Conseil des entreprises pour les Nations Unies, du Forum économique mondial, du Money Matters Institute et de Samuels Associates. Le comité directeur a été conseillé et aidé dans sa tâche par le secrétariat de coordination pour le financement du développement.

8. À cette occasion, les représentants du milieu des affaires ont fait des propositions qui reposaient toutes sur le partenariat entre les secteurs public et privé, parmi lesquelles :

- La création d'un centre mondial d'échange d'informations, avec des réseaux de gouvernements-investisseurs, des groupes d'experts indépendants et des contrôles effectués par des tiers;
- La mise en place de dispositifs encourageant le financement des projets d'infrastructure dans les pays en développement, en particulier en facilitant l'accès au crédit;
- L'établissement de fonds de structuration afin de soutenir les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement;
- La promotion des sources locales de capitaux à risque;
- La promotion parallèle du microcrédit et de la connectivité pour reconstruire l'Afghanistan;
- La publication des guides d'investissement pour aider les pays les moins avancés à attirer de nouveaux investisseurs.

C. Forum des parlementaires

9. Le 14 mars 2002, des parlementaires se sont réunis à Mexico, lors d'un forum consacré à la Conférence, afin d'examiner les principaux problèmes liés au financement du développement et de convenir d'une position commune à adopter et d'une déclaration à présenter à la Conférence.

